CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 6' Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981 (23' SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2' Séance du Jeudi 23 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. HECTOR RIVIÈREZ

1. - Rappel au règlement (p. 3033).

M. Gilbert Gantier.

 Loi de finances pour 1981 [deuxième partie]. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3034).

Crédits militaires, budget ennexe du service des essences (suite).

d. Daillet.

MM. Le Theule, ministre de la défense; Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances pour les considérations générales et les dépenses en capital; Visse. Maillet. Branger, Chevènement,

Girardot, Mar Florence d'Harcourt,

Héraud.

MM. Darinot,
Arthur Paecht,
Vial-Massat,
Aumont,
Jean Brocard,
Jourdan,
Poujade,
Le Drian,
Daniel Goulet,

Mm* Avice,
MM. Abadie,
Lancien,
Huyghues des Etages,
Bechter,
Roux,
Berest,
Kerguéris.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 3060).

PRESIDENCE DE M. HECTOR RIVIEREZ, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Gentier. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58, alinéas 1er et 6, de notre règlement, et concerne l'organisation de nos débats.

Avant-hier soir, lors de l'examen de l'article 3 de la loi de finances, j'ai défendu, à la demande du rapporteur général du budget, deux amendements que la commission avait adoptés sur ma proposition à une très large majorité, en fait par douze voix contre trois.

Un de nos collègues a combattu ces amendements — comme c'est son droit le plus strict — mais il s'est appuyé pour le faire sur un commentaire qui n'avait absolument rien à voir avec ces amendements, ainsi que chacun pourra le constater à la lecture du Journal officiel.

L'objectif le plus elair de ce commentaire était de mettre en doute la droiture, l'honnêteté, la pureté des intentions non seulement de l'auteur des amendements, mais encore de tous ceux qui auraient eu l'intention de le voter.

Je ne me suis nullement senti visé par une allégation aussi tendancicuse, et pour tout dire aussi ridicule. C'est pourquoi je n'ai pas demandé la parole en fin de séance pour un fait personnel. Nul n'est autorisé, en effet, à mettre en doute mon indépendance à l'égard d'intérêts parliculiers ou sectoriels quels qu'ils soient.

Mais j'ai pris conscience de la porlée que pouvait avoir l'intervention tendancicuse de notre collègue en constatant qu'elle était intégralement reprise, des hier soir, par un grand quotidien d'information de l'après-midi.

Si l'Assemblée nationale doit débattre des questions qui lui sont soumises sous la menace permanente d'insinuations ou de déformations de nature à entraver la liberté d'expression ou la liberté de vote des députés, l'indépendance du Farlement est en danger. Nous irions, s'il n'y était mis fin, vers ce qu'il faut bien appeler un véritable terrorisme intellectuel incompatible avec le principe même de la démocralie.

Je tiens à dire publiquement à notre collègue, dont je regretle beaucoup qu'il ne soit pas en séance, que des méthodes aussi regrettables ne sont pas dignes de la moindre considération.

-- 2 --

LOI DE FINANCES POUR 1981 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (nº 1933, 1976).

CREDITS MILITAIRES BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ESSENCES (suite)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 15 et 16 et à l'état D, et du budget annexe du service des essences.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez — et dont il faut rendre hommage à celui qui l'a préparé, M. Yvon Bourges, qui, selon la formule républicaine, a bien mérité de la patrie — ne recueille finalement que critiques positives. J'entends par là cette aspiration qui s'est clairement manifestée dans les séances de commission et ce matin même, à plus et à mieux. Nul d'entre nous n'a effectué cette démarche négative qui consisterait à mettre en doute les intentions et les résultats.

En saluant votre nomination à un poste pour lequel vous êtes tellement préparé, je tiens à vous dire à quel point je participe à la démarche de mes collègues qui, sans exception — et notament les rapporteurs — ont demandé encore plus de rigueur et un nouveau développement de l'effort de défense nationale.

Permettez-moi ici de saluer, en la personne du général Bigeard, celui qui non seulement est l'actif et dynamique président d'une commission que vous présidâtes vous-même, mais aussi celui qui, comme secrétaire d'Etat, a beaucoup contribué par ses conseils au redressement du budget militaire de la France. (Apploudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il est tout de même étonnant, après quelques années de marasme, de constater que nul aujourd'hui ne conteste sérieusement que le Gouvernement ait en raison de proposer un budget de la défense qui représente quelque 3,85 p. 100 de la production intérieure brute marchande — un peu moins en production nationale brute, référence qui est nécessaire lorsque l'on prétend comparer l'effort français avec celui d'autres pays.

Il est vrai que certains — nous en avons entendu ce matin le témoignage — contestent non pas la nécessité de l'effort national de défense mais la menace elle-même. Sur ce point, je serai aussi clair que mon collègue et ami Raymond Tourrain.

Nous n'avons pas besoin de désigner la menace; elle se désigne d'elle-même! Allez donc demander aux ouvriers de Berlin-Est, aux silencieux de Prague, aux écrasés de Budapest et aux résistants d'Afghanistan ce qu'ils pensent de certaines entreprises, de certaines aventures militaires qui ne profitent ni à la paix ni, à long terme, aux intérêts supérieurs de la nation dont les dirigeants ont cru bon de s'y lancer!

Toujours est-il que ce n'est ni la France ni aucun de ses voisins et alliés qui menace la sécurité de qui que ce soit, qui entreprend des épopées coloniales et qui manifeste un expansionnisme quelconque, pas plus en Asic qu'en Afrique, au Proche-Orient ou en Amérique centrale, tous lieux où, nous le savons, se déroulent de sinistres événements et qui, tous, sont cause d'une inquiétude et d'un malaise manifestes dans le monde libre.

Il ne s'agit pas là de contester que la défense doive être d'abord nationale. Nous n'avons sur ce point de leçon à recevoir de personne et l'effort qui est accompli nous place en bon rang dans l'alliance des peuples libres. Mais qui ne voit que cet effort national lui-même, pour être pleinement efficace, doit se situer dans cette alliance que personne n'a osé récuser parce que chaque Française et chaque Français sait bien qu'à toutes les époques, il a fallu à la France être allièe pour résister aux entreprises de totalitarisme?

Je n'entrerai pas, monsieur le ministre, dans le détail. Les rapporteurs, parmi lesquels je veux saluer particulièrement M. Cressard, ont brillamment exposé cé qu'il y avait de positif et ce que l'on pouvait éventuellement déplorer dans votre projet de budget. Déplorer est d'ailleurs un bien grand mot. Nos rapporteurs ont simplement voulu; vous le comprenez bien, exprimer une exigence manifeste. Plusieurs d'entre nous l'ont souligné ce matin, et je le répète maintenant: ce pays nous paraît, compte tenu d'une politique générale qui le fait respecter dans le monde, disposé à accepter de nouveaux sacrifices.

Il ne s'agit pas de provoquer qui que ce soit, mais simplement de garantir la paix, l'indépendance nationale, la liberté en démontrant de façon concrète la volonté française de défense et en appuyant cette volonté sur la coopération naturelle qui existe entre nous et nos voisins et alliés.

Parmi les critiques qui vous ont été faites et que j'ai dites positives, certaines visaient telle ou telle insuffisance de votre budget. Il est clair, par exemple, que l'équipement de la onzième division de parachutistes et de la neuvième division d'infanterie de marine comporte encore des lacunes. Ainsi, je tiens de bonne source que les camions datent quasiment de la dernière guerre, ce qui est pour le moins étonnant. Ces unités d'élite, destinées à servir outre-mer, ne devraient-elles pas être dotées de l'équipement le plus moderne? Mais ce n'est qu'un exemple.

Plus graves encore sont les inquiétudes — dont M. Loïc Bouvard se faisait l'écho ce matin — qui pèsent sur le programme aéronautique. Il n'est pas évident qu'en cas d'intervention française outre-mer, nous disposerions d'avions de transport suffisamment rapides et suffisamment gros pour pouvoir intervenir en toute indépendance.

Quant à la marine, certains réclament le lancement d'un septième sous-marin nucléaire. Nous nous associons volontiers à ce souhait. Qui ne voudrait augmenter le nombre des S. N. L. E. dans la flotte française? Mais il faut savoir ce que l'on veut. Sept S. N. L. E., ou même davantage, cela implique que notre marine soit d'une certaine corpulence et rattrape le retard qu'elle a pris dans le domaine des sous-marins nucléaires d'attaque. Un redressement poursuivi et continu s'impose donc. Je reconnais que le budget actuel amorce un effort pour les autres types de bateaux. Mais il faudrait, dans ce domaine, non seulement tenir mais dépasser les objectifs fixés par la loi de programmation militaire.

Nous avons approuvé cette loi de programmation qui nous paraissait utile et nécessaire pour que nous sachions à quoi nous référer. Bien des orateurs ont souligné ce matin que les objectifs avaient, dans l'ensemble, été atteints — même s'ils ne l'ont pas été tout à fait dans certains domaines. On a dit aussi, avec raison, qu'une accélération était nécessaire. Il ne doit pas s'agir de ces « coups d'accordéon » dont certains ont parlé; il importe que, dans le monde actuel, compte tenu des menaces très précises qui nous environnent, la France puisse disposer d'une force supérieure. Les Français y sont prêts et nous le disent, à nous, les élus.

Le chiffre de 4,5 p. 100 de la production intérieure brute marchande a été avancé. Je me rallie pleinement à cet objectif qui devrait être atteint rapidement, car la liberté, l'indépendance méritent quelques efforts. Ceux qui sont consentis cette année — et qui sont certains, même si nous avions espéré plus — devront être accentués en 1982.

Monsieur le ministre, le groupe union pour la démocratie française est favorable au budget que vous nous présentez. Son espérance est grande que sera soumis au Parlement, l'année prochaine, un projet de budget qui accélère une évolution que nous croyons souhaitable et qui est approuvée par l'ensemble des Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Joël Le Theule, ministre de la défense. Mesdames, messieurs, tes rapporteurs ont exposé dans le détail, tant dans leurs rapports écrits que dans leurs interventions à la tribune, les axes d'effort principaux et les réalisations physiques majeures qui sont prévues dans le projet de budget de la défense pour 1981, tel qu'il est soumis à votre approbation.

Je tiens à souligner la qualité de leurs travaux, leur souci d'objectivité, et, pour reprendre la formule de l'orateur qui m'a précédé, leur volonté de ne présenter que des critiques positives. Je les en remercie, de même que les orateurs qui, comme le général Bigeard, président de la commission de la défense nationale, M. Tourrain ou M. Daillet, ont précisé ce que les groupes politiques auxquels ils appartiennent attendent du budget de la défense.

La qualité des travaux des commissions montre que l'information ne leur fait pas défaut. Néanmoins, j'ai été sensible aux propos de M. Hernu sur ce point, car je n'enlends rien renier d'écrits qui remontent à quelques années. Il convient, en effet, que le Parlement soit informé le mieux possible. Mais une bonne information exige de ceux qui la sollicitent un effort considérable. Le travail accompli par la commission des finances et par celle de la défense nationale le montre : tout peut être visité, toutes les questions peuvent être posées. Mon prédécesseur n'a pas hésité à répondre avec la plus grande précision possible aux centaines de questions qu'il a reçues.

M. Jean-Pierre Chevènement. Y compris sur la bombe à neutrons ?

M. le ministre de la défense. Il n'empêche qu'un rapporteur a toujours l'impression de n'avoir accès qu'à une information limitée; c'est un sentiment qu'à tort ou à raison j'ai moi-même ressenti parfois dans le passé.

De nombreux documents budgétaires sont mis à la disposition de l'Assemblée que, par commodité, on appelle le bleu, le vert, le blanc. Par bonheur, ce dernier a pu être déposé hier soir, mais aucun d'entre vous n'a eu le loisir de le consulter, bien qu'il s'agisse d'un document essentiel.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances pour les considérations générales et les dépenses en capital. Mais si!

M. le ministre de la défense. Le problème de l'information et de l'exploitation par le Parlement des données budgétaires est donc bien réel, et je prêterai la plus grande attention aux suggestions qui me seront présentées à ce sujet, car l'information est un secteur que j'entends privilégier. J'ai d'ailleurs demandé à mon directeur de cabinet et aux chargés de mission qui m'assistent dans ma tâche d'assumer la responsabilité de l'information au ministère de la défense.

Ma tache se trouve grandement facilitée par les travaux des commissions et je puis limiter mon exposé au rappel des aspects essentiels du projet de budget de la défense pour 1981. Mes propos s'articuleront autour de trois axes : les caractéristiques de ce budget; les réponses plus précises que je tiens à apporter à certaines questions essentielles — et je serai peut-être long; enfin, une interrogation : un tel effort pour quel objectif?

En premier lieu, je soulignerai que ee budget traduit une remarquable continuité dans l'effort.

Pour la cinquième année consécutive, il confirme la volonté politique, affirmée en 1976 lors du vote de la loi de programmation militaire, d'accroître l'effort financier consenti par la nation pour sa défense. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 50 milliards de francs en 1976, plus de 100 milliards aujourd'hui.

Je trouve ainsi l'occasion de rendre hommage à l'action menée par mon prédècesseur. Plusieurs d'entre vous ont tenu à le féliciter pour l'action qu'il a accomplie et je m'associe bien volontiers à leurs propos car il a su conduire avec ténacité, sous l'autorité du chef de l'Etat et du Premier ministre, une action de redressement des moyens financiers consacrés à notre défense. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ce matin, dans un raccourci, le général Bigeard a su caractériser cette action. A n'en pas douter, le rôle de mon prédécesseur, comme celui des commissions, a été fort important et je n'oublie pas que, pour certaines réalisations, il fut parfois déterminant.

Sans doute ce budget est-il sans surprise, puisque la loi de programmation avait fixé, dans un échéancier global exprimé en crédits de paiement, une évolution des ressources prèvues pour la défense de 1977 à 1982. Mais s'il est sans surprise, il n'est pas sans mérite. Dans la conjoncture économique actuelle, il est remarquable, en effet, que les prévisions de la loi de programmation aient pu être respectées.

Le budget indicatif approchait les 100 milliards de francs. Celui que j'ai l'honneur de vous présenter dépasse 104 milliards. Des moyens supplémentaires ont en effet été prévus dans le souci de tenir compte du changement des conditions économiques par rapport à celles qui avaient été envisagées en 1976. Ainsi, les objectifs fixès dans la loi de programmation peuvent être globalement tenus.

En 1981, le budget de la défense — on l'a rappelé à différentes reprises — représentera 3,85 p. 100 du produit intérieur brut marchand. Ce taux prévisionnel est donné à titre indicatif, car la référence au P.I.B.M. ne sera établie avec exactitude que dans le second semestre de 1982. Mais il traduit une progression très importante du budget de la défense par rapport à cette référence puisque celui-ci ne représentait en 1976 que 3,39 p. 100 du P.I.B.M.

Conforme à la programmation, le projet de budget pour 1981 l'est aussi parce qu'il confirme la priorité donnée à l'équipement des forces. La parl des dépenses d'équipement pour 1981 atteindra 45,7 p. 100 contre 40,7 p. 100 seulement en 1977 et 45 p. 100 en 1980. Dans le même temps, la part des dépenses de fonctionnement a pu être ramence de 59,3 p. 100 à 54,3 p. 100. Ce choix est décisif. Il se retrouve d'ailleurs dans la progression des dépenses d'équipement qui s'élèvent à 47 685 millions de francs, soit une hausse de 19,68 p. 100 des crédits de paiement par rapport à 1980. Quant aux autorisations de programme, leur croissance est plus significative encore puisqu'elles augmentent de 22,64 p. 100, alors que celles ouvertes au titre des dépenses d'équipement des ministères civils enregistrent une progression moyenne plus modeste de 11 p. 100.

Si l'on songe que celte progression des autorisations de programme vient après celle de 22,4 p. 100 enregistréc en 1980, celle de 24,6 p. 100 en 1979 et celle de près de 30 p. 100 en 1978, on y trouve la confirmation de l'effort exceptionnel qui a été engagé pour lancer les commandes de matériels prévues et assurer la modernisation indispensable de nos forces nucléaires et classiques. D'ailleurs, aucun rapporteur ne l'a contesté. Il a été simplement demandé que l'action soit poursuivie, voire accélérée. (Applandissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le budget de 1981 confirme, en effet, la priorité donnée au développement et à la modernisation de nos forces nucléaires stratégiques et tacliques,

Sur le plan financier, cet effort peut être apprécié soil par rapport au budget militaire global, soit par rapport au seul budget d'équipement — le titre V — en considérant, par exemple, le « noyau dur » des crédits nucléaires, c'est-à-dire ceux consacrés aux études et au développement des programmes pucléaires.

Lors du vote de la loi de programmation par le Parlement, il avait été indiqué que, malgré la priorité qui leur était accordée, les dépenses nucléaires totales verraient leur part dans le budget militaire décroître de 16,8 p. 100 en 1977 à 15,7 p. 100 en 1982. En fait, l'évolution a été inverse, compte tenu notamment des décisions nouvelles prises depuis 1976, à savoir l'entrée en service d'un quatrième lot de missiles M 20 et le lancement d'un sixième S.N.L.E. La part des dépenses nucléaires totales atteint aujourd'hui 19 p. 100 au lieu des 15,8 p. 100 prévus en 1976.

Quant aux crédits consacrés aux programmes nucléaires proprement dits, ils progressent de 26,2 p. 100 en autorisations de programme et de 15,19 p. 100 en crédits de paiement, leur part se maintenant à 30 p. 100 du budget d'équipement pour les crédits de paiement et à plus du quart pour les autorisations de programme.

Ces crédits seront affectés à la poursuite de la modernisation de la force océanique stratégique, afin que le missile M 4 puisse être mis en servee opérationnel en 1985 à bord du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engin L'Inflexible.

Ce missite est caractérisé par sa capacité d'emport de plusieurs têtes thermo-nucléaires, une cadence de tir plus élevée, un haut niveau de durcissement vis-à-vis des agressions nucléaires. Il s'agit là d'un progrès considérable car la mise en œuvre de têtes multiples, indépendamment guidées, introduit une multiplication très nette de notre capacité de riposte tout en améliorant les possibilités de pénétration.

Les technologies nécessaires pour la réalisation des systèmes M 4 sont actuellement disponibles en France; les essais qui ont été récemment menés à bien, tant au centre d'essais des Landes qu'au centre d'expérimentations du Pacifique, le prouvent. L'essai de la mi-décembre 1978 sur la dispersion des têtes nucléaires fait entrer la France dans le club des trois nations disposant de missiles a têtes multiples, et cela quelques années seulement après la seconde. Nous estimons que ces technologies sont au niveau de celles actuellement déployées tant par les Etats-Unis que par l'Union soviétique.

La modernisation affectera également l'armement nucléaire tactique avec le développement du système air sol moyenne portée qui équipera le Mirage 2000 et le Super-Etendard, ainsi qu'une quinzaine de Mirage IV, qui resteront opérationnels au delà de 1990.

Les premiers essais de ce système d'armes, qui est encore en début de développement, se feront dès les premiers mois de l'année prochaine.

Par ailleurs, nos réseaux de commandement, de conduite des opérations et de communication face au développement polentiel des menaces adverses seront également modernisés. La crédibilité de nos forces nucléaires stratégiques et tactiques dépend pour beaucoup, en effet, de la sûreté de nos systèmes de transmission, en particulier en temps de crise. Durcissement contre les effets des armes nucléaires, mobilité et multiplicité des systèmes sont les grands axes de l'action entreprise.

L'effort dans lequel la France est actuellement engagée est important car il aboutira à une nouvelle génération d'armes destinée à maintenir la qualité et la crédibilité de notre force de dissuasion. Au printemps de 1982, le Parlement devra se prononcer sur les choix qu'implique cette nouvelle génération. Auparavant, les commissions pourront recevoir, au fur et à mesure des décisions, les renseignements qu'elles sont en droit d'obtenir.

M. Jean-Marie Daillet. Avant que les décisions ne soient prises, de préférence !

M. le ministre de la défense. La modernisation des forces conventionnelles se poursuit.

S'agissant de l'armée de terre, l'année 1981 verra commander un nombre élevé de matériels: 60 AMX 30, 50 AMX 10 roues canons, 57 canons de 155, 110 AMX 10 P et PC, 54 000 fusils d'assaut, 320 véhicules de l'avant blindés, sans parler des missiles Hot et Milan. Ces matériels s'ajoutent aux commandes des quatre dernières années. De 1977 à 1981, plus de 900 chars et engins blindés auront été ainsi commandés, et près de 600 livrés. Ces chiffres donnent la mesure de l'effort engagé pour assurer l'indispensable modernisation de nos divisions blindées.

En ce qui concerne la marine, le budget de 1981 s'inscrit dans la politique engagée depuis plusieurs années pour assurer un renouvellement rapide de la flotte de combat et de soutien. A cet égard, deux faits méritent d'être soulignés :

L'évolution des crédits consacrés aux constructions de nouveaux bâtiments, ceux-ci ayant quintuplé en quatre ans ;

L'évolution de la moyenne annuelle du tonnage commandé, en dehors des S.N.L.E.: 9 300 tonnes au cours des six années 1976-1981, contre 6 800 tonnes seulement au cours des dix années précédentes.

En 1981, les autorisations de programme destinées aux constructions neuves de la fiotte progresseront de près de 50 p. 100 et le tonnage commandé dépassera 17 000 tonnes.

Compte tenu des bâtiments actuellement en construction et des commandes pour 1981, c'est plus de 70 000 tonnes qui seront en construction au 1^{rr} janvier 1982, soit près du quart de notre flotte actuelle.

M. Jean-Marie Daillet. Remarquable!

M. le ministre de la défense. Je cite ces chiffres afin de micux faire sentir l'ampleor de l'effort engagé en matière navale : un S. N.-L. E., quatre sous-marins nucléaires d'attaque, deux corvettes anti-aériennes, quatre corvettes anti-sous-marines, six avisos, sept chasseurs de mines, deux pétroliers, huit bâtiments d'entraînement et un bâtiment hydrographe.

A ceux qui pourraient douter — mais je n'en ai pas entendu — de la volonté du Gouvernement de donner à notre marine les moyens de réaliser les missions qui sont les siennes pour assurer la sûreté de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, la protection de nos approches maritimes et la liberté de nos approvisionnement, cette liste apporte un démenti.

Pour l'armée de l'air, les crédits prévus permettront de poursuivre le renouvellement de l'aviation de combat en vue de maintenir une flotte de 450 avions en ligne.

Plusieurs orateurs ont souligné que 22 Mirage 2000 et 21 Mirage F 1 sculement seront commandés. C'est non un problème de crédits, mais un problème industriel. Il ne suffit pas que les sociétés soient hien gérées; il faut, également, que,

dans le domaine de la recherche, elles soient à la hauteur des espoirs qu'elles affichent et que nous finançons. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Dans le même temps, la modernisation de la flotte de transport, avec la commande de plusicurs Transall de la nouvelle génération, et celle de l'aviation d'entraînement, avec la commande de 9 Alphajet supplémentaires et des premiers Epsilon, seront assurées.

Enfin, le développement de la protection des bases contre les menaces aériennes ne sera pas ralenti; je pense aux 24 sections de Crotale et à leurs 200 missiles, aux 55 batteries anti-aériennes de 20 millimètres pour la défense active des bases, ainsi qu'à la poursuite de la construction d'abris pour les avions et pour les personnels.

Pour lerminer ce tour d'horizon, j'en viens à la gendarmerie.

Les autorisations de programme prévues pour cette arme en 1981 lui permettront de poursuivre l'équipement de ses formations en véhicules blindés. Plusieurs parlementaires, M. Bechter, M. Berest et M. Poujade, notamment, redoutaient que ces véhicules ne soient trop orientés vers des unités organiques de l'armée de terre et oubliés pour la gendarmerie. Ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, le réseau télématique de la gendarmerie sera également étendu.

Plusieurs questions m'ont été posées sur le logement; 1390 unités de logement seront lancées. Personne ne trouve cet effort insuffisant, mais la plupart des orateurs ont regretté que les crédits H. L. M. ne puissent plus être utilisés pour la construction de logements destinés à la gendarmerie. Des études sont actuellement menées par mes services, en liaison avec la caisse des dépôts et consignations, pour que les collectivités locales puissent en bénéficier, à l'intérieur des prêts globaux qui leur sont consentis, et pour peu que le montant et l'affectation de ces prêts soient précisés. Des discussions sont en cours, par ailleurs, en vue d'une collaboration entre la Société nationale immobilière et les communes. J'ai bon espoir qu'avant la fin de l'année, une solution ait été trouvée pour permettre aux collectivités locales qui le souhaitent de compléter l'effort de l'Etat.

Effort en faveur du nucléaire, poursuite de la modernisation de nos forces classiques: je veux souligner aussi la croissance des crédits consacrés aux études et recherches, essenticlles pour l'avenir de nos forces armées puisqu'elles permettent de préparer les matériels dont nous devrons disposer demain pour faire face aux menaces adverses, compte tenu de l'évolution des techniques. En cinq ans, ce secteur aura vu ses crédits croitre de 134 p. 100, taux de croissance supérieur à celui de l'ensemble des dépenses d'équipement sur la même période.

Là encore, je suis en accord avec les rapporteurs. Nous devons en effet, maitriser l'ensemble des technologies qui sont nécessaires pour maintenir la valeur de notre dispositif militaire et garder ainsi la liberté de choisir les matériels les plus adaptés aux jeux de riposte dont la France doit disposer pour assurer, en toutes circonstances, son indépendance.

C'est pourquoi, en 1981, l'effort d'éludes portera principalement sur les techniques optroniques, les télécommunications, l'étude de matériaux nouveaux pour remplacer les matériaux nétalliques traditionnels, que ce soit pour les structures d'avion ou pour le blindage des chars, la détection et l'acoustique sousmarine, l'amélioration de l'efficacité des charges et des systèmes propulsifs, enfin la protection des personnels et des matériels contre les effels des armes nucléaires ou chimiques.

Je ne puis terminer cette présentation des aspects essentiels du budget de la défense sans évoquer, même rapidement, l'évolution des dépenses de fonctionnement.

J'ai voulu souligner la priorité donnée à la modernisation et à l'équipement de nos forces parce qu'elle me paraît caractéristique de l'effort engagé sur le plan financier.

Alors que les dépenses d'équipement progressent, en effet, de près de 20 p. 100 en crédits de paiement, les dépenses do fonctionnement n'augmentent, elles, que de 16,4 p. 100 par rapport à 1980. Mais cette progression moyenne cache des évolutions très différentes. Si l'on exclut les dépenses de carburants, qui ont naturellement un poids considérable pour les armées, parce qu'elles permettent d'assurer une activité suffisante pour l'entraînement de nos forces, cette progression n'est, en fait, que de 13,9 p. 100. chiffre inférieur à celui qui est prévu pour les différentes administrations civiles. Cela montre l'effort

que les différentes armées s'Imposent dans leur gestion courante, d'autant qu'un certain nombre de mesures nouvelles sont inscrites dans le projet de budget pour 1981. Permettez-moi de les rappeler.

Il s'agit d'abord de la création de 725 emplois dans la gendarmerie et, ensuite, de l'augmentation de 14 p. 100 du prêt des appelés et de celle de l'indemnité de séjour des appelés servant dans les forces françaises d'Allemagne.

Je veux enfin souligner l'effort prévu pour les crédits de carburants. En cinq ans, les crédits inscrits dans les budgets initiaux auront été multipliés par trois. Ils atteindront près de 4 milliards de francs en 1981, alors qu'ils étaient inférieurs à 2 milliards de francs en 1979. Cette progression très importante est la conséquence des hausses spectaculaires intervenucs dans les prix des produits pétroliers. La question que plusieurs d'entre vous ont posée est celle de savoir si cette majoration suffira.

M. Rossi a cu raison de rappeler qu'il fallait tenir compte des redéploiements importants opérés au cours de la gestion de 1980, portant sur plus de 600 millions de francs, pour faire face aux hausses de prix qui étaient intervenues entre le moment où le budget avait été arrêté et le début de la gestion.

Je n'exclus pas l'éventualité d'être une nouvelle fois contraint, en 1981, à des mesures de ce type, malgré la progression sensible que chacun a pu constater dans les crédits de carburants.

Dans cette perspective, le maintien des activités des forces armées à leur niveau de 1979 me paraît être un objectif raisonnable et réaliste. J'ajoute qu'il me semble excessif de considérer que cela traduit un recul par rapport aux ambitions de la loi de programmation.

Il y a indiscutablement une pause dans la progression entreprise en 1977, mais cette pause est compatible avec le maintien des activités à un niveau satisfaisant : quinze heures de voi par mois pour tout pilote de combat de l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale ; une moyenne de quatre-vingt-six jours de mer pour les bâtiments de la marine nationale — je précise qu'il s'agit d'une moyenne qui cache des activités différentes selon les types de bâtiments ; la plus importante, celle des bâtiments de combat, devrait se situer autours de cent jours de mer, objectif qui avait été prévu par la loi pour ces bâtiments. Quant à l'armée de terre, elle effectuera cent jours d'entraînement en camp, de manœuvres ou d'exercices hors garnisons, dont quarante-sept avec les matériels erganiques.

Je suis le premier à reconnaître que le problème des activités est capital pour la valeur opérationnelle de nos forces et le moral des unités. Vous avez eu raison, les uns et les autres, de le souligner. Mais la loi de programmation n'avait pas prévu que les objectifs souhaitables d'activités qu'elle avait fixés puissent être atteints avec de telles flambées des prix des produits pétroliers. Il faut tenir compte de cette réalité dans les jugements que l'on porte.

Maintenir les activités aux niveaux que j'ai rappelés tout à l'heure représente déjà, dans la situation actuelle, un réel effort et je vous demande de le comprendre. Mais je veillerai — et je vous demande de le comprendre. Mais je veillerai — et vous êtes en droit de l'exiger du Gouvernement — à ce que cet effort ne soit pas relâché.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien!

M. le ministre de la défense. J'ajoute que les différentes armées se sont engagées dans un effort de recherche systématique d'économie par une meilleure utilisation de leur potentiel, une politique rigoureuse d'entretien des matériels, le recours à des énergies moins chères, tel le gazele, lorsque cela est possible, et la mise en œuvre de méthodes d'entraînement et de formation originales avec le recours par exemple à des simulateurs de vol et d'entraînement dont je m'étonne d'avoir entendu dire qu'ils étaient sans valeur. Je crois, au contraire, qu'il s'agit là de moyens extrêmement efficaces.

Un budget conforme à la loi de programmation militaire, un budget qui donne la priorité au développ ment de nos forces nucléaires et à la modernisation de nos forces conventionnelles, un budget qui, pour la première fois, dépasse 100 milliards de francs et qui redevient, de ce fait, le premier budget de l'Etat: tel est le projet de budget de la défense pour 1981.

Je suis convaincu que votre assemblée saura reconnaître l'ampleur de l'effort engagé au service d'une politique de défense marquée depuis plus de vingt ans par une exceptionnelle et naturelle continuité. Cette politique a pour ambition de donner à la France les moyens de maintenir en toutes circonstances son indépendance et la liberté d'agir dans le monde au service de la paix.

Vos rapporteurs, dans leurs documents écrits ou dans leurs interventions orales de ce matin, et les orateurs qui ont pris la parole après eux, ont posé de nombreuses questions, se sont interrogés sur certains points, ont critiqué certaines dispositions les estimant soit insuffisantes, soit, aux dires d'un orateur, superflues.

Je voudrais maintenant répondre aux principales préoccupations qui ont été exprimées en les regroupant autour d'une dizaine de thèmes, tout en me réservant la possibilité, lorsque je répondrai aux orateurs qui suivront, de préciser tel ou tel point que je n'aurais pas évoqué dans mes propos.

Le premier point qui a été évoqué est la valeur de la référence au produit intérieur brut marchand. Certains ont critiqué cette référence, désormais utilisée pour fixer l'enveloppe des crédits militaires, au motif que le montant qu P.I.B.M. n'est pas connu avec certitude lorsque le budget est arrêté. Dès lors, les recalages réguliers qui interviennent dans les hypothèses économiques modifient le montant du P.I.B.M. et rejaillissent sur la part des crédits militaires. C'est ainsi, par exemple, que le budget de la défense de 1980, qui représentait 3,76 p. 100 du P.I.B.M. lorsqu'il a été voté en novembre dernier, n'en représente plus aujourd'hui que 3,65.

Il ne peut en être autrement. Le budget est un document prévisionnel et ne peut être déterminé qu'avec les données disponibles au moment où l'on procède à la fixation de son montant. C'est pourquoi, dès le début de mon exposé, j'ai souligné le caractère indicatif du chiffre de 3,85 p. 100, pourcentage que j'espère bien voir respecté.

Dans ce domaine, la discussion peut être permanente et, en fait, elle existe au moins depuis vingt ans, c'est-à-dire — autant que je m'en souvienne — depuis que l'on discute en fonction de ce produit marchand. L'essentiel est que l'axe d'effort choisi soit maintenu.

Plus que les chiffres ou les pourcentages, ce qui compte, c'est la réalité de l'effort financier engagé et cet effort, nul d'entre vous ne l'a nié ce matin.

D'ailleurs, l'analyse du déroulement des commandes et des livraisons des principaux programmes de matériels prévus dans la loi de programmation est très significative car elle traduit, encore plus que les chiffres ou les pourcentages, la réalité physique de l'effort financier engagé.

M. Cressard et M. Tourrain m'ont interrogé sur la part du nucléaire et ils ont constaté, pour le regretter, que les crédits consacrés aux programmes nucléaires dans les dépenses d'équipement avaient baissé depuis 1976. J'ai lu le très important rapport d'information de M. Tourrain et j'ai entendu les critiques de mon ami M. Cressard.

En fait, de 33 p. 100, la part consacrée aux dépenses nucléaires est passée à 30 p. 100. Mais, quitte à prendre le risque de me répéter, je réaffirme que l'évolution de cette part ne reflète, en aucune manière, un ralentissement de l'effort engagé depuis vingt ans pour la constitution, puis pour la modernisation de notre force nucléaire.

Pour expliquer ce propos, je veux fournir les remarques suivantes.

En premier lieu, le maintien de cette part dans les dépenses d'équipement doit être apprécié en tenant compte du fait que, dans le même temps, le budget d'équipement a plus que doublé — 48 milliards de francs au lieu de 21 milliards. En outre, les principaux investissements industriels et d'infrastructure nucléaire appartiennent au passé. c'est-à-dire qu'ils sont déjà acquis ; ils ont été réalisés lorsque M. Messmer était ministre des armées.

En second lieu, si l'on prend en compte les dépenses nucléaires totales, on constate que la France consacrera, en 1981, 19 p. 100 de son budget à l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement et d'équipement pour les forces nucléaires. Les prévisions arrêtées en 1976 n'étaient que de 15,8 p. 100. Il y a donc accroissement par rapport aux objectifs que l'on s'était fixés. Cortains rapporteurs ont pensé qu'il fallait défalquer de ce pourcentage les crédits affectés au maintien opérationnel de ces forces. Cela n'est pas possible car il importe au premier chef de maintenir opérationnelles les forces nucléaires que nous avons, tout en développant considérablement leur ampleur.

Les chiffres que j'ai cités sont-ils le signe d'un ralentissement? Non. La priorité donnée au nucléaire, c'est la prise en compte de l'ensemble des besoins aflichés par la délégation générale à l'armement et le commissariat à l'énergie atomique. Elle ne se traduit pas de façon automatique par un pourcentage du titre V et je ne voudrais pas que l'on donne un caractère mythique au chiffre de 30 p. 100. Sur ce point, vous me permettrez d'évoquer, avec deux exemples, mon expérience passée.

En 1962, le pourcentage prévu pour le nucléaire dans le projet de budget était de 25,3 p. 100. En juillet de cette année-là a eu lieu ici même une discussion très difficile sur un collectif budgétaire qui permettait de réactualiser le volume des dépenses pour Pierrelatte et qui supposait, pour 1962, l'inscription de 500 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires et de chiffres plus élevés pour les années suivantes. On a protesté contre la part « démentielle » que prenait le nucléaire dans l'effort d'équipement de la France. Lorsqu'on a dressé le bilan quelques années plus tard, on a constaté que, malgré cet effort, la part du nucléaire avait baissé en 1962 par rapport à 1961. Il faut donc être prudent dans les comparaisons.

Je prends un deuxième exemple. En 1969, les dépenses nucléalres ont légèrement diminué en pourcentage du titre V: moins 7,3 p. 100. Je vous ai lu, monsieur le rapporteur. En 1970, le pourcentage a encore été plus faible: moins 2,1 p. 100. Or personne — je dis bien: personne — n'a pensé un instant que le général de Gaulle ou M. Georges Pompideu voulait sacrifier ou réduire l'effort nucléaire.

Faisons donc attention aux pourcentages! Prenons-les comme éléments de discussion, mais regardons aussi les chiffres pour leur propre valeur!

Autre question sur laquelle j'ai été interrogé par deux rapporteurs : l'avenir de la marine.

Cet avenir est très précisément fixé dans le cadre des objectifs à long terme arrêtés par le Président de la République en 1978. Il faut tenir compte, en outre, de la décision, qui a été annoncée il y a quelques semaines, de lancer deux nouveaux porte-aéronefs de 32 000 à 35 000 tonnes.

Je crois aussi qu'il ne faut pas juger de l'effort engagé, en ce qui concerne le renouvellement de la flotte, en s'en tenant à la seule évolution de tonnage.

L'effort de construction apparaît beaucoup plus spectaculaire quand on observe les chiffres du «tonnage en construction».

An 1^{rr} janvier 1982 — je l'indiquais il y a un instant — 70 000 tonnes de bâtiments seront en construction, soit près du quart du tonnage en service, qui est, je le rappelle, de 290 000 tonnes hors forces océaniques stratégiques.

Une autre mesure de l'effort peut être trouvée dans les chiffres de ce que les marins appellent «le tonnage jeune en service». Il s'agit de mesurer le tonnage des bâtiments qui ont moins de douze ans.

En 1977, nous disposions de trois fois plus de tonnage « vieux » que de tonnage « jeune » : 222 006 tonnes de bâtiments âgés de plus de douze ans, contre 68 000 tonnes de bâtiments âgés de moins de douze ans. En quatre ans, de 1977 à 1981, le tonnage jeune aura doublé : 115 600 tonnes, contre 67 900 tonnes. Compte tenu de l'effort actuellement engagé, nous disposerons, en 1990, pour un tonnage total sensiblement identique, d'un tonnage jeune nettement supérieur au tonnage vieux : 170 000 tonnes, contre 110 000 tonnes.

C'est pourquoi, avec vos rapporteurs, je suis fondé à affirmer que l'avenir de la marine nationale est assuré.

M. Cabanel et M. Rossi ont évoqué certaines activités de service public de la marine nationale.

C'est pratiquement un doublement des heures de mer et des heures de vol qui a été opéré.

Dans ce domaine, le rôle de la marine nationale ne fera que croître et nous lui donnerons les moyens de faire face à cette mission qui, pour avoir toujours été dotée, était, dans le passé, nettement plus faible.

La plupart d'entre vous ont évoqué, ce matin, les conditions d'exécution des programmes majeurs pour souligner généralement les retards qui avaient été pris dans tel ou tel domaine, demeurant respectueusement silencieux sur ce qui allait bien.

En fait, lorsqu'on considère les trente-neuf principaux programmes de matériel inscrits dans les lois de programmation, on peut se rendre compte que les objectifs fixés en 1976 sont atteints dans une moyenne supérieure à 75 p. 100, voire 80 p. 100, en y incluant le projet de budget de 1981. C'est un résultat remarquable qui n'avait été atteint par aucune loi

de programmation. Certains penseront que, la programmation étant globale, le résultat est plus facile à atteindre : il n'empêche que ce résultat est acquis.

Je ne conteste pas pour autant que des retards existent. M. Bozzi, pour l'armée de terre, M. Bouvard, pour l'armée de l'air, M. Cabanel et M. Cressard, pour les différentes armées, l'ont rappelé.

Pour l'armée de terre, les difficultés techniques constatées dans la mise au point du système de chargement des 155, qu'ils soient tractés ou non, sont à l'origine du retard constaté. Mais ces problèmes sont aujourd'hui réglés et il ne devrait donc pas y avoir de retard supplémentaire.

En ce qui concerne les livraisons, les chiffres constatés pour l'AMX 10 RC s'expliquent par le fait que les premières livraisons ne sont intervenues qu'en 1980 — il y a donc eu retard au départ — mais que les livraisons se déroulent maintenant normalement.

Il en est de même pour le Famas. Compte tenu de la montée en puissance progressive des cadences de fabrication, le taux de réalisation que l'on constatera en 1981 ne préjuge pas de ce qui sera atteint à la fin du Plan.

En ce qui concerne l'armée de l'air, le seul retard, mais il est considérable, porte sur le programme Mirage 2000. J'ai eu l'occasion d'en donner la raison. C'est pour le compenser particllement que 21 Mirage F 1 supplémentaires seront commandés en 1981.

En ce qui concerne la marine, le déroulement de l'ensemble des programmes est particulièrement satisfaisant. Certes, dix bâtiments anti-mines seront commandés au lieu de douze, mais les deux supprimés seront remplacés par un aviso supplémentaire. Nul, je le pense, ne le regrettera.

Quant aux six Patra, ils seront remplacés par quatre Super Patra d'un tonnage supérieur. Ces bâtiments plus nautiques seront, de ce fait, mieux aptes à remplir des missions plus larges.

M. Cabanel et M. Tourrain, ainsi que M. le président de la commission de la défense, se sont préoccupés de la situation des programmes secondaires et de la question de l'environnement des forces. Les rapporteurs, notamment, ont souligné que la priorité donnée au nucléaire et aux grands programmes de matériels entraînerait de graves retards dans les programmes d'environnement et de soutien des forces.

Cette affirmation ne me paraît pas complètement exacte : l'ensemble des dépenses d'équipement hors F. N. S. et hors grands programmes progressent de plus de 20 p. 100 en autorisations de programme et de près de 22 p. 100 en crédits de paiement dans le projet de budget de 1981. Notre effort est donc supérieur à la moyenne.

Il en va ainsi dans le domaine des munitions en ce qui concerne les trois armées, puisque ce secteur enregistre une progression de 29,31 p. 100 en autorisations de programme. Par exemple, l'armée de terre commandera, en 1981, 2 140 missiles Hot, 5 500 missiles Milan et 1 030 missiles Roland.

Certains ont manifesté leur inquiétude quant à la nouvelle répartition intervenue entre le titre III et le titre V. Ils nous ont fait part de leurs craintes soit dans leur rapport, comme M. Bechter, soit dans des articles, comme M. Lancien. Ce matin, M. Cressard a parlé de « trucs » ou de manipulations qui auraient été utilisés pour gonfler la part du titre V dans le projet de budget de la défense.

Je tiens à les rassurer : il n'y aura ni « trucs », ni manipulations, mais adaptation progressive de notre outil budgétaire.

M. Pierre Mauger. Il y a des jeux d'écriture!

M. le ministre de la défense. Cette adaptation qui, je le reconnais, gène incontestablement les rapporteurs dans leur travail, joue dans les deux sens. Or M. Cressard n'a voulu la voir que dans un sens.

Si le titre V accueille en 1981 une partie des dépenses d'entretien programmé des forces terrestres inscrites en 1980 au titre III dans un souci d'homogénétité avec ce qui existe pour l'armée de l'air et la marine, le titre III supporte lui-nême de dépenses qui, autrefois, incombaient en partie aux charges communes : les provisions pour hausses de rémunération.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

- M. le ministre de la défense. Je vous en prie, monsieur Cressard.
- M. le président. La parole est à M. Cressard, avec l'autorisation de M. le ministre.
- M. Jacques Cressard, ropporteur spécial. En crédits de paiement, du titre III au titre V, le transfert s'élève à 900 millions, alors qu'il est seulement de 56 millions du titre V vers le titre III. La balance n'est donc pas égale!
- M. le ministre de la défense. Il n'y a pas de règle dans ce domaine. Le titre V évolue, la présentation budgétaire également. Vous-même, fort de votre expérience, avez souhaité parfois que certaines présentations soient différentes d'une année sur l'autre. Des orateurs, dont vous-même, avaient demandé que des modifications soient apportées l'an prochain dans la présentation du « bleu ».
- M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Excusez-moi d'intervenir une nouvelle sois, monsieur le ministre.

Les modifications doivent intervenir au début de la loi de programmation, car on établit alors une nouvelle règle du jeu, mais il ne faut pas changer la règle du jeu pendant d'exécution.

Je maintiens ce que j'ai dit. Le « bleu » budgétaire a fait l'objet de manipulations qui gênent énormément les rapporteurs pour suivre l'application de la loi de programmation. Votre péché n'est pas mortel, mais encore faut-il vous corriger pour éviter de le commettre l'année prochaine!

M. le ministre de la défense. Si je vous ai bien compris, monsieur le rapporteur, si je corrige à nouveau ce que vous considérez comme une faute, je continuerai à pêcher! (Sourires.)

M. Pierre Mauger. Il est jésuite!

M. le ministre de la défense. Si l'on tient compte des changements de structures budgétaires — à cet égard je vous donne raison, monsieur Cressard — c'est-à-dire si l'on raisonne sur les structures oudgétaires de 1980, il est vrai que la part du titre V n'est plus de 45,66 p. 100 mais de 45,16 p. 100. Cette différence ne change pas fondamentalement les choses, étant donné la nette augmentation des crédits de ce type dans le projet de budget de 1981.

Généralement, ceux qui déplorent — mais ce n'est pas votre cas, monsieur Cressard — que la part du titre V ne soit pas celle prévue par la loi de programmation demandent en même temps, pour que les forces aient plus d'activités, une progression plus forte des crédits du titre III. Je vous prie de bien vouloir m'excuser d'opposer certains parlementaires à d'autres, mais il est difficile d'augmenter le pourcentage d'un titre sans réduire d'autant la part affectée à un autre.

Il y a là deux legiques qui se contredisent. Le Gouvernement, pour sa part, a choisi de maintenir les activités au niveau de 1979 et. malgré une forte progression des crédits consacrés aux carburants, il a pu confirmer la priorité donnée à l'équipement.

M. Rossi ainsi que les rapporteurs de la commission de la défense ont évoqué, dans leurs rapports écrits, la situation matérielle des appelés en regrettant que l'augmentation de 14 p. 100 ne soit pas plus élevée. En fait, le prêt journalier qui était de deux francs au 1" juillet 1974, sera de 10 francs 50 au 1" avril 1981

J'ai conscience qu'un effort permanent doit être conduit dans ce domaine. C'est d'ailleurs la volonté qu'exprime le projet de hudget. J'y veillerai l'an prochain.

Par ailleurs, les crédits réservés à l'aide sociale, c'est-à-dire aux secours destinés aux appelés défavorisés, ainsi que ceux conserés à l'amélioration des conditions de vie courante ont notablement progressé, comme l'a rappelé M. Bechter dans son rapport écrif.

Il a été tenu compte de la situation particulière des appelés en service en Allemagne puisque l'indemnité de séjour a été portée à 24 francs le 1" janvier 1980 et à 55 francs l' joillet dernier. Le projet de hudget de 1981 prend, en année pleine, cette disposition qui désormais sera hiérarchisée : 55 francs pour le simple soldat et 115,75 francs pour l'aspirant.

La plupart des intervenants, notamment M. Bechter, M. Mauger et M. Rossi, ont évoqué les mesures en faveur des retraités militaires. J'insisterai sur leur situation qui a suscité des critiques. Elle a fait l'objet d'une amétioration continue et importante depuis cinq ans. D'abord, par son caractère essentiellement indiciaire, la réforme de la condition militaire a bénéficié aux retraités. Ensuite, des dispositions ont été prises spécialement en leur faveur.

Je mentionne pour mémoire l'intégration progressive de l'indemnité de résidence dans la solde, aussi bien pour les retraités civils que militaires.

Pour les retraités militaires, je rappelle : en 1977, l'augmentation de 20 p. 100 des sommes versées aux veuves allocataires, c'est-à-dire à presque toutes les veuves de militaires; en 1978, la suppression des échelles de solde n" I et 2 pour les sous-officiers supérieurs, qui permet à tous les sergents-majors, adjudants, adjudants-chefs ou aspirants d'être alignés au moins sur l'échelle de solde n" 3.

En 1980, un effort notable a été décidé et réalisé. Les rapporteurs ont indique qu'il correspondait à plus de 80 millions de francs.

Les mesures arrêtées sont les suivantes:

Pour les veuves de retraités civils et militaires qui, soumises à un régime de pension antérieur à 1964, ne bénéficient pas d'une pension de réversion, l'allocation qui leur est servic, déjà revalorisée en 1977, sera doublée en trois étapes Dès le 1^{er} juillet 1980, elle a été majorèc de 39 p. 100; d'autres majorations interviendront le 1^{er} juillet 1981 et le 1^{er} juillet 1982. Dans la pratique, la plupart de ces veuves recevront alors l'équivalent d'une pension de réversion.

Pour les sergents-majors et maîtres, retraités avant le 1° juillet 1974 et qui ont bénéficié en 1975 d'un reclassement au grade d'adjudant ou de premier maître, l'écrètement d'un échelon d'ancienneté qui leur était appliqué est supprimé depuis le 1° octobre 1980.

Le bénéfice de l'échelle de solde n° 4 sera reconnu à certains militaires retraités avant le 31 décembre 1982 dans les conditions suivantes : au 1° octobre 1980 pour les sous-lieutenants provenant des sous-officiers et pour les sous-officiers nommés chevaliers de la Légion d'honneur à titre militaire ou compagnon de la Libération avant leur admission à la retraite ou dans l'année qui a suivi ; au 1° octobre 1981 pour les aspirants, adjudants-chefs, adjudants et les officiers mariniers de grade équivalent qui ont obtenu trois citations au moins dans ces grades.

Il s'agit par là de reconnaître les titres militaires des sousofficiers et officiers mariniers qui n'ont pu, en raison des circonstances de leurs carrières, acquérir certains brevets, mais qui ont assumé des responsabilités ou participé a des actions militaires justifiant leur prise en considération.

Ces mesures concernent 35 000 personnes et représentent un effort d'un peu plus de 80 millions de francs pour 1981.

Un orateur a parlé de la position de la France face au désarmement en des termes curieux. Nous avons en effet au droit à une leçon, alors que le rôle de la France m'apparaît extrêmement net et positif.

M. le Premier ministre a rappelé récemment que la France n'a, en ce domaine, de leçon à recevoir de personne. Elle n'est pas engagée, contrairement aux super-grands, dans une course terrifiante aux armements. Sa politique de défense est fondée sur la volonté de disposer d'une capacité nucléaire de riposte propre à décergager tout adversaire éventuel, le dommage causé étant intolérable par rapport à l'enjeu que nous représentoss. Nous cherchons à cet effet à disposer d'une capacité minimale et suffisante et nous nous refusons à tout surarmement.

En nutre, la France a apporté, en mai 1978, dans le cadre de la session spéciale des Nations unies consacrée au désarmement, une contribution active, cehérente et réaliste qui tend à faire du désarmement l'affaire de tous les pays au lieu d'en réserver le monopole à quelques-uns. L'agence internationale de satellites de contrôle, l'institut mondial de recherche sur le désarmement, le fonds spécial du désarmement en faveur des pays pauvres en sont, dès maintenant, au stade de la concertation et des études. Nous avons inspiré les règles nouvelles qui ont donné au comité du désarmement à Genève une représentativité géographique étargie.

Par un travail préparatoire de longue haleine, nous nous sommes attachés à faire en sorte que, dans le cadre de la C.S. C. E., c'est-à-dire par une négociation ouverte à trente-cinq pays regroupant tous les Etats européens, une concertation puisse s'instaurer progressivement, sans doute prudemment mais très concrètement dans un climat qui rend possible une limitation effective du remplacement des armements conventionnels.

Cette contribution s'inscrit naturellement dans le cadre de l'ensemble de notre politique étrangère et de notre politique de défense. C'est pourquoi j'ai été fort surpris par les propos qui ont été tenus sur ce sujet.

M. Jean-Marie Deillet et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre de le défense. Avant d'aborder la dernière partie de mon exposé, je répondrai à des questions très différentes.

S'agissant de l'arme à rayonnement renforcé, je croyais avoir été très clair, mardi, au Sénat.

- M. Raymond Tourrain, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, sur la section marine. C'était au Sénat I
- M. le ministre de la défense. Nous sommes au stade des études. Aucune décision de réalisation n'a été prise et celle-ci interviendra au plus tôt en 1982-1983. Cette arme s'inscrit dans un arsenal dissuasif et pourrait s'intégrer dans nos concepts de défense si la décision était prise d'en équiper nos forces. Mais je répète qu'aucune décision de fabrication n'a été prise.

Certains rapports écrits font état de « l'après-1982 » et des oraleurs m'ont interrogé sur le point de savoir si l'effort financier engagé au profit des armées au cours des six années de l'actuelle loi de programmation serait maintenu au-delà de 1982.

Cette question sera naturellement au centre des débats auxquels donnera lieu le vote de la cinquième loi de programmation.

Je ne puis préjuger des résultats des travaux qui sont actuellement engagés dans cette perspective à la fois par les étatsmajors et par les services, ni apprécier les moyens qui seront nécessaires sur le plan financier pour donner aux armées les capacités correspondantes aux missions qui leur seront imparties dans le cadre de la politique de défense. Des mois et des mois d'études sont encore nécessaires.

Il est bien évident que l'effort qui sera décidé en faveur de notre défense devra tenir compte à la fois de la situation économique générale du pays et de la situation internationale. Les choix de 1982 ne seront pas seulement techniques ou financiers mais politiques.

Il en était déjà de même lors de la mise au point des lois de programme antérieures et particulièrement de la première dont je fus le rapporteur devant votre assemblée. Les débats passionnés étaient avant tout politiques et les plus anciens parmi vous se rappellent qu'il fallut trois questions de confiance pour en obtenir l'adoption.

Monsieur Visse, j'ai été étonné de vous entendre réclamer un septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, alors que le groupe auquel vous appartenez a toujours refusé de voter les crédits destinés au premier, au deuxième, au troisième, au quatrième, au cinquième ou au sixième. (Applaudissements sur les boncs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La lecture de l'Evangile m'a appris qu'il ne fallait jamais rejeter les ouvriers de la onzième heure! Néanmoins, lors de la discussion de la première loi de programme, en 1960 — relisez tes interventions des élus communistes — on ricanaît sur les Mirage et la « bombinette », on s'étonnaît que l'on s'orientât vers les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins! Maintenant que vous êtes convaincus — et je m'en réjouis — ne venez pas réclamer avec plus d'énergie que les autres! Ce problème sera étudié sérieusement dans le cadre de la préparation de la loi de programme de 1982. M. Tourrain, dans son rapport d'information, a d'ailleurs fort bien présenté les données de l'affaire.

- M. Penè Visse. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre?
- M. le ministre de la défense. Votontiers.
- M. le président. La parole est à M. Visse, avec l'autorisation de l'orateur.
 - M. René Visse. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Pour que les choses soient bien claires, je vous renvoie au compte rendu des débats de 1978 de l'Assemblée nationale. Nous étions alors opposés aux dispositions du Gouvernement qui, lui, manœuvrait pour que le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ne voie pas le jour.

- M. Antoine Gissinger. Laissez nous rire l
- M. Jean-Marie Daillet. Ridicule !

- M. René Visse. Il faut tout de même rétablir la vérité. Sans doute, m'avezvous mal entendu, monsieur le ministre. Si le groupe communiste refuse de voter les crédits du budget de la défense, c'est essentiellement parce que votre politique de défense tourne le dos aux intérêts de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes. Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)
 - M. Emmanuel Hamel. Et déplaît aux Russes!
 - M. Antoine Gissinger. C'est bien dit!
- M. le ministre de la défense. Monsieur Visse, j'aimerais savoir lors de l'examen de quelle loi de programme le groupe communiste a indiqué qu'il était partisan des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Je puis vous assurer — et je vous renvoie aux textes lus par vos amis — que vous étiez contre en 1960. Votre position était identique lors de la discussion de la deuxième et de la troisième loi de programme.

Je crois que c'est sculement au cours de l'examen de la dernière loi de programme que le point de vue du parti communiste a changé, ce dont je me réjouis d'ailleurs.

- M. René Visse. Reportez-vous au Journal officiel, monsieur le-ministre!
- M. le ministre de la défense. La politique de défense, qui exprimait en fait le vote de la première loi de programme, celle de 1960, a été depuis lors maintenue.

Le projet de budget de 1981 qui vous est présenté, marque la volonté du Gouvernement et de la nation de poursuivre l'effort de défense entrepris depuis plus de vingt ans. Il s'inscrit dans la perspective tracée par la loi de programmation votée en 1976 et marque ainsi la continuité de notre politique de défense telle qu'elle a été approuvée, parfois difficilement, mais toujours, par le Parlement.

Cette continuité trouve son fondement dans le fait que les données essentielles de notre politique de sécurité ne sont pas modifiées malgré les changements intervenus dans le monde au cours de ces dernières années.

La loi de programmation caractérisait l'environnement international par trois données essentielles: la détente dans les rapports Est-Ouest; la place grandissante des Etats du tiers monde dans les relations internationales; l'apparition d'un début d'organisation économique et politique de l'Europe occidentale.

Or, qu'en est-il aujourd'hui?

Les événements récents ont profondément affecté la politique de détente qui régit les rapports entre l'Est et l'Ouest. La détente est conçue différemment de part et d'autre et n'a pas fait disparaître la compétition idéologique. Elle n'empêche pas l'accumulation des armes malgré les conversations sur la limitation des armements nucléaires engagées par les deux plus grandes puissances.

La France entend poursuivre, pour sa part, avec ardeur, ses efforts pour que « l'esprit de détente » reste la règle dans les relations entre les nations. Elle estime, en effet, que seut un dialogue fondé sur la confiance peut contribuer à éviter l'affrontement majeur qui conduirait au suicide collectif.

Dans le tiers monde, les situations conflictuelles sont nomhreuses: les rivalités entre Etats, les luttes pour asseoir une hégémonie régionale, les conflits d'ordre religieux, ethniques ou frontaliers ne cessent d'accroître les zones d'instabilité où, souvent, les deux plus grandes puissances s'affrontent par pays tiers interposés.

Cette déstabilisation qui affecte des zones essentielles pour l'approvisionnement en énergie et matières premières des pays industrialisés menace directement la sécurité de la France. C'est pourquoi elle ne saurait rester inactive ni se comporter en témoin passif ou frileux. La France est une puissance mondiale: elle est présente dans le monde entier par ses départements et territoires d'outre-mer. Son histoire et les liens privilégiés qu'elle entretient avec de nombreux pays d'Afrique notamment, lui donnent un rôle primordial à jouer pour le maintien de la stabilité et de la paix. Elle peut ainsi œuvrer activement pour l'établissement de rapports nouveaux fondés sur la solidarité, le dialogue et la coopération.

M. Pierre Meuger. Très bien!

M. le ministre de la défense. La France est une nation européenne: elle contribue, par son propre effort de défense, à la sécurité en Europe et elle n'ignore pas que sa propre sécurité s'inscrit dans ce cadre.

Comme le rappelait l'exposé des motifs de la première loi de programmation présentée en juillet 1960, « la France doit faire face à ses engagements pour la défense de l'Europe. »

Dans ce contexte international, les objectifs de la politique de sécurité de la France demeurent inchangés: défendre l'indépendance nationale, en disposant des moyens propres à garantir notre sécurité; faire face à nos engagements en Europe et hors d'Europe; agir dans le monde au service de la coopération et de la paix.

Compte tenu de ces objectifs, les missions assignées aux armées telles qu'elles figurent dans la loi de programmation sont claires: garantir le territoire national contre toute agression et assurer en toute circonstance la liberté des Français; être en mesure de participer à la défense de l'Europe, tout en conservant notre liberté d'appréciation et de décision; en dehors de l'Europe, contibuer à la sécurité des pays avec lesquels la France est lièe par des accords de coopération ou par une solidarité de fit; enfin, protéger nos intérêts et contribuer à la sécurité des trafics maritimes indispensables à la continuité de nos approvisionnements.

La stratégie militaire de la France demeure fondée sur les capacités de dissuasion et de combat que lui confère l'existence des forces nucléaires et classiques qui se valorisent mutuellement.

En ce qui concerne nos forces nucléaires stratégiques, nous ne cherchons pas à rivalizer avec les deux Grands, que ce soit par le nombre ou par la puissance des armes. Nous ne nous dotons pas d'un arsenal antilorces.

Et je réponds à M. Hernu d'une façon très claire: il n'y a pas évolution de la volonté française, L'objectif que nous recherchons est d'assurer en priorité le développement qualitatif et la modernisation de nes forces nucléaires afin de maintenir notre capacité de dissuasion au niveau suffisant.

L'entrée en service du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins en 1985, avec le missile M 4, constituera un progrès considérable car la mise en œuvre de têtes multiples, indépendamment guidées, introduit une multiplication très nette de notre capacité de risposte.

Les autres sous marins, à l'exception du Redoutable, scront également refondus et dotés du système M 4.

Le plateau d'Albion est, depuis deux ans, en cours de rénovation; la première unité de tir de neul silos est opérationnelle depuis le mois de juin avec de nouveaux missiles S3 mégatonniques, la seconde unité de tir sera opérationnelle en 1982.

Un certain nombre de Mirage IV seront prolongés au-delà de 1985 et dotés du nouveau missile air-sol moyenne portée en cours de développement.

En bref, à l'horizon 90, notre capacité de destruction aura été multipliée par un facteur compris entre 3 et 4. Mais il nous faut penser dès maintenant à la période ultérieure, c'est-à-dire à celle des années 2000. C'est pourquoi nous étudions une nouvelle génération de sous-marins. C'est pourquoi aussi, pour conserver une indispensable complémentarité aux composantes de notre armement nucléaire stratégique, il a été décidé d'entreprendre des études concernant un lanceur stratégique mobile.

C'est pourquoi, enfin, nous poursuivons des recherches et études exploratoires en divers domaines afin de garantir une bonne pénétration à nos armes au moyen de techniques de durcissement, de leurrage, de têtes multiples.

L'armement nucléaire tactique, par la diversité de ses possibilités d'emploi, accroît la capacité dissuasive de nos forces conventionnelles. Il est composé de cinq régiments d'artillerie, mettant en ligne six véhicules Pluton, et de quatre escadrons de la force aérienne tactique, deux dotés de Mirage III et deux de Jaguar, soit une soixantaine d'appareils. Un cinquième escadron, récemment équipé de Jaguar, sera opérationnel en 1981.

En outre, un de nos porte-avions a subi les transformations pour recevoir les Super-Etendard capables de l'emport de l'armement nucléaire tactique marine. L'autre, comme l'a rappelé M, le rapporteur, est en cours de transformation.

Comme l'armement nucléaire stratégique, l'armement nucléaire tactique doit être modernisé. C'est à ce souei que répond le développement du système air-sol moyenne portée qui doit entre en service en 1985 et qui est destiné à armer le Mirage 2000, le Super-Elendard de l'aéronavale et quelques Mirage IV.

De même, d'autres études comme celles sur le successeur du Pluton et celles sur l'armement à rayonnement renforcé ont été lancées.

Au risque de me répéter, je rappelle, premièrement, qu'aucune décision n'a été prise; deuxièmement, que si la décision de réalisation était prise, l'emploi ne pourrait relever que d'une décision politique. L'arme tactique et l'arme stratégique participent du même concept de dissussion nucléaire. Il n'y a pas — je l'indique à M. Hernu — de distorsion dans la conception éventuelle d'emploi de cet armement.

Les forces classiques terrestres, navales et aériennes doivent être en mesure de faire face à des situations variées, en Europe et au-delà des mers. Leur équipement, en 1975, était préaccupant. Tout en conservant la première priorité au développement des forces nucléaires stratégique et lactique, la loi de programmation de 1976 a eu pour objectif de corriger et état de choses.

Depuis 1977, la modernisation des équipements s'est poursuivie de manière active par la commande de matériels, dans les budgets annuels, qui visent à accroître la mobilité des unités, leur puissance de leu, les moyens de défense anti-chars et anti-aériens et l'amélioration de l'équipement des forces d'intervention. Il faudra la continuer.

MM. Cressard et Cabanel, pour les trois armées, M. Bozzi pour l'armée de terre, M. Bouvard pour l'armée de l'air et M. Tourrain pour la marine ont largement évoqué ce qui avait été réalisé ou ce qui devait l'être.

Je n'oublie pas non plus la gendarmerie. M. Chinaud, qui fut son rapporteur, et M. Berest, qui le devient, ont tous les deux souligné le rôle essentiel qu'elle joue au service de nos concitoyens. Je n'associe à l'honmage qu'ils lui ont rendu, en évoqunt la mémoire de ceux qui ont disparu tragiquement au cours des derniers mois dans l'accomplissement de leurs difficiles missions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie françoise et sur plusieurs bancs des socialistes.)

Hors d'Europe, nos forces ont contribué au maintien de la présence française et permis à la France d'occuper une place privilégiée sur le plan international.

Nos forces armées accordent leur assistance aux pays avec lesquels nous sommes liés par des accords ou des solidarités de fait. Cette ecopération se traduit par des missions d'assistance militaire technique, de soutien legistique ou par l'aide qu'apportent cadres et spécialistes français.

Elles sont également intervenues, soit à la demande de pays amis, soit dans un cadre international, pour assurer le soutien des intérêts français ou pour s'opposer à des entreprises de déstabilisation dont les conséquences seraient préjudiciables à

Elles garantissent, enfin, la sécurité de nos apprevisionnements essentiels.

Ainsi, le déploiement actuel des bâtiments français, à proximité du détroit d'Ormuz, est la marque que la France n'abandonnera pas ses responsabilités dans le maintien de la liberté des communications vitales. Nous allons renforcer cette présence puisque le Suffreu approche de Djibouti.

M. Charles Haby et M. Robert Poujade. Très bien!

M. le ministre de la défense. Dès le temps de paix, les unités françaises ont pu répondre, dans les délais les plus brefs, aux demandes qui leur ont été faites, aussi bien pour l'assistance que pour le soutien, avec l'emploi des armes quand cela a été nécessaire, comme à Kolwezi, ou pour des besoins strictement humanitaires, comme à la Dominique après le cyclone ou en Ouganda pour secourir les populations affamées, en Algérie après le drame d'El Asnam et au Cambodge pour transporter des vivres à l'intention des réfugiés.

En toutes circonstances, les actions conduites par les armées ont été exemplaires et ont révélé l'aptitude opérationnelle de nos forces et la qualité des personnels qui les servent.

Pour l'avenir, comme l'a rappeté récemment le Président de la République, la France doit être en mesure de faire face à toutes les menaces quels que soient leur déroulement, leur localisation ou leur nature.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget de 1981 permettra aux armées de disposer des moyens qui leur seront nécessaires pour répondre aux missions qui leur sont données dans le cadre de la politique de défense, Après vos rapporteurs, je vous demande de le voter. Mais le Gouvernement attend de vous davantage.

Au-delà du vote — comme l'a dit ce matin de président de la commission de la défense — il appartient à la représentation nationale d'expliquer les raisons pour lesquelles cet effort financier considérable est nécessaire pour assurer notre sécurité dans un monde incertain et dangereux. L'effort est plus facilement consenti lorsqu'il est compris.

Notre ambition est de maintenir la paix et pour cela la défense doit être de qualité.

En ces périodes économiques difficiles, où des choix s'imposent, il ne saurait y avoir d'impasse. Il n'y en a pas dans le budget de la défense.

C'est pourquoi je suis confiant dans l'examen auquel vous allez procéder et, à l'avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocrotie française.)

M. le président. La parole est à M. Maillet.

M. Raymond Maillet. Monsieur le ministre, le projet de budget de 1981 renforce les tendances que nous avions déjà constatées dans les budgets précédents depuis le vote de la loi de programmation: engagement plus poussé dans la voie atlantiste de la fabrication européenne des armements; accentuation du dépérissement des arsenaux et des établissements d'Etat que provoque votre politique; atteinte à l'emploi, au niveau de vie, aux droits des travailleurs de l'Etat.

C'est ainsi qu'on recherche la coopération pour la construction des nouveaux matériels et armements déterminants pour la défense.

L'argument du moindre coût des armements fabriqués en coopération est contesté par les spécialistes eux-mêmes. La coopération dans ce domaine entraîne en effet des délais d'études et de fabrication plus longs, et la diversification qui est nécessaire pour répondre aux besoins de chaque pays rend les études elles-mêmes plus coûteuses dans la majorité des cas.

Le projet très avancé du char franco-allemand en est l'illustration. Les abandons sont tels qu'un dirigeant de la République fédérale d'Allemagne a pu se vanter, sans démenti du Gouvernement français, que les accords passés garantissaient à t'Allemagne la maitrise de sa fabrication.

Les 30 000 signatures de travailleurs de l'Etat recueillies par la C. G. T. montrent clairement l'opposition à votre politique de vos propres salariés.

Le futur avion de combat est à l'étude. Mais où en sont les études? Il sera construit par Dassault-France, Messerschmidt-Allemagne et British Aerospace · Grande-Bretagne.

Vous avez pris la décision de construire deux porte-avions. Où seront-ils fabriqués? Par qui? Pouvez-vous garantir qu'ils seront construits entièrement et exclusivement par les arsenaux?

Cette orientation euro-atlantiste pour la fabrication des matériels et des armements menace notre indépendance. Il en est ainsi parce que vous avez décidé que l'adversaire de la France est le socialisme et en premier lieu l'Union soviétique, ce qui a été confirmé très largement par les orateurs de l'U. D. F. et du R. P. R. qui m'ont précédé à cette tribune.

Votre objectif est la défense du système capitaliste. Dans cette stratégie, vous postulez que jamais aucun pays d'Europe capitaliste, par exemple, ne pourrait être un adversaire de la France. Vous ne faites pas le choix de la défense de notre pays, mais celui de la défense du système capitaliste et de la recherche des profits que procure la fabrication des armements aux firmes privées multinationales.

Cette politique conduit le Gouvernement à banaliser les ventes d'armes à l'étranger et à concourir ainsi à la course aux armements et aux tensions internationales. La fabrication de certains matériels n'est pas toujours décidée en fonction de leur intérêt pour la sécurité de notre pays, mais aussi en fonction du rôle dévolu par les Etats-Unis à la France, à savoir maintenir les régimes les plus réactionnaires en Afrique et intervenir éventuellement contre les pays producteurs de pétrole. Les propos que vous avez tenus tout à l'heure, monsieur le ministre, ne sont pas faits pour me démentir.

Nous avons une autre idée de la sécurité des Français. Elle repose sur une défense indépendante pour être réellement « tous azimuts » et sur la lutte pour la paix et le désarmement.

Vous venez aussi, monsieur le ministre, de vous prononcer en faveur de la détente et du désarmement. Dans ce cas, pourquoi n'approuvez-vous la tenue de la conférence de Madrid que du bout des lèvres et ne vous apprêtez vous à y aller que sur la pointe des pieds? Pourquoi n'avoir pas approuvé les accords S. A. L. T. 2? Pourquoi vous refusez-vous à l'avance à participer aux négociations sur S. A. L. T. 3?

Votre politique est une menace aussi pour l'existence du potentiel industriel que sont les arsenaux et les établissements de l'Etat. Ceux-ci constituent une double gêne pour le Gouvernement Ils s'opposent à la fabrication européenne des armements, qui reste la pièce maîtresse de votre politique pour parvenir à l'intégration européenne et atlantiste de la défense et au profit.

Les plans de charge des arsenaux ne sont plus assurés. Le rythme des fabrications est très en deçà des réalisations prévues par la loi de programmation et ce dans les trois armées. La flotte de surface vieillit. Les matériels de l'armée de terre, et notamment les véhicules blindés, ne sont pas livrés au rythme prévu. C'est le rapport de la commission des finances qui l'affirme, de même qu'il fait état des retards considérables de livraison du Mirage 2000.

J'ai entendu vos explications sur les raisons de ce retard. Elles prouvent, à mon avis, qu'il est grand temps de nationaliser les usines Dassault.

Les usines nationales sont au contraire, comme la S. N. I. A. S., à la pointe du développement technologique. C'est une raison supplémentaire pour les nationaliser.

Tout porte à croire qu'à part la force d'intervention en Afrique et dans le bassin méditerranéen à forte odeur de pétrole que vous privilégiez, vous n'euvisagiez pas de maintenir une force conventionnelle crédible. La situation privilégiée que vous faites aux forces nucléaires tactiques dans la perspective d'une balaille de l'avant en Europe laisse penser que vous vous en remettez aux forces conventionnelles de la République fédérale d'Allemagne.

De même, on ne peut manquer de faire le lien entre l'état de notre flotte de surface et la liberté totale laissée à la République fédérale d'Allemagne de se doter d'une flotte de fort tonnage. Ces faits à eux seuls expliqueraient les coups qui sont portés contre nos établissements d'Etat.

Les investissements dans les arsenaux sont insuffisants et ne permettent pas le plus souvent leur adaptation aux technologies nouvelles. C'est l'argument dont vous vous servez ensuite pour justifier la sous-traitance. On voit, en effet, fleurir les entreprises de sous-traitance; on en voit même s'installer à l'intérieur des arsenaux et à demeure. C'est le cas à Cherbourg.

La compression des effectifs dans les établissements d'Etat est la règle. La politique atlantiste conduit à des suppressions d'emplois et à des fermetures. On porte atteinte à l'infrastructure industrielle sur laquelle repose la production indépendante d'armements.

Votre politique vous conduit à une remise en cause constante de tous les droits acquis des travailleurs. L'application des décrets salariaux de 1951 et de 1967 est toujours suspendue et la perte sur les salaires atteint maintenant 12,5 p. 100. Il faut rétablir ces décrets et procéder au rattrapage des salaires.

Le contentieux social est lourd, les engagements pris par votre prédécesseur, monsieur le ministre, au mois de juin 1978, n'ont pas tous été respectés et notamment ceux concernant les reclassements, l'embauchage, les salaires des apprentis, le système indemnitaire et la titularisation des personnels techniques.

Les 135 000 travailleurs de l'Etat aspirent à vivre micux, à travailler, à voir leurs droits respectés. Il faut monsieur le ministre, que vous preniez la mesure du mécontentement existant dans les établissements. Il faut ouvrir la négociation avec les syndicats, avec la volonté d'aboutir partout à des accords sur les salaires, le temps de travail, les droits syndicaux, toujours remis en cause, l'intégration au statut des personnels pouvant y prétendre.

Il faut également abandonner la politique de recours aux formes diverses de recrutement sans garantie de l'emploi.

Les travailleurs de l'Etat réclament à juste titre que le prochain bordereau des salaires marque une hausse de 5,5 p. 100. Ne restez pas sourd, monsieur le ministre, à la demande de création d'une prime annuelle uniforme, équivalente au treizième mois. Relevez les primes et indemnités pour travaux dangereux ou insalubres dont le montant stagne depuis plusieurs années.

Le titre III ne peut guère laisser d'espoir aux travailleurs de l'Etat qui ne doivent voir que dans leurs luttes le moyen de satisfaire leurs revendications,

Tout à l'heure, monsieur le ministre, un député de l'U. D. F. vous a rendu hommage et il a salué votre arrivée au ministère

pour remplir une tâche, a-t-il prétendu, à laquelle vous étiez tout particulièrement préparé. Je ne contesterai pas ce propos. Vous avez, en esset, fait une entrée remarquée au ministère de la désense après avoir utilisé la marine nationale contre les marins pêcheurs.

Votre premier acte de ministre de la défense a été de sanctionner des travailleurs de l'Etat qui avaient quitté leur travail pour se rendre aux manifestations organisées à la suite de l'attentat de la rue Copernic. Ils n'avaient pourtant fait que répondre à l'appel de leurs organisations, de l'Assemblée nationale. Même les discours des ministres pouvaient paraître les y encourager.

Il aura fallu que les organisations syndicales protestent et que les députés communistes montrent en commission l'ignominie de ces mesures pour qu'elles soient rapportées. Cela laisse mal augurer de l'esprit qui vous anime à votre arrivée à ce ministère.

Monsieur le ministre, c'est parce que nous voulons une défense nationale indépendante et, pour cela, préserver de votre politique le potentiel industriel et humain des établissements d'Etat et des arsenaux que nous ne voterons pas votre projet de budget. (Apploudissements sur les bancs des communistes.)

- M. le président. La parole est à M. Branger.
- M. Jean-Guy Branger. Plusieurs de mes collègues l'ont déjà souligné à cette tribune, le budget des armées pour 1981 préparé par votre prédécesseur je tiens à m'associer à l'hommage qui lui a été rendu par un certain nombre de collègues et par vous-même, monsieur le ministre est quantitativement satisfaisant et il maintient le cap de la loi de programme d'équipement, malgré la tempête de l'inflation et la crise économique.

Quelques réserves peuvent cependant être formulées sur la structure des dépenses. Les personnels et le maintien en condition des forces, les plus touchés par l'inflation, limitent la part réservée aux crédits d'équipement.

Or, en ce domaine, noire armée subit un profond renouvellement qui traduit l'évolution des données de notre défense en fonction de la situation internationale.

Deux données me paraissent frappantes.

La première est la nécessité de maintenir serme le principe que notre sécurité repase sondamentalement sur la dissuasion nucléaire. Vous l'avez brillamment démontre dans votre intervention, monsieur le ménistre. Mais si la dissuasion nucléaire est absolument nécessaire, elle n'est pas sussissante. Sanctuariser la France, c'est bien. Mais la sécurité de notre pays ne peut plus se désendre à nos seules frontières. Elle est peut-être mise en cause en Afrique, en Orient, dans le Pacifique, par des interventions militaro-politiques auxquelles la stratégie de la dissuasion n'apporte pas de réponse. Certains ont pu penser qu'en ce domaine le rôle de la France pouvait être limité et donc ne nécessiter qu'une armée peu nombreuse, mais très technique.

Nous devons prendre conscience maintenant qu'il est des menaces qui peuvent être graves, pas assez pour que joue la dissuasion, trop pour que nos forces d'intervention puissent les maîtriser longtemps. La rélorme de l'armée de terre entreprise tend à supprimer cette lacune. Elle ne sera comblée que si l'équipement en matériel divers suit. Or, malgré l'effort consenti, il semble prendre du retard. Peut-être voulons-nous trop bien faire? Est-il nècessaire de conserver un fusil d'assaut, certes excellent, mais qui revient à 5 000 francs pièce? Ce n'est pas une critique, mais une interrogation!

Notre défense « classique », que je préfère appeler « intermèdiaire », repose également sur notre défense aérienne.

Dans ce domiane surtout, un retard certain apparait dans la mise en place des nouveaux matériels, en particulier le Mirage 2000. Vous l'avez souligné, monsieur le ministre, mais je tiens à le répéter tant il est vrai qu'il me parait que l'armée de l'air a pris un retard très préoccupant. Fait plus grave encore, le potentiel d'entraînement diminue.

Il me paraît donc nécessaire que des maintenant soit étudiée dans le cadre de la prochaine loi de programme une accélération du retour de notre armée de l'air à un niveau convenable.

La seconde donnée du problème tient au fait que ces besoins sont d'autant plus urgents que notre principal allié en cas de conflit, les Etats-Unis, traverse une grave crise de son institution militaire classique qui se traduit par le manque de personnel et le manque de matériel. En cas de crise, la France, mais aussi toute l'Europe occidentale, devraient dans un premier temps faire front avec leurs seules ressources. Celles-ci doivent être à un niveau suffisant. Si notre défense doit être nationale, plus que jamais il faut avoir pensé à une défense européenne coordonnée. C'est sans doute dans cette perspective que devrait être étudiée la mise au point de la bombe à neutrons.

Aussi, si vos crédits, il faut le dire, sont confortables, monsicar le ministre, vous n'avez guère néanmoins de souplesse pour faire face à tous les problèmes que posc l'évolution des conditions de notre sécurité.

- M. le président. Monsieur Branger, veuillez conclure.
- M. Jean-Guy Branger. J'al déjà eu l'occasion de dire qu'une défense, c'était avant tout les hommes qui la servaient, et en particulier ceux qui ont fait profession de la servir. Il doit être tenu compte des sujétions propres à leur état mais surtout ils doivent avoir le sentiment de ne pas être un corps étranger dans la nation. Or, la situation d'un grand nombre de retraités proportionnels militaires dont le départ de l'armée résulte d'une décision volontaire de l'Etat qui mise sur des carrières courtes est peu satisfaisante.

Le problème de l'emploi se pose en premier lieu. Certes, le Gouvernement a formellement garanti le droit au travail des retraités proportionnels.

- M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Branger.
- M. Jean-Guy Branger. ... Dans la pratique, ils se heurtent à de nombreuses résislances et les employeurs cèdent trop souvent à l'opposition d'organisations syndicales et professionnelles.

Autre source de mécontentement, la réforme des cotisations de sécurité sociale. Même si des moyens nouveaux doivent être dégagés, ne pourrait-on une fois pour toutes apurer le contentieux qui existe entre les plus anciens retraités et l'Elat: non-reclassement des sous-officiers dans les échelles de solde, augmentation progressive du taux des pensions de réversion concédées aux veuves, indemnisation d'expatriation en Allemagne, majoration des retraites proportionnelles pour enfants, pension d'invalidité au taux du grade?

- M. le président. Votre temps de parole est épuisé, monsieur Branger.
- M. Jean-Guy Branger. L'armée a les moyens d'accomplir ses missions. Nous sommes certains qu'elle le fera. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)
- M. le président. Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Chevenement.

- M. Raymond Tourrain. Candidat à la présidence de la République!
- M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, mes chers collègues, quand M. Le Theule était rapporteur du budget de la défense nationale il s'était fait souvent sur ces bancs l'écho d'inquiétudes largement partagées dans tous les groupes quant à l'orientation de notre politique de défense.
- Il ne suffit pas que vous deveniez ministre, monsieur Le Theule, pour que l'esprit soit pacifié, en dehors du vôtre bien entendu. Par conséquent je voudrais vous poser un certain nombre de questions, bornant mon exposé à quelques réflexions générales sur les certitudes que vous avez affichées.

De quoi s'agit-il quand on nous demande de voter ce projet de budget de la défonse pour 1981 ? Quelle est réellement notre politique de défense ? Comment la comprendre ? Est-ce une politique essentiellement et d'abord française ? Ou bien n'est-ce pas une défense dont la structure et les orientations répondent en définitive à un dessein plus vaste, celui de la défense d'un ensemble occidental ? N'y a-t-il pas évolution de notre doctrine de défense ? Cette question est souvent agitée.

Il est utile de citer deux extraits du rapport d'information de M. Tourrain sur la situation de nos forces militaires et je remercie notre collègue de nous avoir rendu disponibles beaucoup de documents intéressants.

Ainsi le général de Gaulle déclarait en 1959 : « La conception d'une guerre et même celle d'une bataille dans lesquelles la France ne serait plus elle-même et n'agirait plus pour son compte avec sa part bien à elle et suivant ce qu'elle veut, cette conception ne peut être admise. Le système qu'on a appelé « intégration »... a vécu ».

Près de vingt ans plus tard, M. Giscard d'Estaing déclarait dans un entretien télévisé, le 12 février 1978 : « ... Il n'y aura qu'un seul espace, et l'espace français sera, dès le départ, dans l'espace de la bataille qui sera générale ». « C'est la raison pour laquelle, puisqu'il n'y aura qu'un seul espace, il faut qu'il n'y ait qu'un seul ensemble militaire sur cet espace... » Ainsi pour l'un, le système qu'on a appelé « intégration » a vécu ; pour l'autre, il faut qu'il n'y ait qu'un seul ensemble militaire sur cet espace. N'y a-t-il pas lieu de se poser un certain nombre de questions?

Nous sommes amenés à regarder les chiffres de plus près. Vos déclarations nous rassurcraient si nous les prenions au pied de la lettre. Malheureusement, d'autres émanent du chef de l'Etat, du Premier ministre, des différents généraux placés à la tête de nos armées et en outre d'informations de sources étrangères, souvent intéressantes. Je m'appuierai sur elles pour vous poser quelques questions.

D'ailleurs, M. Tourrain s'en pose aussi dans son rapport. Il se borne à citer les propos tenus par les différents chefs d'Etat et, ne les agrémentant d'aucun commentaire, il intitule ainsi les différentes sections : section II : « La pensée stratégique du général de Gaulle »; section II : « Le maintien des grandes orientations militaires par Georges Pompidou »; section III : « Le discours stratégique giscardien ». Il n'est donc déjà plus question de maintenir les orientations. Ainsi M. Tourrain partage probablement certaines de nos inquiétudes.

Qu'il y ait insuffisance du débat public, c'est l'évidence, monsieur le ministre. Je cite vos propres affirmations en 1977 dans la revue Défense nationale. « Afin d'éclairer la nation, le Parlement, indépendant du pouvoir exécutif, a un rôle irremplaçable qui fait partie, par essence même, de ses attributions. Chaque parlementaire représentant une circonscription est plus apte à convaincre les citoyens parce qu'il est plus proche d'eux et les connait bien. » Vous ajoutez : « Le Parlement, par ses votes, donne un caractère solennel d'une grande portée aux choix qui sont faits. Ainsi, une information très large, d'autant plus large d'ailleurs que les débats parlementaires sont repris par les mass média, est ainsi apportée à l'ensemble de la population. » Vous poursuiviez : « Le développement des armements uncléaires stratégiques ou tactiques, celui des armements conventionnels, les conditions d'emploi des forces ne sont pas des problèmes techniques seulement réservés à quelques spécialistes. Ils doivent résulter de décisions qui ressortissent à tout pouvoir politique. »

Ayant pris acte de vos affirmations, je veux tout de niême vous interroger — mon collègue Hernu l'a fait avait moi — sur les conditions dans lesquelles des études ont été engagées pour la fabrication de la bombe à neutrons.

Votre prédécesseur, interrogé devant la commission de la défense nationale, a toujours répondu de manière très évasive qu'il s'agissait d'études très générales, portant sur le perfectionnement et l'approfondissement de la technologie du nucléaire militaire.

C'est par la bouche du chef de l'Etat qu'au mois de juin dernier nous avons appris que les études concernant la bombe à neutrons avaient été engagées sur décision du conseil de défense, au mois de décembre 1976.

Cela est-il admissible dés lors que, nous le savons fort bien, les systèmes d'armes déterminent moins souvent la stratégie que le contraire? J'ai entendu vos déclarations, monsieur le ministre, mais il y en a eu d'autres et, je suis forcé de le constater, la politique de dissuasion est mise en question par un certain nombre de hauts responsables de l'Etat.

Vous nous avez déclaré que les dépenses pour le nucléaire étaient passées de 15 p. 100 du budget en 1976, si je me souviens hien, à 19 p. 100 maintenant; mais cette présentation globale des forces nucléaires, sans aucune distinction entre les armes tactiques et les armes stratégiques, est une imposture, et le chapitre recouvre en fait des réalités fort dissemblables. Les armements nucléaires tactiques ont la priorité puisque les autorisations de programme qui leur sont consacrées augmentent de plus de 30 p. 100 et ces crédits sont d'ailleurs transférés au commissariat à l'énergie atomique, ce qui rend leur contrôle plus difficile.

Or les armements nucléaires tactiques sont des armes « de théâtre », des instruments de bataille, selon le terme imposé par M. Schlesinger, en 1975, quand il était secrétaire d'Etat à la défense. Aujourd'bui, ce sont des armes d'emploi. Vous avez beau affirmer qu'il n'y aura pas de « découplage » entre les forces stratégiques et les forces tactiques, ear nous entendons les propos qui se tiennent ici ou là : on nous explique que la bombe à neutrons, avec très peu d'effets de souffle et de chaleur,

évitera aux civils de recevoir leur maison sur la tête, par exemple, et donc d'être épargnés par la bataille s'ils descendent tout simplement à la cave; mais où cela se passe-t-il? Dans quel pays? Sur quel continent? On se le demande!

Le glissement dans ce sens est apparu avec le chef de l'Etat en place, M. Giscard d'Estaing.

Permettez-moi de vous présenter quelques citations pour illustrer l'incohérence de notre doctrine. S'il est vrai que l'incertitude qu'on laisse planer sur ses intentions peut être un élément de la dissuasion, à l'inverse, la confusiun de l'esprit, qui procède de l'absence d'une doctrine claire, ne saurait, en aucun cas, elle, en être un.

En 1976, M. Giscard d'Estaing déclarait, à propos de l'armement nucléaire tactique, qu'il s'agissait d'un « instrument de bataille », mais le général Méry, à l'institut des hautes études de la défense nationale, au printemps 1978, affirmait : la bombe à neutrons « peut s'intégrer dans notre concept dissuasif ».

Mais M. Bourges, en octobre 1979, au Sénat, précisait que la bombe à neutrons est « une arme de théâtre d'opérations, donc liée à l'acceptation de la bataille, notion opposée à celle de la dissuasion ». Ce sont des citations. M. Barre, à l'I. H. E. D. N., a ajouté, au sujet de la bombe à neutrons : « Elle est plus souple et plus crédible d'emploi sur n'importe quel théâtre. »

Bref, force nous est de constater que la banalisation de l'arme nucléaire tactique nous prépare à l'acceptation d'une bataille de l'avant, en tout cas d'une bataille nucléaire dont nous savons bien qu'elle ne répond pas à l'intérêt de notre pays et, plus généralement, à l'intérêt des Européens — elle peut être l'hypothèse des deux Grands se livrant bataille sur notre sol, sur celui de l'Europe, pour épargner le destin de leurs propres populations.

Notre politique s'aligne-t-elle sur celle des Etats-Unis? En posant cette question, je ne l'ignore pas, je peux choquer certains de mes collègues, d'ailleurs parfaitement honnêtes et sincéres, et qui n'ont pas imaginé une seconde cette hypothèse. Cependant, en me reportant aux sources américaines, en particulier aux travaux du Congrès, j'ai appris un certain nombre de choses.

D'abord, la doctrine américaine a évolué au cours des dernières années. La directive présidentielle n° 59, rendue publique il y a quelques mois, établit comme doctrine officielle des États-Unis l'idée qu'une guerre nucléaire limitée est possible et peut être gagnée par les États-Unis. C'est un élément absolument nouveau : l'abandon de la doctrine des représailles massives. Cette évolution vient de très loin, mais elle est consacrée aujourd'hui officiellement par les déclarations du président Carter. Maintenant, l'hypothèse privilégiée est celle de la guerre nucléaire limitée qui peut être gagnée par les États-Unis.

La progression de notre système d'armes répond-elle à cette évolution générale de la pensée américaine en matière de défense ?

Les déclarations du président Carter portent désormais l'accent sur les forces d'intervention à l'extérieur, ce que les Américains appellent « les forces de déploiement rapide ». Nous assistons aussi chez nous au développement des unités de professionnels, qui se distinguent de plus en plus des forces du contingent.

Permettez-moi de me reporter à quelques rapports du Congrès américain. Je ne vais pas vous infliger toutes mes références, mais je les tiens à votre disposition.

M. Jean Brocard. Attendez l'arrivée de Reagan! On y verra plus clair! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Chevènement. Je ne m'immisce pas dans les affaires des Etats-Unis. Simplement, faute d'une information convenable, nous sommes obligés de nous reporter à certaines sources, notamment aux travaux de hearing, à la Chambre des représentants des Etats-Unis, le 12 juillet 1979:

* Depuis plusieurs années — dit le rapporteur — la France a entrepris une politique étrangère très active, particulièrement en Afrique. Au Züre, par exemple, la France a fait des efforts pour jouer un rôle de stabilisation pour la défense des intérêts de l'Occident. »

Observez comment les choses progressent. Voici trois «hearings» de 1977, 1979 et 1980. En 1977 : «Les Français ont jusqu'ici soigneusement évité un engagement formel dans les secteurs de planning mixte de l'Alliance et de l'Organisation. Le niveau de coopération entre militaires alliés et militaires français est considérable. Dans une guerre future, je pense qu'il existe des plannings pour la participation française. « Pardonnez la traduction. Je préfère, moi aussi, la langue de Mollère!

M. le président. Votre temps de parole est épuisé, monsieur Chevenement.

M. Jean-Pierre Chevènement. En 1979, deux ans plus tard : « Le degré auquel les pays membres de l'Alliance, d'une façon ou d'une autre, font face à des problèmes plus larges ensemble est plus évident aujourd'hui que jamais. J'étends mes remarques sur la France, un pays qui dans une période antérieure avait réagi beaucoup plus décisivement comme un partenaire à part dans toutes les affaires. Mais, depuis une période récente, elle s'est trouvée discrètement beaucoup plus engagée dans les réunions et activités réelles, afin de chercher ce que nous pouvons faire en tant qu'un ensemble de l'O. T. A. N. »

En 1980, enfin, c'est un satisfecit en bonne et due forme. Le rapporteur déclare : « La coopération militaire française avec les alliés de l'O.T. A. N. est conduite avec une visibilité basse » — entendez avec discrétion — « mais elle est néanmoins très importante » et elle répond pleinement au « planning de défense à long terme de l'O.T. A. N., parce que cela aide les autres alliés occidentaux à améliorer leurs capacités de défense. »

Excusez-moi de m'être quelque peu attardé sur ces citations originaires de Washington, mais, nous sommes bien obligés de le constater, quand M. Barre déclare devant ses auditeurs de l'I. H. E. D. N.: « La France a la volonté d'être partout », que la réalité est tout autre. Il faut choisir, parce que nous n'avons pas les moyens de rivaliser avec les Etats-Unis ou avec l'U. R.S.S. A vouloir être partout, finalement, on ne fait pas sa politique, mais celle des autres.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Je vais conclure, monsieur le président. Ces informations m'ont paru intéressantes pour l'Assemblée nationale. L'intérêt de la France n'est pas de s'engager dans la perspective d'une guerre nucléaire limitée en Europe.

C'est la raison pour laquelle, monsicur le ministre, un vrai débat parlementaire doit avoir lieu sur les axes réels de notre politique de défense. Rien que sur la nature des menaces, il y aurait beaucoup à dire. Selon les socialistes, la principale menace vient de la logique des blocs elle-même. Placés là où nous sommes, nous devrions débattre de façon plus approfondie des armes nouvelles, de la participation de la France et des conditions, de cette participation à l'Alliance atlantique.

Pour terminer, nous souhaitons le renforcement des moyens de notre capacité de dissuasion. Nous souhaitons, par exemple, la misc en chantier d'un septième sous-marin, le renforcement des capacités françaises dans ce que l'on appelle le système C 3 — commandement, communication, contrôle — de manière à possèder nos propres satellites, nos propres réseaux pour assurer le bon fonctionnement de nos systèmes d'armes.

Nous nous posons quelques questions au sujet des missiles balistiques mobiles. Le territoire français nous permet-il de nous engager dans cette direction? En tout cas, nous, nous refusons de tout faire, et de nous engager dans le développement des armements nucléaires tactiques. Nous croyons que le monde dans lequel nous sommes est très dangereux. Nous le constatons avec la guerre entre l'Irak et l'Iran, avec ce qui se passe en Europe de l'Est.

La France, monsieur le ministre, a le droit de savoir si eile est défendue par elle-même et pour elle-même, ou si sa défense est assurée par d'autres, tandis qu'elle assurerait pour le compte d'autres quelques missions subalternes ou de première urgence. Nous voulons une France forte, sûrc d'elle-même, respectueuse de ses obligations et maîtresse de ses moyens. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Eugène Beres?. Votez le projet de budget!

M. Jean-Louis Schneiter. Bien súr!

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie vraiment de pratiquer l'autodiscipline!

La parole est à M. Héraud.

M. Robert Héraud. Je m'efforcerai de ne pas dépasser le temps qui m'est imparti, monsieur le président.

Faire preuve de fermeté, ne pas révéler de faihlesse, voilà des conditions essentielles pour assurer la sécurité de la France et des Français.

En effet, l'histoire nous l'enseigne, il vaut mieux pouvoir disposer en permanence de forces armées puissantes que de se rendre compte a posteriori, de leur utilité et de regretter vainement l'époque où il était encore temps d'agir.

Je me réjouis donc, monsieur le ministre, que vous nous proposiez un projet de budget à la hauteur des besoins de défense de la France, tant il est vrai qu'une force militaire moderne, bien équipée et bien entraînée constitue un outli d'indépendance diplomatique et de paix.

Une armée moderne doit savoir utiliser et assimiler les acquis technologiques les plus performants aussi bien que les plus vieilles traditions, qui ont déjà fait leurs preuves.

Cependant, je traiterai d'un sujet un peu dissérent de ceux sur lesquels sont intervenus mes collègues. Et si nous parlions un peu des hommes?

Si une armée vaut, bien évidemment, par les moyens techniques dont elle dispose, ses équipements stratégiques, tactiques, offensifs ou défensifs, elle vaut me semble-t-il en grande partie par les hommes qui la composent.

Quoi qu'en disent les sceptiques, et les critiques, le jeune appelé du contingent apprend en une année bien plus que les rudiments du maniement d'armes. En effet, au terme de son temps de service national, il est à même de connaître vraiment le rôle qu'il assumerait, au cas où — fort improbable, je l'espère — il devrait assurer la défense de son pays.

Il est aussi capital qu'aucun appelé ne ressente jamais la moindre impression d'oisiveté, ou de perte de temps.

Pour ma part, je souhaite que les activités des jeunes du contingent les préparent le mieux possible aux tâches militaires. Mais j'estime que si l'entraînement à la formation militaire pure est essentiel, la mise en œuvre, l'entretien et l'amélioration de la condition physique sont pour eux tout aussi indispensables.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, d'agir en sorte que l'enseignement et la pratique du sport occupent la plus l'arge place dans la formation militaire, et que le maximum de temps soit dégagé pour la pratique des activités physiques. Chacun y trouvera son compte et l'armée jouera là un véritable rôle éducatif.

Des actions sont déjà entreprises en ce sens, je le sais, mais je me permets d'insister ici sur quelques idées qui pourraient facilement être exploitées avec peu de crédits.

D'abord, il convient de profiter du passage des jeunes dans les armées pour systématiser la pratique des activités physiques. Pour ceux qui pratiquent un sport, l'organisation de compétitions militaire assurerait la continuité de la pratique et éviterait une cassure qui provoque souvent la non-reprise des activités lors du retour à la vie civile.

Pour la plus grande masse des jeunes, qui ne pratiquent que peu ou pas du tout, l'armée est l'occasion unique d'accentuer l'initiation, la formation et la mise en condition, ce qui pourrait aboutir à l'organisation d'une grande compétition de masse intéressant l'ensemble des armées. Beaucoup a déjà été accompli, mais il convient de faire encore mieux.

Il convicat aussi de s'intéresser à l'élite de la nation. Déjà, et je tiens à vous en féliciter, monsieur le m'inistre, des affectations préférentielles dans ces centres sportifs tels que l'école de Fontainebleau, garantissant la préparation des sportifs de valeur internationale.

Mais ne pourrait-on pas, de la même façon, envisager une régionalisation réservée aux sportifs de valeur et à ecux qui ne peuvent être accueillis dans ces centres spécialisés?

Un regroupement au niveau des régions donnerait, sans nul doute, un caractère plus sportif et plus actif au service, éviterait les dépaysements toujours regrettables et garantirait exemplarité et émulation.

De plus, l'utilisation de sportifs qualifiés pour participer à l'encadrement ou à des tournées d'information serait un élément révélateur qui pourrait avoir une grande influence sur la jeunesse française.

Enfin, pourquoi ne pas profiter du passage des jeunes dans les armées pour domer à ceux qui le désirent une formation d'éducateur? Ceux qui auraient acquis une telle qualification, reconnue par l'Etat, pourraient ultérieurement être utilisés dans les clubs sportifs et participer ainsi au développement des activités sportives de la nation.

Pour conclure, je considère que le sport est un véritable investissement hénéfique à la fois pour les armées, puisqu'il maintient les hommes en forme; et pour les individus eux-mêmes, car il améliore leur capital santé et leur fait prendre conscience de l'importance de l'entrelien de la condition physique — cette préoccupation les accompagnera toute leur vie et profitera aussi à leurs proches; enfin, le sport est bénéfique pour la nation tout entière: le sport n'est-il pas, monsieur le ministre, un moyen d'accroître le potentiel et la vitalité de notre pays? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Girardot.

M. Pierre Girerdot. Depuis la discussion du budget de la défense de 1980, les retraités militaires, que nous avons soutenus, ont obtenu quelques satisfactions, mais pour l'essentiel le contentieux est demeuré et les intéressés ont le sentiment d'être les victimes d'une injustice prolongée.

En effet, le groupe de travail qui réunissait les représentants des associations des anciens militaires et marins de carrière et ceux du ministère de la défense a déposé ses conclusions en 1976, il prévoyait un calendrier pour leur application. Quatre ans plus tard, les revendications essentielles des retraités n'ont toujours pas reçu satisfaction.

Le problème du remodelage des échelles de soldes reste posé. Les retraités proportionnels d'avant le 1^{rt} décembre 1964 sont toujours exclus du bénéfice des majorations pour enfants. Or il ne s'agit que d'assurer l'équité non seulement pour eux mais plus encore pour les veuves.

L'augmentation progressive du taux des pensions de réversion aux veuves âgées de soixante-cinq ans et plus est justifiée sur le plan général. De surcroît, pour les veuves de militaires, il convient de noter qu'il n'y a pas si longtemps les épouses des officiers et de certains sous-officiers ne pouvaient pas se livrer à une activité salariée. La progression des droits propres aux veuves, dont on parle, sans proposer d'ailleurs de mesures concrètes, n'a pour elles aucune signification.

Au cours d'une période plus récente, l'épouse du sous-officier ne pouvait que rarement trouver un emploi en raison de la mobilité de la vie de garnison de son mari. Les associations d'anciens militaires et marins appellent, avec juste raison, notre attention sur les limites d'âge très basses imposées aux cadres de l'armée, en particulier, aux sous-officiers.

Ces dispositions, prises dans l'intérêt de la défense nationale, ent pour effet de remettre sur le marché du travail des hommes de trente-cinq ou de quarante ans qui ne disposent souvent que d'une retraite inférieure au S. M. l. C., à une période de leur vie où leurs responsabilités familiales sont les plus pressantes.

Dans une énoque de plein emploi, les anciens militaires, dans la pleine force de l'âge, trouvaient facilement un travail correspondant à leurs aptitudes et fréquemment à leur spécialisation acquise au cours de leur carrière militaire. Actuellement il en va autrement avec les conséquences de la politique d'austérité du Gouvernement et de «casse» de nos industries. Les jeunes anciens militaires se trouvent confrontés aux mêmes difficultés que les autres travailleurs. Ils n'ont d'autre voie que celle qui mène au changement par la lutte aux côtés de tous ceux qui exigent le droit au travail. Les fils et les filles des anciens militaires plus âgés se trouvent dans la même situation que toute notre jeunesse, avec les mèmes drames et les mêmes espoirs.

Les pensions d'invalidité des retraités militaires sont un exemple d'injustice chaquante. Selon que les militaires ont pris leur retraite avant ou après le 3 août 1962, la pension d'invalidité leur est accordée sur le taux du soldat ou bien sur le taux du grade. Dans la majorité des cas, les militaires les plus grièvement blessés reçoivent la pension au taux du soldat. Une harmonisation est donc nécessaire et urgente.

Une autre injustice à noter est le refus du règlement de l'indemnité familiale d'expatriation pour les séjours en Allemagne fédérale entre le 6 mai 1956 et le 11 octobre 1963, une indemnité que les personnels civils ont perçue.

De telles inégalités provoquent une amertume peu favorable au moral de nos armées. Il conviendrait d'y remédier sans retard, grâce à des engagements précis du ministre de la défense selon un calendrier portent sur deux ou trois ans par exemple, mais comportant des satisfactions immédiates. Les ressources peuvent être dégagées par une taxation plus sévère des profits des industriels de l'armement.

Le groupe communiste à l'Assemblée nationale soutient toutes les revendications des retraités militaires qui vont dans le sens de la justice et de l'union de natre nation. Il a déposé plusieurs amendements dont l'adoption donnerait pleinement satisfaction. (Applaudissements sur les bancs communistes.) M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le ministre, mes chers collègues, avec une augmentation de 17,88 p. 100, le budget des forces armées traduit la volonté de la France, malgré l'austérité économique, d'assurer sa sécurité et de jouer son rôle dans des relations internationales tendues.

Certes, l'évolution des crédits ne fait que suivre les dispositions de la loi de programmation adoptée par le Parlement. Il faut néanmoins se féliciter que le Gouvernement respecte ses orientations malgré les contraintes financières que lui impose la crise.

Vous me pardonnerez les considérations apparemment extrabudgétaires puisque d'ordre psychologique que je me permettrai de vous présenter, mais je considère que les armes les plus sophistiquées ne valent que si le pays est animé d'un réel esprit de défense,

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour la section forces terrestres. Très bien!

Mme Florence d'Hercourt. Les rapporteurs ont à juste titre fait parler les chiffres; pour ma part, je souhaite appeler votre attention sur trois points d'intérêt inégal, mais bien réel: les conditions d'application du service militaire et la formation pedagogique des cadres, le logement des cadres et l'avenir de la bombe à neutrons.

Le service militaire doit être maintenu.

Si nous adoptons cette position de principe, pour les raisons militaires mais aussi civiques que l'on connaît, il est certain que sa lixation à douze mois apparaît comme un minimum pour disposer des unités entraînées et aptes à répondre à une menace brutale.

Si douze mois apparaissent courts à l'utilisateur, ils semblent souvent bien longs aux appelés. Cette impression est normale dans la mesure où, aujourd'hui, la présence sous les drapeaux constitue pour notre jeunesse un changement matériel et psychologique plus grave que jadis. Notre jeunesse est dès son plus jeune âge, à la fois surprotégée et surlibérée. La société militaire dans laquelle elle se trouve plongée est à l'opposé de sa vie normale.

Alors qu'elle était surprotégée — confort matériel, argent de poche, nourriture — elle se retrouve dans une situation de sous-protection propre à toute vie collective de masse — confort moins grand, moyens financiers minorés, nourriture suffisante mais différente. Alors qu'elle était libre, elle trouve la contrainte.

Au service militaire les houres sont moins comptées, la discipline est plus présente, les loisirs sont parfois hypothétiques. Certains jeunes en éprouvent un sentiment d'opposition, traduit en termes d'inutilité du service.

Il s'agit non pas d'approuver cette attitude mais d'en comprendre les motifs et d'y trouver des remèdes,

Dans une récente interview à un grand quotidien du soir, le général Delaunay, nouveau chef d'état-major de l'armée de terre, a montré l'effort considérable que l'armée de terre a entrepris pour adapter ses méthodes de formation, sa discipline et les résultats positifs déjà obtenus.

A mon sens, cet effort doit être amplifié dans trois directions.

Premièrement, les appelés doivent prendre conscience de leur rôle dans la défense. C'est le fondement de l'acceptation par eux, pour un temps déterminé, d'un changement de vie notable. Il est nécessaire que toutes les sujétions du service militaire apparaissent comme la rançon normale du droit, et non seulement du devoir, pour un citoyen, d'assurer la défense de la France.

Il appartient à l'armée non pas d'enseigner le civisme aux jeunes Français — cette tâche ressortit à l'école et j'aurai l'occasion de le répéter demain dans la discussion des crédits de l'éducation — mais d'expliquer dès l'arrivée sous les drapeaux les liaisons entre ce civisme et la défense et les obligations qui en découtent. Les jeunes doivent être associés à la défense et non la subir en pensant qu'elle est imaginée par d'autres.

Dans cette optique, il serait plus logique de ne plus porter une attention permanente au problème du prêt. Sur ce point, je suis, monsieur le ministre, en désaccord avec vous. Ou bien le prêt devient une véritable rémunération — et c'est financièrement impossible — ou bien il demeure un symbole qui marque seulement le caractère public de l'activité de la recrue. Pourquoi continuer ces augmentations d'un franc qui ne signifient rien

pour l'appelé mais qui représentent plus de 6 milliards de centimes pour le budget, soit l'équivalent de dix chars ou d'une centaine de ces véhicules qui font défaut à nos forces?

M. Jean Brocard. Très bien! Vous avez parfaitement raison!

Mme Florence d'Harcourt. Le jeune Français doit servir non pas seulement parce que la loi l'y oblige, mais aussi parce qu'il doit être fier de servir.

Mais pour que notre jeunesse ait conscience de la réalité et de la nécessité de son rôle dans la défense, celui-ci doit avoir aussi un aspect concret. Cent jours d'exercice en camps ou terrains libres par an, dont quarante-huit avec le matériel, ne sont pas négligeables. Est-ce suffisant pour compenser les temps nierts, un certain désœuvrement qui est le premier souvenir que le soldat risque de garder de son service?

Je pense qu'il faut, dans la mesure du possible, insister sur l'entrainement, la formation et dépasser ces trois mois fatidiques. Il est tout de même surprenant que le temps des permissions soit aussi élevé que celui de l'entrainement. Il en est de même pour le temps consacré aux servitudes. Un service de douze mois devrait consacrer le plus clair du temps — et non pas seulement un tiers — à l'entrainement. M. Bozzi l'a d'ailleurs parfaitement rappelé ce matin, en parlant des activités.

Formation consciente, instruction rigoureuse et permanente, ces deux objectifs atteints, le jeune Français serait sans doute fier de son armée et d'y appartenir. Il retrouverait alors peutêtre le sens d'une discipline qui, pour ne plus être imposée arbitrairement, demeure nécessaire. Sans vouloir être passéiste, je regrette le temps où le jeune permissionnaire devait porter l'uniforme, qui impliquait tenue, allure, voire politesse. Ne pourrait-on rappeler aux jeunes soldats en permission que le droit d'être en civil implique encore plus le respect des règles de savoir-vivre qui, pendant longtemps, passaient pour être l'apanage des Français?

Une armée, c'est certes le contingent, mais c'est aussi l'encadrement qui pour partie d'ailleurs en provient. Il est beaucoup demandé aux cadres militaires professionnels, à juste titre d'ailleurs, puisqu'il s'agit plus d'une vocation que d'un métier. Ils acceptent des horaires difficiles, des mutations accélérées, les risques d'un métier dangereux. S'ils ne se plaignent pas, ils sont néanmoins en droit d'attendre de l'Etat certaines compensations.

M. le président. Je vous prie de conclure, madame.

Mme Florence d'Harcourt. Oui, monsieur le président.

La compensation que constitue le logement ne leur est pas accordée facilement. Si, dans les petites garnisons, la situation est moins cruciale, dans les grandes zones urbaines elle est pour le moins difficile. Logements exigus, éloignés des lieux de travail alors que les horaires sont incertains, qualité médiocre des constructions, tel est souvent le lot des cadres militaires.

Cette question doit faire l'objet d'une étude toute particulière, et une politique d'amélioration doit être mise en œuvre. En effet, il ne serait pas convenable que les militaires et leurs familles, qui sont encore trop souvent les mal-aimés de la nation, restent les mal-logés du pays. Je ne parle pas des gendarmes, puisque leur cas a été évoqué ce matin. Une telle politique doit porter sur les deux points faibles du logement des cadres militaires: tout d'abord, le standing et la qualité et, ensuite, le nombre, qui est particulièrement insuffisant dans la région parisienne.

En 1980, 2 000 demandes n'onl pu être satisfaites. Il faudrait absolument que, dans un proche avenir, 1 000 logements supplémentaires soient prévus pour répondre aux besoins des personnels militaires.

M. le président, Il faut maintenant conclure.

Mme Florence d'Harcourt. Je conclus, monsieur le président.

Cet objectif qui peut paraître trop ambitieux ne l'est plus si l'on considère le nombre des logements occupés indúment par la ville de Paris. Je me permets de vous le signaler, mnn-sieur le ministre. Je vous rappelle que, sur 1328 logements concédés initialement aux armées, près de 800 sont toujours détenus par la ville de Paris. Peut-être serait-il opportun de faire appliquer les clauses de la convention pour que la ville de Paris honore ses engagements.

Enfin, je prėsenterai une remarque concernant la bombe à neutrons.

Je ne discuterai ni de sa valeur ni de son emploi possible. C'est une arme de défense et comme telle notre armée doit l'étudier et si nécessaire s'en doter.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous mettre en garde contre le sens politique qui parfois est donné à la fabrication de celte arme et qui a pesé sur les armes atomiques précédentes. Trop de partisans de la bombe à neutrons la présentent comme une nouvelle « ligne Maginot », l'arme qui défendra al France sans avoir besoin des Français.

M. Raymond Tourrain. Très bien!

Mme Florence d'Harcourt. Vous savez mieux que d'autres combien de telles affirmations sont contraires au maintien de l'esprit de défense. Nous sommes tous aujourd'hui convaineus de la nécessité d'une dissuasion, mais nous savons qu'elle n'est pas toute la défense. Il ne faut pas que demain la bombe à neutrons laisse croire que la défense de la France pourra être assurée sans le concours des Français, ne reposera pas sur leur volonté, leur civisme.

Grâce au général de Gaulle et à tous ceux qui ont, après lui, poursuivi son œuvre, la France et les Français ont repris conscience de leur présence dans le monde et de la nécessité d'assurer leur sécurité, même si leur volonté est la paix et la détente. Il est impossible de laisser remettre en cause cet acquis qui est aujourd'hui partagé unanimement par la nation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mes collègues du groupe parlementaire socialiste ont exprimé ici les réflexions et les remarques globales que nous inspirent ce projet de budget de 1981.

Il nous faut aussi interpréter les chiffres. Pour ma part, je le ferai à propos des dépenses en capital, ce que dans notre jargon, nous appelons le titre V.

Depuis le début de cette discussion, certains de nos collègues de la majorité, à l'instar de vous-même, monsieur le ministre, ou plutôt du Président de la République, ne cessent de nous répêter que le projet qui nous est présenté est un bon budget en période de crise économique et de relations internationales tendues.

Il est vrai qu'avec plus de 104 milliards de francs il constitue le budget numéro un par la masse des crédits engagés.

On nous a également indiqué que ce budget représentait 3,85 p. 100 du produit intérieur brut marchand de 1981 contre 3,67 p. 100 de ce même P. I. B. M. en 1980. Mais est-ce satisfaisant?

Compte tenu du ralentissement de l'activité économique, il n'est point besoin d'être un économiste distingué pour voir que le P. I. B. M. risque de diminuer alors que les besoins de défense seront, eux. toujours au moins constants. L'accrochage du budget de la défense au P. I. B. M. sera alors réalisé au détriment de la défense. Il me semble donc tout aussi critiquable de vouloir présenter l'accroissement du budget de la défense par rapport au P. I. B. M. que par rapport au budget global de l'Etat. Une mauvais référence chasse l'autre.

En outre — et sur ce point, monsieur le ministre, je me contente de reprendre les propos tenus par vos amis politiques — l'équilibre entre le titre III et le titre V, tel qu'il était prévu par la loi de programmation militaire de 1976, n'est pas réalisé: 44.80 p. 100 pour le titre V au lieu de 46 p. 100, soit donc un manque de 1,20 p. 100.

On constate alors un retard important dans l'accroissement des crédits du titre $\mathbf{V}_{\boldsymbol{r}}$

A la lumière de ces chiffres, on peut même d'ores et déjà prédire — sans crainte d'être démenti — que l'objectif de programmation de 47,8 p. 100 pour le titre V en 1982 ne sera pas atteint

En dressant ce constat, me viennent à l'esprit, monsieur le ministre, les déclarations que vous aviez faites en 1977, ici même, alors rapporteur spécial de la commission des finances, selon lesquelles vous étiez plutôt favorable à une sorte de plan glissant dont les objectifs auraient été révisables au bout de trois ans, permettant, le cas échéant, de rajuster les prévisions en fonction de la situation du moment. A l'époque, vos observations n'ont pas été retenues. Le résultat, on le constate maintenant, est que la loi de programmation ne sera pas respectée.

Alors, je vous le demande aujourd'hui, monsieur le ministre, lors de l'examen de la prochaine loi de programmation en 1982—si vous occupez toujours ce poste, bien entendu—envisagerezvous de revenir à la notion du plan glissant?

Après ces observations générales, l'analyse du titre V par chapitres et programmes me conduit à formuler un certain nombre de critiques.

Premier point, en ce qui concerne tout d'abord la force nucléaire stratégique, — et j'inclus également sous cette rubrique l'arme nucléaire tactique, sans pour autant les confondre je constate que la progression des crédits qui lui sont affectés est sensiblement identique à celle enregistrée en 1980.

C'est cependant, semble-t-il, à peine suffisant pour la maintenir en état opérationnel.

La France ne pouvant tout faire à la fois, l'effort le plus important doit être consacré aux S. N. L. E. qui constituent, et pour longtemps encore, la composante la plus fiable de notre force nucléaire stratégique.

Deuxième point, l'examen des crédits de l'armée de l'air fait apparaître une régression considérable sur l'objectif de la loi de programmation.

En effet, 22 Mirage 2000 sont en commande au licu des 43 prévus en programmation, ce qui cunduit à passer une commande, non prévue, de 21 Mirage F 1 pour compléter le nombre d'avions en ligne et compenser ainsi le retard du programme Mirage 2000.

Non seulement ces 22 Mirage 2000, mais aussi l'ensemble des 43 premiers exemplaires, seront dotés dans un premier temps du radar qui équipe actuellement les Mirage F1. Or il n'est fait mention d'aucune date quant à la mise au point du nouveau radar qui doit s'y substituer. Le retard dans la technologie du radar est en passe de devenir inquiétant.

S'agissant des avions de transport, 5 Transall sont commandés au lieu de 3 initialement prévus; mais, compte tenu d'un retard de 5 unités sur le programme, il reste encore un retard de 3 unités.

J'ajoute que le choix des Transall est lui-même discutable quand on connaît leurs limites.

Je remarque également — et cela est particulièrement inquiétant — que toutes ces commandes portent sur des avions sans pièces de rechange.

Le troisième point concerne les forces terrestres. L'infrastructure y est toujours aussi délaissée que par le passé. Je vous poserai, monsieur le ministre, quelques questions relatives à la construction du blindé franco-allemand.

A quel stade des études en est-on? Y aura-t-il égalite des droits de chacun des Etats? Les coûts d'études et de développement seront-ils répartis entre les deux pays? Qui sera le maître d'œuvre? Quels équipements seront spécifiquement français, le moteur, la tourelle? Comment sera réparti le montage?

Les réponses à toutes ces questions sont bien entendu essentielles pour nos établissements d'Etat.

En outre, les commandes A. M. X. 30, A. M. X. 10 P. Roland, Gazelle. 155 G. C. T., et bien d'autres, ne seront réalisées qu'à environ 50 à 70 p. 100 en 1981.

A propos du Roland, il aura fallu près de vingt ans pour que notre pays se dote enfin d'un missile antiaérien moderne à très basse altitude. Encore ne s'agit-il là que du Roland « temps clair », le Roland « tous temps » n'étant pas encore prêt pour équiper complètement l'armée de terre : pas avant 1986, nous annonce-t-on! J'en conclus donc que pendant ce temps le corps de bataille n'est pas protégé puisque, outre le retard pris dans la mise au point du Roland, je constate que l'abandon du V. A. D. A. R. n'a pas été compensé et que le nouveau sol-air à très courte portée n'en est encore qu'au stade des études.

Le quatrième point porte sur le programme Marine. Je re peux que déplorer la baisse continue du tonnage, même si je me réjouis par ailleurs de la progression qu'enregistre cette année le poste « constructions ».

Je relève aussi que les crédits alloués pour la construction de bâtiments lègers, destinés aux missions de service public, surveillance de la zone économique et du trafic maritime, et qui s'élèvent à 90 millions de francs, ne répondent pas aux promesses faites par le Président de la République aux élus bretons. M. Giscard d'Estaing avait en effet à l'époque parlé d'une dotation de 780 millions de francs hors enveloppe et de la construction de douze navires. Non sculement on est loin du compte, mais

en plus il ne s'agit pas de crédits supplémentaires puisque la dotation de 90 millions de francs est prélevée sur le budget de la défense.

Qu'en est-il de cette promesse? Etcs-vous en mesure de prendre l'engagement de la tenir dans le prochain budget?

Parmi les commandes nouvelles, j'observe qu'aucun aviso n'est commandé et qu'il y a un retard régulier d'un à deux ans sur les livraisons des matériels en chantier : le S. N. A. n" 1, un an ; la corvette A. S. M. n° 3, deux ans, et l'aviso A 69 n° 13, un an.

S'agissant de l'aéronavale, je note qu'aucune commande de Super-Etendard n'est passée. Aucun hélicoplère W.G. 13 ne sera commandé alors que deux étaient prévus, et la série est raccourcie. Quant aux avions à décollage vertical, il n'en est fait mention nulle part.

Nous avons tous appris par la presse que la France allait vendre pour 14 milliards de francs d'équipements à l'Arabie Saoudite. En d'autres termes, nous allons doter ce pays d'une marine de guerre moderne.

En tant que socialiste mais aussi en tant qu'homme, je considère qu'il s'agit là non seulement d'un contrat juteux et mirifique, bon pour les finances de la France, mais surtout, monsieur le ministre, d'un cas de morale politique qui se pose à nous tous.

En livrant des matériels de guerre à des pays situés dans des zones ultra-sensibles, la France n'alimente-t-elle pas ainsi directement des conflits ?

A cet égard, la vente de matériel à l'Irak ne pose-t-elle pas actuellement problème? La responsabilité morale de la France n'est-elle pas engagée?

Vous arrivez à ce banc, monsieur le ministre, précédé d'une réputation de connaissances, de compétence en défense nationale. Vous êtes un ancien président de la commission de la défense nationale, puis, membre de la commission des finances, vous n'avez cessé de suivre les budgets militaires.

Vous avez fait — je serais tenté d'ajouter, vous, — votre service militaire. (Sourires.) A nos yeux, cela peut être la meilleure mais aussi la pire des choses.

N'allez-vous pas vous servir de ces atouts pour habilement orienter votre politique de défense vers un alignement que mes amis politiques ont dénoncé avant moi à cette tribune?

N'allez-vous pas vous en servir — mon ami Jean-Yves Le Drian s'en inquiétera tout à l'heure à propos des personnels — pour poursuivre la politique de déflation des effectifs des arsenaux et établissements d'Etat, le développement de la sous-traitance qui, en fin de compte, seraient l'amorce de la liquidation d'établissements de fabrication d'armements pourtant indispensables par leur putentiel technique à l'indépendance de notre défense si la situation internationale l'exigeait?

Les élus du peuple que nous sommes vous demandent aujourd'hui même de préciser vos intentions car le sujet est grave. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. la président. La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Les récentes décisions annoncées par M. le Président de la République et prises en conseil de défense — je veux parler de la construction de deux nouveaux porte avions — confirment, si besoin était, le rôle capital qui revient dans notre défense à la marine nationale.

Si. l'année dernière, à cette même tribune, j'avais souligné un déficit de 500 millions de francs d'autorisations de programme pour la marine, je suis particulièrement satisfait de constater qu'en 1981, avec une augmentation des autorisations de programme de plus de 50 p. 100 pour les constructions neuves, le déficit est comblé.

Avec 18,3 p. 100 du budget de la défense de 1981, le budget de la marine est, pour la cinquième année consécutive, supérieur aux prévisions de la loi de programmation et l'on peut dire dès maintenant que, s'agissant des constructions neuves, les objectifs de la loi seront atteints en 1983 et que, comme l'a souligné M. Tourrain dans son rapport, toutes les commandes et toutes les livraisons prévues auront été réalisées, à quelques nuances près.

De plus, et nous l'avions demandé dès le début de la présente législature, le programme « service public » annoncé en 1980 par le Président de la République et non prévu par la loi de programmation va débuter dès 1981. La marine sera ainsi dotée de bâtiments et d'avions plus particulièrement adaptés à ses nouvelles missions.

Pour ce qui est de l'activité des forces, les hausses importantes des prix des carburants ne permettront sans doute pas, malgré la hausse également importante des crédits en 1981, d'atteindre les objectifs de la loi. Le niveau de l'activité et de l'entraînement demeure néanmoins convenable pour l'instant, mais il scrait fortement compromis si l'on devait encore réduire le nombre d'heures à la mer ou de vol.

Ce bilan favorable ne doit cependant pas masquer le fait que la loi de programmation a été fondée sur l'annuité financière de 1976, spécialement mauvaise pour la marine.

Il faut souligner aussi que l'effort important consenti en faveur de la force océanique stratégique n'a pu l'être qu'au détriment de la flotte conventionnelle, constituée pour l'essentiel de bâtiments construits dans les années 50 et arrivant à péremption dans les années 80. C'est ainsi que la marine connaîtra dans les années 1935-1990 une relative décroissance de ses moyens, moins forte au demeurant qu'on n'avait pu le craindre. Le nombre des bâtiments de combat passera ainsi de 130 en 1976 à 115 en 1982 et à environ 95 en 1988, pour un tonnage ne variant d'ailleurs pratiquement pas — contraîrement aux propos que j'ai entendus — puisque, et cela est très important, la flotte se rajeunit et se modernise, avec l'arrivée de bâtiments sans doute moins nombreux, mais plus gros et mieux équipés.

L'effort consenti en faveur de la marine est-il suffisant?

Oui, s'il ne s'agit que de la maintenir « à flot ». Non, sans doute, s'il faut satisfaire en même temps aux impératifs du moinent et du futur qu'impliquent, d'une part, la dissuasion et, d'autre part, la protection des voies maritimes.

Il faut donc réfléchir à la composition de la future force océanique stratégique et il est certain que si l'on veut disposer dans le même temps d'une force océanique stratégique de 6, 7, 8 ou 10 S. N. L. E. et d'une flotte conventionnelle polyvalente et équilibrée, avec porte-avions, sous-marins nucléaires d'attaque, corvettes et aéronavale, il faut encore accentuer l'effort actuel.

Au lieu de choisir une marine retranchée dans les approches du territoire et vouée presque exclusivement avec ses S. N. L. E. à remplir sa mission de dissuasion, nous avons décidé de nous doter d'une marine à vocation mondiale et apte à remplir l'éventail de toutes ses missions. Mais pour s'en donner les moyens, il faudra que ce choix devienne l'un des objectifs essentiels de la prochaine loi de programmation.

Et il le faudra d'autant plus que les budgets de 1981 et même de 1982 n'apporteront aucune réponse au problème des effectifs militaires qui se pose aujourd'hui à notre marine.

Ces effectifs se sont en effet stabilisés autour de 68 000 hommes. Ils sont insuffisants au regard des besoins et on atteint actuellement la limite du raisonnable.

Des palliatifs ont permis jusqu'à présent de remédier en partie à cet état de chose et en particulier un sureffectif quasi permanent d'environ 2000 hommes du rang. Mais cela reste très insuffisant.

Il faut maintenant définir les besoins supplémentaires de la marine. Ces besoins sont dus, pour l'essentiel, à la montée en puissance de la force océanique stratégique, en particulier à l'armement prochain de L'Inflexible, à la nécessité de renforcer les compagnies de protection des installations, et notamment des bases aéronavales, ainsi qu'à l'extension des missions du service public, pour lesquelles a été décidé, d'ores et déjà, une augmentation de 1 000 hommes.

Au total, les besoins s'élèveraient à quelques milliers d'hommes supplémentaires. Mais il faut dire aussi que ces insuffisances numériques s'accompagnent d'une failliesse relative du taux d'encadrement.

La marine est en effet sous-encadrée, par rapport aux autres armées, mais surtout par rapport aux autres marines où la proportion d'officiers est d'environ 12 p. 100 contre 8 p. 100 en France. On conçoit que dans des unités relativement petites, comme celles de la marine, qui mettent en œuvre des armes et des équipements sophistiqués, il faille une forte proportion d'officiers pour valoriser ces matériels coûteux.

Trois cents officiers supplémentaires seraient ainsi nécessaires pour arriver à une situation à peu près convenable. Mais le budget de 1981 ne prévoit aucune augmentation.

Quant aux officiers mariniers, c'est sculement avec l'élaboration des statuts que le principe d'une pyramide budgétaire, offrant des perspectives de carrière analogues à celles des autres armées, a été retenu.

L'objectif de 70 p. 100 d'officiers mariniers pour 30 p. 100 d'hommes du rang est encore loin d'être atteint.

Comme M. Berest, député de Brest, qui s'associe à mon intervention, j'ai souligné que ce n'est pas au cours de la discussion budgétaire que ces problèmes recevront une solution, mais qu'il faudra exercer des choix dans le cadre de la future loi de programmation.

L'actuelle loi de programmation a été globalement bénéfique pour les armées, j'ai eu l'occasion de le dire, ici, au nom de la commission de la défense et, au-delà d'une banale bataille de chiffres, j'avais souligné le rôle déterminant de votre prédécesseur.

Notre commission souhaiterait d'ailleurs être davantage associée, à l'avenir, aux réflexions et à la définition des différents critères qui seront retenus pour la loi future. Elle fait confiance au ministre respectueux du Parlement et au parlementaire chevronné que vous êtes, pour participer aux travaux préparatoires de cette loi fondamentale au regard de la défense de notre pays. (Applaudissement sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Quand nos collègues de la majorité couvrent de fleurs les personnels de la gendarmerie alors qu'ils s'apprêtent à approuver un projet de budget qui confine cette arme dans le role de parent pauvre de notre armée, ils poussent un peu loin l'art de la démagogie.

M. Yves Lancien. Ce ne sont que des élèves!

M. Théo Vial-Massat. C'est en vain que l'on parcourt les documents budgétaires à la recherche d'une ligne, de crédits qui permettraient d'améliorer d'une façon décisive les conditions de service et de vie des gendarmes. Selon un certain programme qui se voulait la bible de la majorité, les effectifs de la gendarmerie devaient annuellement croître de 1 000 unités. Or, plusieurs rapporteurs ont souligné l'ampleur du retard par rapport aux promesses de Blois, retard qui continuera à s'aggraver puisque le projet de budget de 1981 ne prévoit que 725 emplois supplémentaires dits pyramidés.

Comment, monsieur le ministre, comptez-vous répondre à l'aspiration légitime des personnels de gendarmerie quant à leur droit au repos ?

Les gendarmes sont actuellement les seuls fonctionnaires à ne pas bénéficier de quarante-huit heures de repos hebdomadaire. Et si le deuxième repos mensuel de quarante-huit heures a été officialisé par votre prédécesseur, l'élu de province que je suis sait bien que les gendarmes accomplissent d'abord leur service et seulement après prennent leurs congés. Dans certaines brigades, ils sont contraints d'y renoncer tant est grande l'insuffisance des effectifs par rapport au poids de leurs missions, nombreuses, difficiles et trop souvent dangereuses.

Comment comptez-vous remédier, avec votre projet de budget, à cette situation anachronique qui fait des gendarmes les seuls officiers de l'armée française à jouer les manœuvres balais, à etre astreints à toute une série de corvées ?

M. Jean Brocard. Oh!

M. Théo Vial-Massat. Comment donner aux gendarmes en activité toute leur sérénité quand ils savent le sort que vous réservez à leurs collègues en retraite en renvoyant aux calendes grecques la prise en considération de leur revendication essentielle, à savoir la revalorisation de la majoration spéciale propre à la gendarmerie afin de la porter progressivement à 0,5 p. 100 de la solde de base par année d'activité?

En conclusion, j'évoquerai les mauvaises conditions de logement des gendarmes. Je connuis des brigades presque essenticiement composées de célibataires. Les logements mis à leur disposition sont si vétustes et si inconfortables qu'ils ne peuvent y accueillir une famille normalement constituée.

Au moment de la discussion de la loi sur l'aide à la pierre, mes amis communistes avaient mis en garde contre ses effets désastreux. Pour la gendarmerie, les conséquences en sont dramatiques et créent une situation particulièrement dommageable pour les personnels.

On a parlé de discussions avec d'autres ministères qui pourraient contribuer à la solution de ce problème. Qu'en est-il exactement et les résultats ne risquent-ils pas d'être aléatoires?

Vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur le ministre, les possibilités qu'affrait la caisse des dépôts et consignations, dans cadre des emprunts globaux des collectivités locales. Les maires sont nombreux dans cette assemblée. Nul doute que vos propositions ne leur apparaissent comme une gageure car ils ont déjà beaucoup de peine à négocier les emprunts qui sont absolument indispensables pour les réalisations entrant dans leurs attributions. En d'autres termes, tous les gendarmes ne disposeront pas demain d'un logement décent.

Certains membres de la majorilé avaient annoncé l'année dernière qu'ils causeraient des ennuis au Gouvernement si les problèmes de la gendarmerie, et notamment celui du logement, n'étaient pas mieux pris en compte.

Je constate qu'en dépit de ces déclarations péremptoires ils voteront le projet de budgel tel qu'il nous est présenté. Pour leur part, les communistes mettront en conformité leurs actes avec leurs paroles. (Apploudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Depuis plusieurs années, j'appelle l'altention du ministre de la désense sur les problèmes que connaît la gendarmerie.

Des bonnes paroles me sont prodiguées mais les autorites compétentes ne semblent pas avoir la volonté de mettre en concordance les actes, c'est à dire les crédits, avec les prévisions.

Le programme de Blois, mais le Premier ministre l'a sans doute oublié, prévoyait, au titre III, de créer chaque année 1 100 postes de gendarme; cc chiffre n'a jamais été atteint, ct nous ne sommes même pas parvenus, depuis 1977, à la moitié de son montant. Encore faut-il préciser que, chaque année, l'accroissement, déjà très faible, du nombre des gendarmes, dans le budget de la défense, était considérablement atténué par le fait que presque la moitié d'entre cux étaient des auxiliaires. L'année prochaine est annoncée comme faste. Permettez-moi de vous dire que le retard par rapport aux objectifs retenus par le Premier ministre ne sera toujours pas comblé, et chacun d'entre nous sait combien l'accroissement des missions de la gendarmerie est devenu pesant. Ce retard est d'ailleurs double, en effectifs globaux d'une part, et chaque année d'autre part, à cause du recrutement de gendarmes auxiliaires. Les 725 postes de gendarme de carrière ne viendront donc même pas compenser ces retards pour les années antérieures et le déficit est patent, même si l'on considère la scule année 1981.

Il est aussi annoncé la création d'emplois féminins. Je dirai que, si la mesure est souhaitable, elle reste insuffisante. En effet, si l'on compare cette mesure au nombre total de gendarmes dans les départements, il y a fort à parier qu'elle ne dépassera pas le niveau des commandements régionaux. Il convient donc de poursuivre et de renforcer cet effort afin de libérer des postes administratifs pour que les gendarmes assument les missions de service public qui leur sont confiées.

Je souhaiterais, par ailleurs, que vous puissiez nous préciser, monsieur le ministre, la nature des missions de sécurité des centrales nucléaires confiées à la gendarmerie. La création de 260 postes cette année sera-t-elle suivie d'autres créations? Où en est-on pour le moment?

Enfin, je voudrais aborder une fois de plus, hélas, le problème de la réfection et de la construction neuve de casernements pour la gendarmerie. L'Etat a pris pour habitude de considérer que cette táche revenait pour l'essentiel au budget des collectivités locales. Le rythme actuel des constructions inscrites au budget de la défense reste ridiculement faible, ce qui est très choquant. En outre, comme je l'ai indiqué l'an dernier, il se trouve qu'en raison de la mise en œuvre de l'aide personnalisée au logement l'Etat, qui transfère ses responsabilités aux collectivités locales, ne permet que très difficilement à celles-ci de prendre en charge les constructions nouvelles.

La Cour des comptes a relevé, dans le département de l'Aisne, l'irrégularité que constituait la construction des logements de gendarmes par l'intermédiaire des offices départementaux d'Il. L. M. Cependant, cela nous avait permis de loger trois brigades par an. Vous nous avez proposé des prêts de la C.A.E.C.L., mais ces prêts sont inintéressants. Je souhaite vivement que l'on ne s'arrête point là et que l'on trouve un financement identique à celui des logements aidés.

Les retraités de la gendarmerie et les veuves de gendarmes se trouvent évidemment dans une situation similaire à celle des autres catégories de retraités et de veuves. A cet égard, on peut bien dire qu'ils sont aussi mal lotis que tous les autres. Malgré les conversations prometteuses et les accords enregistrés en 1976 avec les services compétents du ministère de la défense, nous n'avons pas encore obtenu de la part de votre prédécesseur un engagement sur un échéancier de règlement. Pourtant, si j'en juge par les auditions en commission de la défense des associations représentatives de retraités militaires, tout le monde reconnaît le bien-fondé des revendications présentées par celles-ci.

S'agissant des veuves de gendarmes, j'espère que vos services, monsieur le ministre, examineront favorablement la demande de là constitution d'un capital décès d'un montant égal à une année de pension.

Par ailleurs, l'intégration, après revalorisation, des majorations spéciales à la gendarmerie permettrait de supprimer le déséquilibre existant entre les pensions de retraite et les émoluments perçus en activité. L'actuel système indemnitaire est en fait préjudiciable aux retraités de la gendarmerie.

A toutes ces questions, monsieur le ministre, je souhaite que votre administration réponde, dans un délai rapproché et, dans le cas contraire, j'espère que les commissaires de la majorité refuseront d'adopter le budget de 1982, ainsi qu'il a été dit ce matin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le ministre, je ne vous parlerai pas des états d'âme du Congrès américain à propos de la politique de défense de la France, car vous pourriez me répondre, à juste litre, que je ne suis pas candidat à la candidature, mais je vous entretiendrai de problèmes d'hommes et de combattants.

Premier problème : la croix du combattant volontaire. Pendant quatre années, j'ai. échangé une correspondance abondante avec votre prédécesseur au sujet de l'attribulion de cette croix aux anciens d'Indochine, dont je fais d'ailleurs partie, et aux anciens d'Afrique du Nord,

Je n'ai obtenu aucun résultat, la grande chancellerie, consultée, ayant déclaré que cette décoration avait été créée pour honorer les seuls volontaires de la guerre 1939-1945.

Or un combattant volontaire est celui qui a signé un engagement ou qui a fait acte de volontariat pour une zone en opérations de guerre ; j'ai d'ailleurs sur mon bureau plusieurs dossiers portant trace de ces engagements.

J'ai même relevé qu'un arrêté du 18 mars 1980 permet une bonification de dix jours pour volontariat en A.F.N. et, en conséquence, attribue des points pour la carte du combattant.

Alors, monsieur le ministre, bousculez un peu vos services, faites le geste qu'attendent les anciens volontaires d'Indochine et d'A. F. N. Il ne s'agit pas, comme me l'a écrit votre prédècesseur. de créer une nouvelle décoration; elle existe, il convient simplement d'en prolonger l'application à ces deux conflits, d'Indochine et d'A. F. N.

Deuxième problème : la forclusion pour la croix de la valeur militaire. Cette croix de la valeur militaire a été attribuée aux anciens d'A. F. N. pour les combats qu'ils avaient livrés, et ce jusqu'au 29 décembre 1962. Depuis le I'' janvier 1963, il y a forclusion. Or, au fur et à mesure du dépouillement des journaux de marche, ce qui demande des années de travail, on découvre que certains anciens d'A. F. N. méritaient cette décoration, que des témoignages écrits, des promesses faites par les supérieurs immédiats n'ont pas été suivis d'effet, en raison de cette forclusion.

A titre d'élémentaire justice, levez pendant dix-huit mois ou deux ans cette forclusion, afin de donner satisfaction à ceux qui méritent la croix de la valeur militaire. Il faut noter d'ailleurs que selon une circulaire récente du Gouvernement, cette décoration ouvre des points pour la carte du combattant en A. F. N.

M. Robert Aumont. C'est vrai!

M. Jean Brocard. Troisième et dernier point, monsieur le ministre : la campagne double.

Voici un extrait des propos tenus par le Président de la République à Notre-Dame-de-Lorette le 16 octobre 1977 : « Le soldat inconnu d'Afrique du Nord est mort pour la France ; il est juste que le soldat d'Afrique du Nord repose iei aux côtés de ses frères d'armes des deux grandes guerres mondiales... »

Les anciens d'A. F. N., titulaires de la carte du combattant — 76 p. 100 des demandes présentées au 1^{rr} janvier 1980 ont été satisfaites —, ont la même carte que ceux de 1914-1918, de 1939-1945 et d'Indochine. Ce n'est pas une carte au rabais. Y sont attachés la même reconnaissance de la nation et donc les mêmes droits.

En conséquence, ils duivent être à même d'obtenir, du moins pour ceux d'entre eux qui appartiennent à la fonction publique, la campagne double. C'est une revendication légitime qui, si elle n'était pas admise, remettrait en cause la carte du combattant d'A. F. N.

Monsieur le ministre, je n'en dirai pas davantage. En résumé, trois questions pour une même cause, une cause d'homme et de combattants, donner sa pleine valeur à la carte du combattant des anciens d'Indochine et d'A. F. N.: attribution de la croix du combattant volontaire pour ces deux théâtres d'opérations; levée temporaire de la forclusion pour la croix de la valeur militaire; bénéfice de la campagne double.

Ces problèmes sont de votre compétence, monsieur le ministre. Les anciens de ces deux derniers conflits comptent sur vous; ils vous font confiance pour obtenir-satisfaction, comme je le fais moi-même.

M. René Visse. Vous avez tort!

M. Jean Brocard. D'avance, je vous remercie. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la Répblique.)

M. le président. La parole est à M. Jourdan.

M. Emile Jourdan. Mesdames, messieurs, de plus en plus se multiplient les attaques, sournoises ou avérées, contre le caractère universel du service militaire, fondé sur la conscription. De telles attaques n'ont rien de fortuit: il s'agit d'accommoder l'opinion à l'idée de la création d'une armée de métier.

Votre Gouvernement, monsieur le ministre, et les forces politiques qui le soutiennent sont responsables de ces attaques. Je dirai même qu'existe un véritable partage des tàches. D'un côté, l'un des dirigeants de votre majorité, M. Messmer, dépose une proposition de loi tendant à supprinter l'obligation du service militaire pour les jeunes Français. De l'autre, M. le Président de la République et vous-niême rappelez à grand fracas votre opposition à la création d'une armée professionnelle et à la suppression de la conscription.

Votre politique dénature le service militaire, le vide de son contenu. Tout est fait pour en dégoûter la jeunesse, pour susciter dans ses rangs des réactions de rejet. En fait, vous comptez sur cette désaffection pour liquider, tôt ou tard, dans l'indifférence, la conscription.

Mais, que ce soit côté cour ou côté jardin, un objectif unique est visé: la fin de l'indépendance militaire française, autrement dit l'accélération de l'intégration de notre défense dans un conglomèrat européen. Et, dans l'immédial, c'est la participation de l'armée française à la défense de l'Europe occidentale, contre « l'agresseur rouge », qui est journellement désigné à notre jeunesse comme l'adversaire à abattre.

Pour conduire cette politique qui ressuscite les oripeaux de la guerre froide, l'armée de conscription vuus est littéralement insupportable. Alors, il faut la disqualifier.

Ainsi met on d'abord en cause l'universalité du service: pius d'un quart des jeunes gens, qui devraient être normalement appelés, sont dispensés ou exemptés.

A cette mise en cause de l'universalité du service, s'ajoute le rapport toujours plus inversé entre militaires de carrière et appelés, et ce au prolit des premiers. Globalement, les appelés représentent moins de 50 p. 100 des personnels militaires. D'ail leurs, certaines unités sont entièrement professionnelles.

Parlons à présent des conditions d'entraînement et de l'instruction militaire.

Témoignant dans notre bulletin Correspondance Armée-Nation, un jeune appelé en Allemagne a cu cette juste formule: « Nos douxe mois de service, c'est deux mois de dressage et dix mois de garderie. » On notera corollairement la faible augmentation des crédits affectés à l'instruction du contingent, entre 1979 et 1980, comme révélatrice de cette inadaptation foncière.

Le service militaire perd, à l'évidence, de plus en plus sa fonction formatrice. Le dévouement et la volonté des cadres militaires ne peuvent plus pallier cette situation.

J'ajouterai quelques remarques relatives à la situation matérielle des appelés. Si leur solde augmente de 10.50 p. 100 dans le projet de hudget de 1931, contre 5,5 p. 100 en 1930 — ce qui est un lèger progrès — cette augmentation est loin de couvrir le taux d'inflation prévu par l'I. N. S. E. È à 13 p. 100. Par ailleurs, le montant de la solde par rapport au S. M. t. C. est éclairant : 17 p. 100 du S. M. t. C. en 1975 : 15,5 p. 100 en

1979; au $1^{\rm er}$ avril 1981, 12 p. 100 environ. En outre, rien n'est prévu dans le budget pour la gratuité des transports et l'aide sociale y reste réduite à la portion congrue.

Le tableau est maintenant complet : voici des jeunes gens e encasernés » dans des conditions souvent précaires, dépourvus d'une instruction formatrice, dotés d'une solde dérisoire, pena lisés du fait de la cherté des transports pour prendre leurs permissions lorsqu'ils sont incorporés loin de chez eux, brimés lorsqu'ils veulent exercer leurs droits civiques, promis au chônage. Qui s'étonnera, après cela, qu'existent des phénomènes, d'ailleurs liès entre eux, de refus ou de résignation morose devant le service national?

En réclamant une démocratication de tous les aspects de la vie militaire, nous voulons réconcilier notre jeunesse et l'armée de notre pays. En proposant un statut démocratique du soldat, nous voulons que soit mise en place une conception nouvelle de la conscription et du service militaire. Il faut en finir avec l'équation : service militaire égale impôt ou corvée. Le service doit représenter une phase formatrice et active du citoyen dans sa participation à la défense militaire de la nation. Sa durée comme sa nature doivent être élaborées en fonction des exigences de la formation au combat.

Décidément, il faut mettre un terme au malaise qui sévit, y compris dans les interrogations nombreuses qu'expriment les cadres de notre armée quant aux missions qui leur sont assignées et à la finalité de la politique militaire. Il faut supprimer la coupure entre l'armée et le peuple, qui affaiblit notre défense.

Nous, communistes, nous le voulons concrètement. Et vous, monsieur le ministre, le voulez-vous ? Si oui, nous jugerons aux actes. Notre groupe propose plusieurs amendements pour améliorer les conditions de vie et de service des appelés. Nous vous demanderons de les accepter. En attendant, nous ne pouvons que repousser un budget qui ne sert ni la défense nationale, ni les intérêts de la France, ni ceux de sa jeunesse. (Applaudissements sur les banes des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Poujade.

M. Robert Poujade. Mesdames, messieurs, l'importance de ce débat va au-delà du budget lui-même, budget au demeurant très convenable, et je me devais, après d'autres, de rendre ce témoignage à M. Yvon Bourges, qui a assurément bien mérité de nos armées.

Les discussions en commission, cette discussion elle-même lémoignant de la nécessité d'une réflexion synthétique et prospective sur la défense dans l'attente d'une nouvelle loi de orogrammation.

On a dit tout à l'heure que, si une année l'armée de terre était satisfaite, une autre année — il paraît que c'est cetle-ci — la marine l'était, que l'armée de l'air le scrait peut-être l'année prochaine.

Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de poser le problème.

M. Jean Bozzi, rupporteur pour avis. Très bien!

M. Robert Poujade. Des ajustements concernant telle ou telle arme sont très normalement nécessaires chaque année.

Mais l'essentiel est de maintenir les priorités qui ont été naguére définies et qui répondent aux exigences de la sécurité de la France dans les vingt ans qui viennent. Ce n'est pas parce que le général de Gaulle les a définies qu'elles sont justes. Le général de Gaulle avait horreur de la routine, surtout lorsqu'elle était justifiée par les succès ou les grandes actions passées. Il a eu simplement, si j'ose dire, la chance, à deux reprises, d'anticiper sur les événements, et nous en bénéficions encore aujourd'hui.

L'instrument de notre sécurité est la force de dissuasion, c'est-à-dire d'abord notre force océanique stratégique. Mais la défense nucléaire du sanctuaire national implique le renforcement significatif de la force océanique stratégique, de son environnement naval, en particulier des sous-marins nucléaires d'attaque, ainsi qu'une bonne couverture aérienne du territoire.

Sans cette couverture, aujourd'hui, une armée conventionnelle est incrédible, mais sans elle aussi les préparatifs immédiats à toute défense, quelle que soit la nature de l'attaque et de la riposte, risquent d'être beaucoup plus difficiles sur le plan technique et psychologique.

Il ne fait aucun doute que nous avons à renforcer les moyens de nos forces aériennes, tant sur le plan de leur équipement que sur celui de leur fonctionnement, et ceux de notre défense anti-aérienne qui a été trop longtemps et gravement négligée.

Nous avons la chance d'être dans un pays où l'armée a une bonne cohésion, et où les lobbies militaires n'ont pas la désastreuse audience qu'ils peuvent avoir ailleurs. Des priorités y sont définies par le chef de l'Etat, le Gouvernement, le Parlement, très attentifs aux besoins et aux demandes des chefs militaires, mais soucieux depuis plus de vingt ans de ne laisser qu'au pouvoir politique la définition des priorités de la défense.

Il faut maintenir avec beaucoup de rigueur cette conception dans les choix d'aujourd'hui et les programmations de demain. Il faut éviter la dispersion de nos efforts, la production, par souci de perfecticonisme, de spécimens d'armes sans espoir de fabrication en série. Il faut éviter aussi de construire des matériels trop complexes et trop fragiles, dont la sortie risque, par la force des choses, d'être lente, et l'efficacité opérationnelle marginale.

Certes, nous fabriquons des matériels qui vont bien au-delà de nos besoins et qui ont du succès à l'exportation. Mais des matériels robustes et simples répondent aussi fort bien, et peut-être mieux, tant aux besoins de notre armement qu'à ceux de nos clients.

Cette définition rigoureuse des priorités et cette priorité donnée aux matériels majeurs devraient s'accompagner bien sûr — et j'ai été très sensible à ce que vous avez dit à ce sujet tout à l'heure, monsieur le ministre — d'un constant effort de prospective portant sur l'ensemble des données terriblement complexes qui influeront sur notre défense d'ici à la fin du siècle. Cet effort aidera, au fil des ans, aux infléchissements nécessaires tout en préparant l'avenir. Mais rien ne serait pire que de vouloir tout faire, ou faire un peu de tout.

Je conclurai ce propos d'une brièveté obligatoire en insistant sur deux nécessités.

En premier lieu, il faul donner à notre gendarmerie, petite armée de métier dans laquelle, par un paradoxe qui n'est qu'apparent, la nation se recornail, les moyens de se loger décemment, et mon propos concerne aussi hien le logement des gendarmes en général que les conditions d'hébergement de la gendarmerie mobile en déplacement. J'aurais encore beaucoup à dire sur la gendarmerie, mais je dois borner mon intervention aux limites de mon temps de parole.

En second lieu, il est nécessaire d'aborder de front, courageusement, honnêtement, les problèmes de la défense civile, qui est, contrairement à ce qu'on dit trop souvent, absolument complèmentaire de notre effort de dissuasion. (Applaudissements sur les banes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de tout ce que nous venons d'entendre je déduis que désormais nous serons informés! Et si la bonne volonté de M. le ministre était prise en défaut, nous le renverrions à un article qui a été longuement cité au cours de ce débat.

Il est grand temps que nous soyons informés, monsieur le ministre. Je rappelle, en effet, que c'est par la presse que les membres de la commission de la défense nationale ont appris le débat sur la bombe à neutrons, les décisions concernant le sixième S. N. L. E., le choix du Xingu et les débats qui l'ont précédé, tout comme c'est par la presse que nous avons appris récemment la signature de contrats d'armement avec l'Arabie Saoudite.

Ainsi, des orientations fondamentales de notre défense sont arrêtées sans que nous soyons informés et lorsque le débat général que nous demandons est enfin annoncé, il est par deux fois reporté, et il n'est toujours pas prèvu pour cette session. Peut-être ferez-vous la preuve de votre bonne volonté, monsieur le ministre, en nous l'annonçant?

A propos de votre budget, je soulignerai quelques zones d'ombre et poserai plusieurs questions.

La première concerne le plan naval. On a dit beaucoup de choses autour du plan « Marine 2000 », si bien que l'on ne sait plus exactement où nous en sommes aujourd'hui et les questions fort pertinentes que M. Paecht a posées le rèvèlent bien. Il a fallu attendre un coup de sang de M. Tomasini pour que le plan « Marine 2000 », ou plan naval, préparé dans le secret de l'Elysée, soit plus ou moins annoncé il y a à peu près un an, alors qu'il était prêt depuis juin 1978.

Or nous avons aujourd'hui plusieurs versions de ce plan: celle qui figure dans le rapport que M. Paecht a présenté l'année dernière, celle qui a été diffusée dans la presse au moment des déclarations de M. Bourges devant la commission de la défense nationale, et puis celle qui a été récemment publiée dans la Nouvelle Revue maritime.

A vrai dire, il s'agil plutôt, dans ce dernier cas, d'un inventaire qui — vous voudrez bien excuser la comparaison, monsieur le ministre — ressemble plus au calalogue de La Redoule qu'à un plan. Y figure une liste, certes fort intéressante, de navires, mais qui n'est assortie d'aucun échéancier, d'aucun engagement financier et, pire encore, d'aucune réflexion sur les choix et les enjeux de la marine à l'horizon 2000. Il n'a pas été répondu à la question que M. Arthur Paecht a rappelée et que je reprends avec la fermeté qui s'impose : quelle marine voulons-nous pour l'an 2000, et pour quelles missions?

En deuxième lieu, je m'arrêterai sur les problèmes de production et de commerce des armes. Vous êtes en effet, monsieur le ministre, dans une situation particulière: vous êtes le ministre de l'industrie de l'armement d'Etat, vous avez la tutelle sur l'industrie de l'armement privé, y compris aéronautique, et vous êtes aussi le ministre des affaires étrangères de l'armement — pourquoi ne pas dire le ministre du commerce des armes?

Il est parfois difficile de discerner aujourd'hui ce qui, dans l'action du ministère de la défense, ressort réellement de la satisfaction des besoins de nos armées et ce qui ressort du commerce. Les cris de victoire lors de la signature récente du contrat de quinze milliards de francs avec l'Arabie Saoudite montrent bien la place qu'a prise dans votre ministère la direction des affaires internationales.

Quelle est, dans le secteur de l'armement, la place des établissements d'Etat ?

Nous constatons en premier lieu que leur part dans la production du matériel d'armement ne cesse de diminuer. Aujourd'hui, environ 50 p. 100 de l'effectif des personnels travaillant dans l'industrie de l'armement en France appartienaent au secteur privé qui a, lui, largement bénéficié de la croissance très rapide de ces activités dans des secteurs clés comme l'aéronautique, l'électronique et la construction nucléaire. Sans même parler du quasi-monopole de fabrication d'avions militaires dont dispose M. Dassault et dont on mesure aujourd'hui les conséquences au travers des problèmes posés par le retard de fabrication du Mirage 2000, force est de constater que la maîtrise d'œuvre de nos programmes de recherche et de production échappe de plus en plus au secteur d'Etat, et ce, même pour des fabrications considérées comme stratégiques pour notre défense.

Nous constatons en second lieu que la politique des établissements d'Etat s'est alignée sur celle des industriels privées et tend à obéir à des préoccupations commerciales tout autant que militaires. Nous exportons dans l'ensemble plus de la moitié de notre production totale d'armement. Les établissements d'Etat n'échappent pas à cette règle. Des structures on été mises en place pour permettre de commercialiser leur production, mais les rôles de fournisseur et de client n'ont pas été véritablement distingués et il y a pour les établissements d'Etat un danger réel de dérapage qui se ferait au détriment de la mission de défense.

En outre, le partage entre secteur privé et secteur public parait s'effectuer au gré des marchés et des pressions, sans aucune philosophie générale, et le plus souvent de manière incohérente ainsi qu'en témoigne notamment le dernier marché passé avec l'Arabie Saoudite.

En outre, cette politique aboutit à un développement massif de la sous-traitance. Une forme de celle-ci pourrait être acceptable : la sous-traitance locale qui, compte tenu de la spécificité des établissements, peut se révêler nécessaire.

En revanche, la sous-traitance à l'intérieur même des arsenaux par les sociétés de travail temporaire et par les sociétés de prestation de services, est tout simplement inadmissible quand elle représente le cinquième, voire le quart, des personnels etaployés, comme est inadmissible la sous-traitance aux grands groupes privés des fabrications les plus rentables, car c'est ainsi que la quasi-totalité des fabrications électriques et électroniques échappe au contrôle du secteur public.

Cette persistance, ce développement de la sous-traitance est d'autant moins acceptable qu'il s'accompagne trop souvent d'une sous-utilisation de la capacité de production des établissements d'Etat et d'une compression de leurs effectifs. Depuis 1974, l'effectif ouvrier régresse — cette année encore le projet de budget nous le confirme — en conséquence de l'Interdiction falte aux directions de pratiquer de nouvelles embauches statutaires autres que celles de quelques milliers de hors statut,

Aujourd'hul, près de 30 p. 100 des effectifs des arsenaux n'ont pas de garantie d'emploi. L'intégration du secleur public d'armement dans le marché international des armes et la cencurrence de plus en plus poussée du secteur privé s'accempagnent d'une mise en cause des garanties sociales — abrogation des décrets de 1951, suppression des empleis de bureau à statut ouvrier — et du détournement du personnel qualifié vers des tâches de moins en meins techniques et souvent purement administratives.

A ce sujet, mensieur le ministre, je veus poserai deux questions.

La première concerne la négociation. Depuis dix-huit mois, aucune négociation n'a eu licu entre le ministère et les syndicats des personnels des élablissements de la défense. Or, les dernières grèves rementent à dix-huit mois. Les négociations ne pourraient-elles s'euvrir que sous la pression des grèves? Pourtant, le contentieux est leurd. Droits statutaires, engagements que votre prédécesseur a pris en juin 1978, déroulement des carrières, réduction du temps de travail, travaux insalubres, autant de litiges à régler. Comptez-vous eu non euvrir les négociations?

La seconde question, je l'avais déjà posée l'année dernière à votre prédécesseur. Existe-t-il au niveau du ministère de la défense une politique de la sous-traitance? Comment la D.G.A. décide-t-elle des sous-traitances? L'an dernier, on ne m'a pas répondu, sauf par une boutade. Le sujet mérite pourtant une véritable réponse.

Je traiterai maintenant, monsieur le ministre, de deux problèmes qui n'ont pas trait au projet de budget, mais qui sont de votre ressort.

Le premier est celui des ventes d'armes. Il apparaît que l'orientation actuelle de notre production d'armement ressemble à une fuite en avant qui met en péril les véritables intérêts de la France.

Après aveir armé l'Afrique du Sud, la Grèce des colonels, l'Espagne franquiste, nous concentrons aujourd'hui nos efforts sur les pays en vole de développement et le monde arabe. Nous voici devenus les attauriers des pauvres et des pétroliers, les spécialistes de l'échange or noir-chars A.M.X.

Que vous le vouliez ou non, netre pays ayant le triste privilège d'être le deuxième exportateur occidental, le troisième du monde, et de détenir le plus fort rapport de ventes d'armes par habitant, vous êtes parmi les marchands de canons les plus importants.

- M. Marcel Bigeard, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Oh!
- M. Jean-Yves Le Drian. Or, dans tous les pays démocratiques il existe depuis très longtemps un contrôle du Parlement sur ces activités. Ma question est donc simple et elle relève de notre droit à l'information: accepterez-vous un contrôle réel du Parlement sur les exportations de matériels de guerre? Vous paraît-il en particulier acceptable de couvrir du secret de défense les dossiers de l'administration concernant ces exportations? En parlerons nous un jour?
 - M. Louis Darinot. Ce serait suprenant!
- M. Jean-Yves Le Drian. Sur ce point, nous avons émis diverses suggestions rassemblées dans une proposition de loi que nous avons déposée.

Le second problème, sans lien direct avec celui que je viens d'aborder, concerne les forces d'intervention.

- M. le président. Veuillez conclure, monsieur Le Drian.
- M. Jean-Yves La Drian. J'en ai terminé, monsieur le président.

Depuis Kolwezi, nos forces d'intervention sont devenues les enfants chéris du Président de la République; une visite récente semble l'avoir confirmé. Puisque le maintien et le développement de nos moyens d'intervention outre-mer sont l'un des axes essentiels de la politique de défense, il faut s'interroger sur la doctrine qui préside à l'utilisation de ces moyens.

Que représentent aujourd'hui ces forces d'intervention? Une vingt îne de milliers d'hommes sans équipement de grande puiss_nee, avec un appui aérien très « mesuré » et des moyens de transport tellement insuffisants que le régiment d'infanterie largué à Kolwezi avait dû être transporté en partie par des avions américains.

Autre exemple, pour des raisons de volume et de charge, l'armée de l'air ne dispose d'aucun appareil capable de transporter, avec ou sans parachutage, des véhicules de plus do dix tonnes, ce qui exclut denc les troupes blindées medernes. Actuellement, la force maximale capable d'être acheminée par vole aérienne représente environ 3 000 hommes, expédiés en quarante-huit heures, avec un matériel léger et un soulien aérien modeste.

L'ennemi qui se dessine alnsi semble être une armée d'Afrique noire. Est-ce la seule éventualité envisagée par le Gouvernement peur l'utilisation de ces forces?

On serait tenté de répondre par l'affirmative. Mais la constitution de la trente et unième demi-brigade, dotée d'un équipement blindé léger, incite à répondre nen. On nage, semble-t-ll, en pleine incohérence, puisque les capacités de transport lourd ne suivent pas la mise sur pied des forces blindées d'intervention. L'AMX 10 est en effet intransportable autrement que par DC 8. Ainsi, de deux cheses l'une : ou bien la force d'intervention se heurte à un ennemi du type « Afrique Noire », et les blindés de la trente et unième demi-brigade ne sont pas nécessaires; ou bien ces blindés ont leur ralson d'être, mais alors mensieur le ministre, il fau, yous expliquer.

Les questions que j'ai posées méritent des réponses dent nous auriens d'ailleurs aimé connaître la teneur avant ce débat. Reconnaissez qu'en présence d'enjeux aussi impertants le Parlement y a droit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

- M. Louis Darinot. Les réponses, ce serait déjà bien de les avoir après!
 - M. le président. La parole est à M. Goulet.
- M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, j'ai eu l'avantage, il y a quelque temps, de conduire une délégatien de parlementaires européens au Sud-Liban et, un peu plus tard, le privilège de participer à une autre mission, spécifiquement française celle-là, qui s'est rendue dans les pays francophones d'Afrique Noire, seus la directien du président de la commission de la défense nationale. Et vous ne serez pas surpris que je tienne sur le même sujet un langage quelque peu différent de celui du précédent orateur.

Au Sud-Liban la délégation que j'avais l'honneur de diriger et qui comprenait des députés britanniques, hollandais, italiens et irlandais, ainsi que le député socialiste qui vient de s'exprimer à cette tribune, avait pour mission, pour le compte de l'association parlementaire pour la coopération eure-arabe, de visiter la force des Nations Unies.

A cette occasion, j'ai rencontré le contingent militaire français, qui occupe, à la frentière isréalo-libanaise, un vaste emplacement rocheux au bord de mer qu'il a, d'ailleurs, entièrement aménagé et où il est maintenant très bien installé. Ayant séjourné dans ce camp pendant quarante-huit heures, j'ai pu m'entendre confirmer ce que nous savions déjà, ce que nous avions déjà compris, de la situation de la F. l. N. U. L. et de ses difficultés à assurer sa mission. Mais j'ai pu surtout apprécier le rôle de la France dans cette région tourmentée du monde et mesurer tout ce que l'en pouvait attendre d'elle.

Vous me direz, monsieur le ministre, que la présence d'un détachement français au Sud-Liban n'est, en définitive, que le résultat d'une décision de caractère politique et que ce sujet n'a peut-être pas sa place dans la discussion budgétaire qui intéresse directement votre ministère. Permettez-moi, cependant, de vous soumettre quelques réflexions personnelles, qui ne touchent qu'à l'aspect strictement militaire du grand sujet qu'est la politique étrangère de la France.

Sur le plan militaire donc, la présence de la France au Moyen-Orient est unanimement appréciée. Les autorités libanaises que nous avons rencontrées — au plus haut niveau d'ailleurs, puisqu'il s'agissait des chefs des différentes communautés — tout comme les autres contingents militaires des Nations Unies qui, par la bouche même de leurs officiers, ne tarissent pas d'éloges sur la compétence et la tenue de nos officiers et de leurs troupes, ont constaté la qualité de l'action que nos compatriotes mênent auprès des populations et des contacts qu'ils entretiennent avec elles. Grâce à l'infervention de ce bataillon, tous les villages qui hénéficient de la présence françalse ont retrouvé leurs habitants, et la vie, un temps disparue, a repris.

Ainsi, l'année dernière, sous les tentes de l'armée, les officiers ont organisé, pour tous les jeunes de la province, les épreuves du baccalauréat qui n'auraient pu, sans eux, se dérouler.

Aussi le retrait partiel du contingent français d'intervention, ressenti par tous comme une amère déception, a-t-il été considéré comme une erreur grave par les responsables politiques de la région et les chefs des contingents étrangers. Un retrait définitif risquerait donc de déterminer le départ des autres contingents et de déclencher aussifôt une nouvelle offensive, puis une occupation des troupes volsines, avec les conséquences que l'ont peut imaginer. Heureusement, le contingent chargé de la logistique a été maintenu sur place et l'action de la France continue ainsi d'être unanimement appréciée.

La présence française, sous quelque forme que ce soit, est donc indispensable, au Liban et au Sud-Liban principalement, ear elle garantit, dans cette région du monde, le maintien de ce qui peut encore être considéré, compte tenu de la situation précaire, comme un calme relatif.

Le contingent français, qui est un grand eorps d'élite, remplit donc sa mission d'une manière exemplaire. Pourtant, mansieur le ministre, il donne le sentiment d'être sous-estimé, mal utilisé et surtout ignoré par l'opinion publique, voire par les autorités politiques et militaires de notre pays, du moins jusqu'au moment où je m'en suis entretenu avec votre prédécesseur.

Ces impressions que j'ai ressenties au contact de notre détachement au Sud-Liban, je pois aujourd'hui les comparer à celles que j'ai éprouvées dans les pays francophones d'Afrique noire, au cours de la mission « Bigeard » en juillet dernier. Certes, le prestigieux général revenant sur ses terres d'adoption jouissait d'un crédit personnel exceptionnel auprès des unités visitées et des pays d'accueil.

M. Jean-Yves Le Drian. C'est le hil-parade!

M. Daniel Goulet. Notre mission n'en a pas moins été très impressionnée par la qualité, la tenuc et l'impact de nos détachements en République centrafricaine, au Gabon et au Sénégal. Elle a également été très marquée par le désir ardent et sans cesse renouvelé de ces peuples et de ceux de leurs représentants que nous avons rencentrés de voir maintenir la coopération mais également la protection de la France, car ils se sentent, eux aussi, menacés. Cette attitude ne pouvait que me conforter dans le sentiment, déjà éprouvé partout où la France manifeste discrètement son influence, que ces peuples sollicitent la présence française parce qu'ils l'estiment enrichissante et sécurisante.

Au-delà des problèmes qui concernent directement la défense du territoire et sur lesquels, ou presque, aura été dit au cours de cette discussion budgétaire, je erois done qu'il ne faut pas mésestimer l'importance de la mission de la France dans le monde, ni les responsabilités qui lui incombent pour la sauvegarde de la paix, notamment auprès des peuples qui, menacès dans leur sécurité, font appel à sa protection.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. J'ai terminé, monsieur le président.

Les parlementaires qui ont le privilège d'aller sur le terrain sont à même de juger en connaissance de cause et en toute objectivité. Si nos collègues de l'opposition, dont on peut regretter l'absence dans certaines mis lons, consentaient à s'y associer, peut-être réviseraient-ils leur jugement et en viendraient-ils à dire avec nous leur admiration pour nos unités militaires.

M. Raymond Tourrain, rapporteur pour avis. Il y en a qui se sentent visés!

M. Louis Darinot. Qu'on nous invite, et nous irans!

M. Daniel Goulet. C'est, en effet, un hommage particulier qu'il nous faut rendre à notre armée. Fidèle à sa vocation, et dans des conditions parfois délicates, elle s'acquitte toujours admirablement de sa difficile mission, défendant ainsi à sa manière la eause et les intérêts de la France dans le monde. (Apploudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Avice.

Mme Edwige Avice. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour moi qui interviens sur les questions de défense, les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent, notamment en matière budgétaire.

Chaque année, l'examen du budget de la défense conduit aux mêmes constalations : la politique affichée par le Gouvernement ne se traduit pas dans les moyens. Bien des rapporteurs l'ont dit, tant devant la commission de la délense que devant cette assemblée. Les priorités prétendument choisies, qu'il s'agisse de la dissuasion, de l'évolution de l'arme nucléaire stratégique ou de la transformation du service national, sont esquivées ou noyées dans des choix contradictoires.

On affichera l'idée d'améliorer la dissuasion mais on prévoira de construire la bombe à neutrons, arme destinée à servir sur le champ de bataille, qui se situe done à l'opposé même de l'idée de dissuasion qui signifie non-guerre.

On se félicitera des efforts consentis pour améliorer la situation du contingent, tout en plafonnant strictement les dotations budgétaires et en refusant les vraies réformes.

Ce dernier sujet merite un examen très attentif tant il est vrai que l'appellation de service national recouvre la situation conerète de près de 300 000 jeunes — il n'y a pas moins de 200 000 appelès dans l'armée de terre — qui n'ont pas à se louer de ce que leur offre la société actuelle puisqu'ils en connaissent le plus souvent les inégalités et le manque d'emplois. Il ne faut pas oublier que, pour de nombreux jeunes, le service national est, en effet, une parenthèse entre le chômage et le chômage.

A un moment ou la jeunesse vit mal dans notre pays, elle vit encore plus mal le refus d'une transformation d'une institution comme le service militaire. Elle réagit à la mauvaise volenté du pouvoir par une désaffection vis-à-vis de l'idée mème de défense. D'ailleurs — c'est une question que nous nous posons depuis longtemps — ne serait-ce pas le but recherché que de rompre avec l'idée d'une défense populaire?

Nous assistons en effet, dans notre pays, à la mise en place, sur tous les terrains, d'une idéologie démobilisatrice qui renvoie les individus à leur solitude et les coupe de l'action collective eomme de l'esprit civique. Ce qui se passe au niveau du service national y participe.

Il faut comprendre que la stagnation d'une année sur l'autre
— il suffit de voir les bleus budgétaires — des moyens affectés
à ce service et des conditions de son déroulement ne peut pas
être sans conséquence.

Quelles sont les perspectives de cette année? Pour les décrire, je reviendrai très simplement sur ce que nous ont dit les rapporteurs.

M. Jean Bozzi, rapporteur de la majorité, a fait remarquer devant la commission de la défense nationale une série de faits préoccupants, comme la dégradation régulière du prêt du soldat par rapport au S. M. I. C. Sans doute le prêt du soldat a-t-il été augmenté de 1 franc par jour au lieu de 0,50 franc les autres années. Il n'en demeure pas moins qu'il représentait 16,8 p. 100 du S. M. I. C. jusqu'en 1976 et qu'il n'en représente plus aujourd'hui que 11.65 p. 100.

A cela s'ajoute la stagnation des crédits de la vie courante. M. Bozzi ne nous al-il pas dit que 1981 serait une année de grande austérité, en ajoutant même que « ce ne serait pas sans conséquence sur le moral de la troupe » ?

Prenons quelques exemples.

Le chapitre 53-41, consacré aux fabrications d'habillement, couchage, ameublement et campement, n'enregistre que 3,2 p. 100 d'augmentation des autorisations de programme et 4,8 p. 100 des crédits de paiement. Le renouvellement des matériels sera donc à peine assuré et aucune amélioration n'est envisageable dans ces conditions.

Pour ce qui est de l'entretien des immeubles on constate un plasonnement au niveau de 1980, alors qu'il reste tant à faire en France comme en Allemagne.

Que dire des activités et de l'entraînement ? Le rapporteur a souligné le seuil critique atteint par le niveau de certains potentiels et a indiqué que, depuis 1978, les activités n'avaient pratiquement pas progressé.

De cette situation sur laquelle vient se greffer le grave problème de la démocratie et des libertés, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, il résulte une double conséquence.

Premièrement, les jeunes se détournent d'une formule dont ils ne voient pas l'utilité et qui leur parait accumuler les inconvénients. Ce n'est pas qu'ils récusent a priori une participation à la défense, mais ils ne croient pas au service actuel.

Deuxièmement, en verlu de cette constatation et au lieu d'apporter aux vrais maux les vrais remèdes, les propositions faites à droite pour la réorganisation du service national nous acheminent vers l'armée de métier, à base de volontariat comme aux Etats-Unis. C'est à-dire que la situation actuelle nous mène à l'opposé de l'idée même de conscription que défendent les socialistes et à l'opposé de la notion d'égalité devant la défense, puisqu'on finira par s'en remettre à des spécialistes. L'armée de métier est la conclusion logique de l'évolution du système dans iequel vivent les appelés.

La conséquence de pareilles options est que l'écart se creuse entre l'armée et la nation et qu'on risque d'en revenir à ce vieux clivage que les militaires eux-mêmes déplorent.

Je pourrais continuer longtemps sur ce terrain, car les exemples sont nombreux. Mais il ne faut pas se limiter à ce constat, surtout dans un domaine où les socialistes réfléchissent depuis fort longtemps. S'il importe de voir où nous conduiront les orientations actuelles — déflation de l'armée de terre, stagnation des moyens, inégalité des jeunes entre eux — il est tout aussi nécessaire de montrer que des solutions différentes sont possibles.

Je rappelle que le projet des socialistes, traduisant en cela des orientations vieilles de plus de dix ans. a repris à son compte des principes qui nous paraissent fondamentaux dans cette matière: désenclaver l'armée et la démocratiser; eréer une défense populaire obéissant à la règle de l'égalité et dotée des moyens qui lui sont nécessaires; enfin aménager les conditions du service de manière à améliorer et à transformer son déroulement.

C'est pourquoi nous défendons l'idée d'un service national court — mais non pas symbolique — de six mois, assorti de deux mois de période fractionnés, un service égalitaire, ouvert à tous.

Pour ce qui est des aspects matériels, qui sont très importants, nous demandons le rapprochement géographique des appelés, de leur domieile, dans le souci d'une véritable régionalisation, la gratuité des transports, l'augmentation substantielle du prêt du soldat ainsi que son indexation sur le S.M.I.C. Il nous paraît également que la situation des ayant-droits des appelés doit être revue et saire l'objet de prises en charges financières, chaque fois que cela est nécessaire et que leurs ressources sont insuffisantes, asin de leur permettre de vivre décemment.

Au-delà des conditions matérielles, nous insistons fortement sur des choses dont on parle trop peu souvent au sein de cette assemblée: la sécurité et les libertés, mais pas au sens du projet Peyrefitte, de récente et triste mémoire.

Sécurité pour les soldats, protection contre les accidents : ma collègue Mme Jacq interviendra plus particulièrement sur ce point puisque, il n'y a pas très longtemps, trois jeunes gens de Bretagne sont morts en Nouvelle-Calèdonie.

Le groupe socialiste a d'ailleurs déposé une proposition de loi tendant à la création de commissions d'hygiène et de sécurité et garantissant les droits des appelés comme de leurs familles, en cas d'accident.

Liberté et démocratie constituent un autre volet de nos propositions. Je rappelle que d'une manière constante nous voulons établir la liberté d'expression et de réunion pour les soldats, la liberté d'information, l'élection de représentants des appelés et la mise en place, par l'élection, d'une instance de concertation et de recours compétente aussi bien pour les questions qui relèvent de la vie courante que pour un certain nombre de problèmes disciplinaires. Nous voulons que soit mis en place un médiateur militaire et que soient supprimés les tribunaux permanents des forces armées. J'ai d'ailleurs déposé à ce sujet une proposition de loi.

Je ne voudrais pas terminer sans parler une fois encore de l'objection de conscience. Ce n'est pas pour me lancer dans une sorte de couplet rituel; c'est pour souligner que la répression qui entoure actuellement l'ensemble de nos libertés concerne aussi les objecteurs de conscience. Il y a une espèce de continuité en l'occurrence. Que n'a-t-on vu en France depuis un an, qu'il s'agisse des jeunes, des étrangers, de la réorganisation du code pénal, du droit de grève, de la liberté de l'information!

La reconnaissance de la démocratic dans l'armée, c'est un moyen de renforcer l'attachement à la défense chez les jeunes et, par là même, de rendre la défense plus crédible.

Si nous sommes attachés à la défense de notre pays, à l'égalité devant cette défense et à une conception qui donne à l'armée une place différente dans la nation, nous devons aussi nous montrer des gardiens vigilants des libertés. Nous demandons, en conséquence, que les objecteurs de conscience puissent bénéficier d'un statut véritable et qu'ils ne solent pas victimes de discrimination, ni pour l'obtention du bénéfice du statuts ni pour le temps de service. Nous voulons que leur soient offertes, comme en d'autres pays, des possibilités de travail dans des associations et dans des lâches d'intérêt général, car nous savons que les affectations à l'office national des forêts ont été un échec et sont mal vécues par les syndicats eux-mêmes, qui disent avec justesse qu'on ne s'improvise pas bûcheron.

Voilà un ensemble de propositions qui sont aussi fondées sur les préoccupations des jeunes, lesquels ont le droit de ne pas perdre leur temps, le droit d'apprendre des tâches de défense, le droit aussi, au sortir de l'armée, d'être réintégrés dans leurs entreprises.

Il y a des années que nous formulons ces propositions. Nous les avons traduites dans des textes qui ont été présentés dans les commissions, mais qui ne sont jamais venus en discussion. Soyons certains que la jeunesse de ce pays les comprend, même si le Gouvernement reste sourd.

Il est urgent aussi qu'il y ait dans cette assemblée un grand débat sur l'ensemble des questions de défense pour que vous disiez enfin, monsieur le ministre, et particulièrement par rapport au service national, quels sont réellement vos choix. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Abadie.

M. François Abadie. Monsieur le ministre, c'est sur la situation, particulièrement digne d'intérêt, des retraités militaires que j'interviens dans ce débat au nom du groupe socialiste et des radicaux de gauche.

Depuis 1976, date à laquelle s'était nouée une concertation pleine de promesses entre les services de votre ministère et les associations représentatives de retraités militaires et de veu es de militaires, les revendications essentielles sont toujours en suspens. Hormis quelques mesures à caractère catégoriel et partiel et malgré les demandes de la commission de la défense, le Gouvernement se refuse à présenter un véritable écbéancier chiffré.

Cette annéc, des mesures nouvelles, annoncées en avril par votre prédécesseur, sont inscrites pour un montant de 81 millions de francs. Eu égard au retard pris, cette somme est insuffisante et, surtout, elle ressort plutôt de la politique au eoup par coup. Pourtant, des questions biens connues, et sur lesquelles la commission de la dôfense s'est déjà prononcée favorablement, n'ont pas reçu satisfaction.

Il en va ainsi, notamment, de la fin du remodelage des échelles de solde; des majorations pour enfants des retraités proportionnelles d'avant le 1° décembre 1964; de l'augmentation plus rapide du taux de réversion des pensions des veuves âgées de plus de soixante-cinq ans; de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de propositions de loi, en particulier de notre proposition n° 1667 sur la garantie du droit au travail et aux avantages sociaux qui résultent de l'exercice de ce droit; des pensions d'invalidité; du règlement de l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne, sur laquelle nous nous étions déjà prononcés favorablement en commission; du paiement des cotisations de sécurité sociale qui grèvent lourdement le pouvoir d'achat des retraités. Sur tous ces points, nous restons chaque année au stade des promesses, sans qu'une claire intention de déboucher, fût-ce par étapes, ne soit clairement exprimée par le Gouvernement.

Les dispositions concernant le remodelage des échelles de solde ne touchent qu'un nombre restreint de sous-officiers. En outre, les plus anciens, retraités d'avant 1951, ne reçoivent pas le redressement des injustices qu'ils subissent souvent depuis plus de trente ans.

Si l'établissement d'un calendrier portant sur deux ou trois ans s'impose, il est indispensable de prévoir, dès l'exercice 1981, le reclassement à l'échelle 4 de tous les aspirants et de tous les adjudants-chofs retraités avant le 1^{er} janvier 1951 et également le reclassement à l'échelle 2 de tous les sous-officiers des grades de sergent et de sergent-chof, ou grades équivalents, retraites actuellement à l'échelle 1.

Les veuves, surtout les plus âgées, celles qui n'ont souvent que leur pension de réversion pour vivre, attendent toujours l'amélioration de leur condition. N'ayant pas en la possibilité de se créer des droits propres à pension personnelle, l'immense majorité d'entre elles n'a pour tout revenu que la pension de réversion caleulée à 50 p. 100 — et il s'agit souvent de 50 p. 100 d'une retraite proportionnelle. Quand on sait que les dispositions relatives à l'assurance veuvage ne concernent que les veuves âgées de moins de cinquante-cinq ans, doit-on condamner les autres à solliciter le bénéfice du fonds national de solidarité? C'est la raison pour laquelle nous demandons que le taux des pensions de réversion soit porté progressivement de 50 p. 100 à 60 p. 100 des que les veuves de fonctionnaires civils et de militaires atteindront l'âge de soixante-cinq ans.

En matière d'exercice du droit au travail et d'intégralité des avantages sociaux, les associations représentatives des retraités militaires s'étennent, avec nous, de l'obstination avec laquelle le Gouvernement s'oppose à la discussion par notre assemblée des propositions de loi venues de tous les bancs de cet l'émicycle. Vous me permettrez, monsieur le mlnistre, de vous interroger sur ce point précis : la proposition n° 1667, que nous avons déposée, sera-t-elle inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée dans un proche avenir ? Il est grand temps d'accorder, en particulier aux plus jeunes retraités, des garanties qui auraient dû être tout naturellement octroyées avec le statut général des militaires.

Les conditions de concession des pensions d'invalidité aux retraités militaires constituent un état d'injustice qui n'a que trop duré. Une révision radicale de ces barêmes s'impose; ils laissent apparaître des différences trop grandes selon que les militaires ont été retraités avant ou après le 3 août 1962.

Je n'insisterai pas sur l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne, si ce n'est pour réclamer une fois de plus, après tant d'autres, la levée de la forclusion pour une durée de six mois.

Enfin les nouvelles mesures concernant le financement de la sécurité sociale réduisent le pouvoir d'achat des retraités qui participaient déjà au financement de leur propre régime de sécurité sociale. Les prélèvements de cotisations sont effectués sur les avantages de retraite verses au titre des périodes postérieures au 30 juin 1980.

Les nouvelles dispositions sont fondées sur l'inégalité de traitement préjudiciable aux ressortissants du code des pensions civiles et militaires de retraite. Est-il admissible de voir des droits acquis injustement remis en cause? Non, monsieur le ministre!

Le contentieux des retraités militaires, triste réalité d'aujourd'hui, peut être réglé demain, si les engagements pris par le Gouvernement, comme par tous les groupes de cette assemblée, sont respectés. La discussion des amendements que nous proposons et surtout le vote par serutin public éclaireront sans ambiguïté tes responsables du comité d'action des retraités militaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Mes premiers mots seront pour remercier le ciet, j'entends bien sûr la présidence, d'avoir permis à quatre aut.es membres de mon groupe d'intervenir cet après-midi dans ce débat sur la défense.

J'avais eru en effet et je l'avais déploré — qu'une nouvelle procédure avait été instituée qui réduisait le débat à un orateur par groupe, les autres intervenants n'ayant droit qu'à de courtes questions. Ma surprise fut done grande ce matin en consultant la liste des inscrits et en constatant qu'il n'y avait qu'un seul orateur et dix minutes pour le groupe du rassemblement pour la République, alors qu'il y en avait huit pour le groupe socialiste, cinq pour le groupe communiste et qualre pour celui de l'U. D. F. Quelle que fût la haute tenue de son intervention, mon collègue Tourrain était lui-même à l'ètroit dans les dix minutes qui lui étaient imparties. Un comble en quelque sorte que, dans un tel débat et sur un tel sujet, ce soit le R. P. R. qu'on entende le moins, quand on sait la part prise par le général de Gaulle dans l'élaboration de notre doctrine et la constitution de notre force de défense! Disposant de peu — einq minutes — j'irai donc à l'essentiel, d'autant que, sur les chiffres, tout a été dit, et bien dit, ce matin.

Votre projet de hudget, monsieur le ministre, n'est pas mauvais si l'on a pour souei de le mesurer à l'ensemble du hudget, de le situer dans le contexte financier et économique du moment. Mais répond-il pour autant aux nécessités de l'heure? Je n'en suis

pas convaineu. Et je crois qu'il est précisément de ma responsabilité de membre de la majorité de le dire. Attentif en cela à la leçon que nous devons relirer des années d'avant 39.

Nous n'avons pas le droit de nous payer de chiffres ni d'apparences. Rappelons nous: le 14 julllet 1939, tout le monde bienpensant s'extasiait déjà sur la belle tenue du défilé des Champs-Elysées! Or la vraie question, la seule question est de savoir ce que nous sommes capables de faire aujourd'hui, ce que nous serons capables de faire demain, si l'on veut bien admettre que cette décennie 1980 s'ouvre sur des perspectives inquiétantes.

Perspectives inquiétantes qui montrent à l'évidence que les objectifs de la loi de programmation de 1976 sont aujourd'hui bien dépassés, encere qu'en continue d'y faire référence et qu'en ait au surplus déjà pris du retard au plan Jes équipements et des activités — nos collègues rapporteurs l'ont mis en évidence et matin.

En réalité, personne ne me démentira sur ce point : tout dispositif de défense doit se définir et se bâtir en fonction des menaces les plus probables et les plus dangercuses.

S'il n'y avalt pas les S.S. 20, les Backfire, dont j'ai parlé ici même le premier dès le mois de juin 1978 — et je dis cela pour répondre à M. Visse — on pourrait peut être s'abandonner au rêve peu réaliste d'une défense omni-directionnelle.

Mais, soyons sérieux et examinons plutôt les trois menaces les plus probables aujourd'hui': un conflit en Europe, danger majeur à écarter à tout prix, en renforçant par conséquent au maximum notre dissuasion; une rupture de nos approvisionnements ou de nos lignes de communications, ce qui nous impose de disposer d'une force d'intervention importante, immédiatement opérationnelle; une combinaison du terrorisme et de la subversion qui viserait à annihiler la volonté de défense de la nation.

Or notre force de dissuasion, avec seulement deux ou trois sous-marins à la mer, avec une composante aérienne vieillie et non renouvelée, avec dix-huit silos seulement à Albion, avec une A.N.T. dépassée est à la limite de la crédibilité. De leur côté, les forces d'intervention extérieure manquent de moyens de transport et de soutien suffisants et adéquats, aériens ou maritimes. Enfin, notre défense aérienne, notre défense du territoire et notre défense civile sont par trop négligées.

Tout eela parce qu'à l'intérieur d'une enveloppe que chaeun ici, compte tonu des circonstances, a estimé largement insuffisante, on s'entête à vouloir développer, sans d'ailleurs avoir les moyens de l'équiper ou de l'instruire convenablement, un corps de bataille dont la mission, le volume et l'efficacité restent sous sa forme actuelle sujets à caution.

Si, comme l'a dit le Président de la République le 13 juillet 1980 et comme l'a répété le Premier ministre devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, il ne faut pas compter dans les années qui viennent sur une majoration sensible de notre effort de défense, il faudra bien se résoudre — et le plus tôt sera le mieux — à faire les choix qui s'imposent. Il nous faut sortir en tout cas de ce double refus, celui de faire plus, celui de faire mieux.

Immanquablement, qu'on le veuille ou non, se trouvera alors posé le problème du service militaire. Au demeurant, le service d'un an, que je trouve pour ma part ou trop court ou trop long, ne constitue pas un dogme, que je sache. Nons avons à cet égard, conou bien des formules dans le passé. Au surplus, ce n'est pas la mission qu'il faut adapter à l'outil, mais l'inverse : des volontaires à dix-huit ou vingt-quatre mois feront bien mieux l'affaire pour un corps de bataille ramassé et performant et nous n'aurons pas besoin d'imposer à la plupart des jeunes un service mal rempli et mal compris. Le service court et régionalisé y pourvoira dès lors qu'il sera intensif et universel. Forgeons de bons outils, et je ne doute pas des résultats, compte tenu de la qualité et de l'ardeur des cadres de nos trois armées.

Un tel sujet mérite assurement un grand débat, plus approfondi que celui que nous avons aujourd'hui, plus ouvert aussi ; ce qui devrait exclure les anathèmes péremptoires et valoir l'exposition des thèmes en présence sur les principaux médias.

Je vous demande de croire, monsieur le ministre, que c'est en pleine conscience de nos responsabilité vis-à-vis du pays que nous avançons nos propositions, convaincus qu'il n'y a pas qu'uno solution qui vaille, avec des orthodoxes d'un côté et des hérétiques de l'autre.

Je veux croire par conséquent que votre arrivée rue Saint-Dominique instaurera un climat nouveau et fécond dans la collaboration combien nécessaire, sur un tel sujet, entre l'exécutif et le législatif, l'un et l'autre attachés, j'en suis sûr, à ce que se manifeste dans le pays un grand esprit de défense. (Applaudissements sur les banes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie fronçaise.)

M. le président. La parole est à M. Huyghues des Etages.

M. Jacques Huyghues des Etages. Monsieur le ministre, en lisant le dossier spécial d'information hors série du Service information et relations publiques des années intitulé: « 1980, capacité opérationnelle des armées françaises », je me suis rappelé de mauvais souvenir datant de quarante ans.

C'était l'époque de slognans et de films patriotiques de propagande où à la question: « Sommes-nous défendus? » il était répondu un « oui » catégorique qui, vous le savez, à été démenti par les faits.

M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. C'est l'esprit du maréchal Lebreuf!

M. Jacques Huyghues des Etages. A lire cet opuscule, c'est l'éternel optimiste, le personnage de Voltaire, Pangloss qui s'exprime : « Tout est pour le mieux, tout est prévu! »

On y relève ce genre de prose: « La cohérence de l'ensemble de nos forces nucléaires et non nucléaires est assurée par la capacité d'opposer à un adversaire des forces adaptées à toutes les formes d'agression. L'ensemble des forces participe à un but commun qui est de décourager l'adversaire à l'avance et, ce faisant, de soustraire notre pays à toute agression et à tout chantage »

C'est très hien dit et comme je voudrais que ce soit vrai pour mon pays, monsieur le ministre! Malheureusement l'étude du budget et les auditions auxquelles la commission de la défense a procédé ne me permettent pas de conclure que ce budget nous donne les moyens de remédier à des failles très graves dans notre système de défense, failles qu'un adversaire ne manquerait pas d'exploiter. Je me contenterai d'énumérer, après d'autres collègues, des faits qui sont par eux-mêmes une démonstration, car je ne peux pas développer mes arguments dans le laps de temps qui m'est imparti.

Le chiffre de 200 missiles sol-air Crotale me paraît insuffisant, si ces missiles doivent subir des vagues successives d'avions.

Le système Roland actuel, sur lequel le commandement fonde des espoirs, est dépassé par les contre-mesures électroniques. Les Américains l'ont acheté comme base de départ pour des études, ce qui leur permet d'économiser trois ou quatre ans de recherches. Au cours d'une visite sur une base d'essais au Texas en septembre dernier, j'ai appris que les U. S. A. sont en train de le perfectionner. Ils y mettent les moyens et ils ne tarderont pas à proposer leur version aux acheteurs éventuels, ce qui les placera en concurrence avec notre production.

Parallelement les Américains préparent pour les années 1985-1990 un nouveau système haptisé « Patriot ». Ils nous l'ont offert. Pouvez-vous confirmer si nous l'avons refusé ?

Pour l'artillerie et les chars, l'entrainement à tir réel que permettra le budget est très inférieur en nombre de coups à celui qui est pratiqué depuis longtemps par les Allemands, les Russes et les Américains. L'entrainement à l'aide de simulateurs ne le remplace pas réellement.

Le budget de l'armée de terre ne permet qu'un minimum de jours de sortie avec matériel organique.

Les parachutistes feront seulement sept sauts par homme et par an, alors qu'ils devraient en faire douze.

M. Pierre Mauger, Quinze!

M. Jacques Huyghues des Etages. Merci, mon cher collègue.

Il n'est prévu que douze heures par mois d'entrainement sur hélicoptère. Or j'appelle votre attention sur le fait que l'hélicoptère change la nature de la mobilité terrestre.

Les Transall sont insuffisants par leur nombre, teur capacité de fret et leur vitesse. Que devient alors notre force d'intervention sur laquelle on fonde de grands espoirs ?

Nos pilotes font encore quinze heures de vol d'entraînement par mois mais au prix d'une réduction du nombre des pilotes par avion. Qui peut dire qu'en cas de conflit cela n'aurait pas des conséquences redoutables ? On ne remplace pas des pilotes comme des machines ?

Les commandes d'avions sont passées sans les pièces de rechange. Cela est également grave et peut être lourd de conséquences.

Le programme Mirage 2000 est retardé par la mise au point de son radar. L'utilisation des F 1 compense mal ce retard.

Les abris bétonnés deslinés à protéger nos avions sont en nombre insuffisant et n'ont pas de portes, de sorte que les avions risquent d'être détruits par l'esset de souffle.

Deux S. N. L. E. à la mer et un troisième en réserve, telle est la limite inférieure de la crédibilité.

Sommes-nous bien certains de ne pas avoir pris du retard en matière de « guerre électronique » ?

Si la France a accès aux informations élaborées par le réseau N. A. D. G. E., elle ne dispose pas encore d'un système radar national du type A. W. A. C. S. pour faire face à une menace à basse altitude. Ce fait revêt une importance primordiale car bien des efforts dans d'autres domaines se trouvent ainsi minimisés.

Pour toutes ces raisons, l'optimisme officiel de rigueur n'est peut-être pas fondé.

Monsieur le ministre, puissent ces critiques avoir une répercussion constructive. Il est préférable d'être averti que d'être frappé par une cruelle désillusion. Ne perdons pas de vue que nous appartenons à une nation moyenne, aux capacités modérées par rapport à celles des deux colosses. Nous ne pouvons donc pas tout faire. Un accroissement sensible des crédits militaires est lourd à supporter au moment où notre pays connaît une situation économique mauvaise et une fragilité industrielle. Toute augmentation se fait alors aux dépens d'autres besoins également légitimes. A l'évidence, nous serons incapables de suivre l'accélération de plus en plus rapide de technologies de plus en plus coûteuses, qui imposent le renouvellement fréquent des matériels. Notre richesse nationale modérée constitue notre faiblesse, et même si nous ne le voulons pas, nous risquons à la longue d'être en retard d'une guerre. La solution ne réside-t-elle pas dans une collaboration européenne?

Sculs les deux grands pourront se permettre — et encore pour un temps forcément limité — de participer à la course aux technologies. Leurs économies finiront par en souffrir tellement qu'ils comprendront, à moins d'un acte de felie, qu'il scrait préférable de parler de désarmement et de consacrer leurs efforts à la lutte contre la faim et la maladie dans le monde.

Je formule des vœux pour que cette sagesse des nations prévalle, mais j'ai aussi conscience qu'on ne mesure le prix de la liberté qu'une fois qu'on l'a perdue. Ceux de ma génération en ont fait l'expérience. C'est pourquoi, en attendant, je suis malgré tout partisan d'une défense solide.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Jacques Huyghes des Etages. Je conclus, monsieur le président.

Les progrès obtenus dans le domaine des forces nucleaires sont tels qu'aueun adversaire potentiel ne peut se permettre de nous négliger. Néanmoins l'exiguité de notre pays, la précision nouvelle des missiles à têtes multiples liée à la perméabilité le notre défense à hasse altitude constituent des handicaps birieux qui me préoccupent.

Ces considérations me conduisent à formuler une autre ré, exion qui me préoccupe tout autant. Lors de chaque débat sur la défense, on « évacue » un problème grave, à savoir que la défense implique non seulement de porter des coups à l'adversaire, mais aussi d'assurer la protection de la vie des Français.

Comme il paraît impossible d'empêcher toute violation de notre espace, l'autre composante de la défense doit être la construction d'abris de survie à l'épreuve des moyens de destruction supposés d'un adversaire. Or, rien n'est prévu dans ce domaine, seuls les préfets ont procédé au recensement de caves.

Les populations ne sont ni informées, ni entraînées, ni protégées. Imaginez la panique si un fou, faisant fi de la dissuasion, faisait partir une salve de fusées à têtes multiples qui arriveraient au but cinq minutes plus tard!

On peut me rétorquer que ce problème relève du ressort d'un autre ministère, mais les crédits qui sont consacrés à sa solution sont misérables. Je regrette d'ailleurs qu'il ne soient pas discutés en même temps que le budget de la défense, dont ils sont indissociables. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bechter.

M. Jean-Pierre Bechter. Si je reprends la parole, monsieur le ministre, c'est pour appeler votre attention sur les conséquences, pour la défense de notre pays, du proche abandon de la troisième composante de notre force nucléaire stratégique, la composante aérienne.

Sur 60 Mirage IV porteurs de l'arme nucléaire, il n'en restera que 15 en 1985 dotés de l'A. S. M. P. Encore ne pourront-ils remplir que des missions tactiques.

Pourra-t-on alors vraiment parler de composante aérienne stratégique? Combien arriveraient à franchir les deux ou trois lignes de défense et lancer leur missile de moyenne portée, sur un objectif situé à plusieurs milliers de kilomètres du territoire national?

Nous disposerons de Mirage 2000 nucléaires à vocation tactique mais nous serons loin d'avoir une véritable composante aérienne stratégique, telle que l'avait voulue le général de Gaulle.

Deux reproches peuvent être formulés à l'encontre d'une composante aérienne stratégique: une capacité de pénétration faible et une capacité de survie insuffisante.

La capacité de pénétration n'est pas une donnée immuable. Des percées technologiques peuvent venir bouleverser, d'ici à dix ans, les données du problème. Citons pour mémoire eelles qui peuvent intervenir dans la détection par radar et la diminution de l'écho de l'avion, comme c'est le cas aux Etats-Unis, l'amélioration des contre-mesures et des brouillages électromagnétiques, l'emploi de carburants à haute densité permettant des gains significatifs en ce qui concerne le rayon d'action, tant de l'avion porteur que d'un engin tiré hors de portée des défenses adverses et doté de systèmes de navigation d'une étonnante précision.

Sans tenir ces progrès comme aeguis, ils sont accessibles dans un avenir prévisible et nous ne devons pas refuser l'effort de reclierche.

Quant à la capacité de survie, elle est certainement moins grande pour la composante aérienne que pour la composante sous-marine. L'invulnérabilité des S. N. L. E. n'est d'ailleurs pas un dogme. Comme on ne prévoit que trois S. N. L. E. en patrouille simultanément — et seulement à l'horizon 1990 — il devient évident que, grâce aux progrès, l'invulnérabilité de la composante sous-marine, pour un pays comme la France, va devenir problématique, surtout si les efforts que nous réclamons pour la construction de S. N. L. E. ne sont pas consentis.

Le problèmes des deux grandes puissances qui disposent simultanément de plusieurs dizaines de S. N. L. E. en patrouille — 45 environ pour les Etats-Unis — n'a rien à voir avec celui de la France. En effet, 45 S. N. L. E. ne seront jamais repérès et détruits simultanément. Mais il n'en va pas de même pour nos trois S. N. L. E. dont la répartition géographique peut être localisée. Le moindre progrès en matière de détection pourrait réduire dangereusement notre capacité de riposte dans un avenir prévisible.

En outre, la capacité de survie de la composante aérienne peut atteindre un niveau acceptable si les avions porteurs et les engins portés gardent leur mobilité, s'ils sont capables de se disperser comme de trouver refuge sous les centaines d'abris bétonnés dont dispose notre armée de l'air et de décoller de pistes courtes. Pour détruire une telle force aérienne, il faudrait « nucléariser » des centaines de pistes et d'abris répartis sur l'ensemble du territoire.

L'avion stratégique, lié au terrain mais dispersé sur des terrains militaires ou civils répartis sur tout le territoire, ne peut être neutralisé que par une action de masse de l'adversaire. L'enjeu serait alors porté au plus haut; plus haut que pour détruire le plateau d'Albion, plus haut surtout que pour détruire un ou plusieurs S. N. L. E. patrouillant loin du sanctuaire dont l'agresseur serait difficillement identifiable.

Je rappelle enfin l'intérêt que revêt, pour l'autorité politique, la souplesse d'emploi du vecteur aérien, qui permet de matérialiser, par des mouvements très visibles et des degrés d'alerte, une détermination de résistance. A la limite, le décollage de la force et son rappel permettent de pousser au plus loin tout en évitant l'irrémédiable, la manœuvre dissuasive.

Dès lors, la composante aérienne reste bien, auprès des deux autres, un indispensable complément, une pièce essentielle de la triade. La supprimer serait diminuer la crédibilité de notre dissuasion nucléaire.

Que l'on m'entende bien, on ne peut pas s'offrir le luxe d'abaisser la garde. On ne peut pas réduire en quelque sorte notre F. N. S. à deux composantes — missile stratégique mobile sol-sol et S. N. L. E. — alors que les Russes et les Américains donnent à la leur une quatrième dimension, celle de l'espace. On passe en quelque sorte de la triade à une « tétrade » nucléaire.

Pour couper court au débat, certains militaires expliquent que les missiles mobiles stratégiques sol-sol représenteraient cette traisième composante. A qui veut-on le faire croire? Je ne crois pas que des missiles confinés au seul espace des champs de manœuvres militaires pourraient présenter un danger sérieux.

Premièrement, il serait impossible de les déplacer par la route car les écologistes et certains partis politiques feraient pression dans ce sens.

Deuxièmement, leurs emplacements de tir seraient connus et programmés pour les missiles adverses. Le repérage par satellite ou espionnage fait dès maintenant partie intégrante d'un scénario d'agression à l'égard de notre pays.

Troisièmement, nos champs de manœuvres, que l'on considère déjà comme insuffisants, seraient notablement amputés pour réserver les zones nécessaires à la mise en œuvre de batteries de missiles mobiles.

Quatrièmement, force serait de créer des infrastructures pour assurer une mobilité par voie aérienne.

Je considère pour ma part que le missile mobile stratégique sol-sol est une variante du missile stratégique sol-sol du type de ceux du plateau d'Albion. J'attends encore que l'on me prouve qu'il peut être autre chose.

La démonstration, pour un pays de la dimension de la France, de la fiabilité d'une composante F. N. S. de type missile stratégique mobile reste à faire, et j'ignore le nom du responsable politique qui prendrait ce risque aux yeux du pays.

Il faut maintenir, je le répète, une composante aérienne, à la F. N. S. Je m'abstiendrai d'exposer d'autres arguments.

La France a la capacité technique de réaliser un système d'arme aérien moderne à vocation nucléaire et complémentairement conventionnel. Les Soviétiques et les Américains accentuent leur effort pour effectuer des percées technologiques en ce qui concerne la capacité de pénétration et de détection des avions. Ils se dotent d'une quatrième composante stratégique à base de satellites et de stations orbitales.

Doiton, nous, faire marche arrière et considérer que deux composantes, terrestre et sous-marine, suffisent à garantir la fiabilité et la crédibilité de notre dissuasion? Nous n'avons pas comaissance d'études approfondies pour tirer une telle conclusion. Nous n'avons pas plus connaissance d'études qui démontreraient de façon péremptoire les capacités insuffisantes de survic et de pénétration d'une composante aérienne stratégique pour 1990 et au-delà.

En viagt ans, la France a consenti les efforts financiers nécessaires à la mise en œuvre de la bombe atomique, à la construction de la base de l'Île-Longue, des centres d'essais du Pacifique et des Landes, à la réalisation de cinq S. N. L. E., de soixante deux Mirage tV, du missile du Plateau-d'Albion et des régiments Pluton, sans oublier l'acquisition d'avions ravitailleurs. Si un effort de même nature n'est pas entrepris au cours des vingt pro-

chaînes années, si nous ne savons pas conserver au niveau technologique du moment les trois composantes actuelles de la F. N. S., alors la crédibilité de notre dissuasion nucléaire sera affaiblie et, avec elle, nos chances de conserver nos libertés, je tiens d'ailleurs à prendre date.

La question que je pose est donc simple: quid de la composante aérienne stratégique pour les prochaines années? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Roux.
- M. Claude Roux. Monsieur le ministre, je vous poserai trois questions techniques et je formulerai une observation d'ordre financier.

Quelles sont les intentions du Gouvernement, tant en ce qui concerne l'arme à radiation renforcée que l'arme chimique dite binaire?

Vous nous avez indiqué cet après-midi que, pour ce qui concerne l'arme à radiation renforcée, les études se poursuivent mais que la décision politique n'est pas prise. Dans quel délai pourra-t-on obtenir une position définitive ?

Quant à l'arme chimique dite binaire, le commandement de l'O. T. A. N. demande à ses alliés de la produire dans les plus breis délais. Quelles sont les intentions du Gouvernement français à ce sujet?

J'aimerais voir constituer le plus rapidement possible une véritable flotte de transports aériens à long rayon d'action destinées à notre corps d'intervention. Mon collègue Huyghues des Etages vient d'ailleurs de faire des observations dans le même sens en rappelant que le nombre des Transall était notoirement insuffisant. Je vous rappelle que l'opération de Kolwezi a été une réussite à tous points de vue. Cette opération, particulièrement appréciée par nos alliés, a beaucoup impressionné les peuples africains avec lesquels nous avons passé des accords de défense; elle n'a pu réussir que grâce au soutien logistique de nos alliés américains. En tout état de cause — les événements de l'océan Indien et du golfe Persique sont là pour nous le rappeler — il est indispensable de doter notre force d'intérvention des moyens de transport nécessaires.

Ancien rapporteur de la commission des finances pour la loi de programme de 1962, je ferai une observation sur le financement des défenses militaires. Nous sommes, monsieur le ministre, les deux seuls survivants de cette époque glorieuse. Nous nous faisions les ardents défenseurs de la modernisation de nos forces armées, en particulier de la force nucléaire stratégique. Nous avions rencontré, alors, sinon de l'hostilité, du moins beaucoup d'incrédulité. Je me réjouis que les esprits se soient ouverts depuis cette date et qu'une quasi unanimité se dégage sur tous les bancs en faveur des grandes lignes de notre système de défense.

Toutes les études et les propositions qui tendent à renforcer notre potentiel de défense, en qualité ou en quantité, aboutissent à la conclusion évidente que, pour donner à nos armées les moyens propres à assurer leur puissance et leur efficacité, il faudrait augmenter de plus de 20 p. 100 leur dotation budgétaire dans les dix prochaines années. Il s'agit là d'un effort considérable et je doute, comme tous ceux qui sont intervenus cet aprèsmidi, que nous puissions trouver ces moyens dans le cadre de l'enveloppe globale du budget des armées. Aussi faut-il rechercher courageusement d'autres sources de financement.

Certains ont émis l'idée de laneer un emprunt exceptionnel pour la défense nationale. Mon collègue et ami, M. Daillet, en présentant, dans un excellent article paru dans le journal La Monde, le livre sur la défense élaboré par son groupe avait, en effet, fait cette suggestion. Et il y a des précédents. Cette possibilité ne doit pas être écartée.

Mais pourquol ne pas instituer une contribution exceptionnelle pour la défense nationale? Quel citoyen se déroberait à ce devoir national?

- M. Jean Bozzi, rapporteur pour avis. Ilélas!
- M. Claude Roux. Ne dites pas cela, ayez confiance dans la sagesse des Français!

A cet égard, un pays très proche du nôtre et qui a toujours défendu son indépendance nous donne l'exemple. La Suisse a en effet créé une contribution de défense nationale à laquelle sont assujettis non seulement les citoyens de la Confédération, mais aussi les étrangers qui ont une propriété sur le territoire helvétique.

Nous apprenons cliaque jour que des capitaux étrangers considérables sont investis dans l'immobilier en France, ce qui contribue à aggraver l'inflation et à accentuer l'injustice qui frappe les jeunes générations qui trouvent difficilement à se loger. Ne serait-il pas équitable que ceux qui bénéficient de la sécurité sur notre territoire contribuent à donner à notre pays les moyens d'assurer cette sécurité?

Alors que des dangers nous menaçent, il s'avère indispensable de renforcer les moyens d'assurer notre défense. Encore faut-il que tous ceux qui vivent sur notre territoire parlagent le fardeau? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. le président. La parole est à M. Berest.
- M. Eugène Berest. Monsieur le ministre, je vais donc transformer en intervention dans la discussion ce qui devait être une question.

Un très récent conseil de défense a décidé la construction, au cours des quinze prochaines années, de deux porte-aéronefs à propulsion nucléaire de 32 000 tonnes chacun.

Sur un plan général, nous avons tous accueilli avec satisfaction cette décision, d'autant qu'elle avait été réclamée et attendue depuis longtemps. Il est vrai qu'elle était suspendue au choix du type d'aéronefs qui seront embarqués sur ce genre de navire.

Il a été également annoncé à cette occasion que le premier de ces porte-aéronefs serait construit à l'arsenal de Brest.

Je me réjouis, cette fois sur le plan particulier qui est celui du député de cette ville, qu'une réponse affirmative ait ainsi été donnée à la demande que j'avais personnellement formulée. L'importance économique de l'arsenal dans la région brestoise est telle que cette décision est lourde de conséquences positives pour notre avenir.

Je dois cependant, monsieur le ministre, vous poser une question.

Comment envisagez-vous de donner à l'arsenal de Brest les moyens nécessaires pour mener à bien cette opération, aussi bien en ce qui concerne l'importance et la qualité du personnel que les éléments matériels indispensables ?

Des propositions ont déjà été faites, au cours de ces dernières années, par les responsables de la direction des constructions et armes navales de Brest, pour la modernisation, déjà nécessaire à l'activité normale de l'arsenal, de certaines infrastructures et de certaines superstructures.

Cette modernisation ne vous apparait-elle pas, du même coup, comme un objectif devenu absolument prioritaire à la suite de la décision de construction des porte-aéronefs?

J'emploie le pluriel à dessein car j'espère, en vous posant la question et en suggérant la réponse, que les investissements réalisés pour la construction du premier porteaéronefs auront une conséquence qui me semble rationnelle, je veux dire la construction du second porte-aéronefs à l'arsenal de Brest. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Kerguéris, dernier orateur inscrit.
- M. Aimé Kerguéris. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la procédure de discussion budgétaire était en principe modifiée et des questions devaient remplacer des interventions. Mais il semble que, même au Parlement, les réformes soient plus faciles à proposer qu'à appliquer. Je vous poserai néanmoins deux questions.

Par le passé, les services de votre ministère ont mis sur pied, pour les personnels civils des arsenaux, des opérations appelées « dégagements des cadres ». Elles permettaient aux employès qui le souhaitaient de quitter leur emploi à cinquante-six ans tout en bénéficiant de leur retraite intégrale, soit parce qu'ils avaient déjà atteint leurs trente-sept annuités et demie, soit parce qu'à l'occasion de ces opérations il leur était accordé des années de bonification leur permettant de les atteindre.

Ce type d'opération se justifie pleinement, surtont pour la catégorie de personnels ayant atteint les trente-sept annuités et demie à cinquante-six ans. En effet, ce sont souvent des personnes recrutées à quatorze ans, qui travaillent donc depuis cet âge et qui, en outre, ont généralement d'importants états de services militaires en temps de guerre.

Je souhaiterais savoir si vous envisagez de nouvelles opérations de dégagement des cadres et, dans l'affirmative, suivant quelle cadence ou quet catendrier.

Ma deuxième question concerne les logements des gendarmes.

Certains départements, notamment celui du Morbihan, ont consenti de gros efforts pour construire, dans les cantons, de nouveaux locaux destinés à abriter des brigades de gendarmerie et pour rattraper ainsi le retard considérable qui avait été pris pendant les décennies précédentes. Parallèlement, des logements H. L. M. étaient édifiés pour les familles des gendarmes, avec l'accord des municipalités.

L'introduction du système de l'aide personnalisée au logement semble faire obstacle à cette procédure qui fonctionnait très bien. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour permettre que se poursuive la construction de logements destinés aux gendarmes encore mal logés? (Applaudissements sur les banes de l'union pour la démocratic française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

_ 3 _

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (suite) :

Crédits militaires:

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan: considérations générales et titres V et VI (Dépenses en capital). — (Annexe n° 56. — M. Jacques Cressard, rapporteur spécial). Titre III. — Dépenses ordinaires. — (Annexe n° 57. — M. André Rossi, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées : Avis n° 1979 :

Dépenses en capital, tome I. — M. Guy Cabanel; Dépenses ordinaires, tome II. — M. Jean-Pierre Bechter; Section commune, tome III. — M. Pierre Mauger; Section Air, tome IV. — M. Loïc Bouvard; Section Forces terrestres, tome V. — M. Jean Bozzi; Section Marine, tome VI. — M. Raymond Tourrain; Section Gendarmerie, tome VII. — M. Eugène Berest.

Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 57. — M. André Rossi, rapporteur spécial ; avis n° 1979, tome III, de M. Pierre Mauger, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

Louis Jean.